

UNIVERSITÉ MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET
DES SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES FINANCIERES ET
COMPTABILITÉ



Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du Diplôme de Master en Sciences financières et
comptabilité

Option : Finance et Banque

Thème

**La dématérialisation des moyens de
paiement en Algérie cas de la CNEP-
Banque direction régionale de la
wilaya de Tizi-Ouzou**

Présenté par :

Mlle : BERRICHI Katia

Mlle : ARBANE Samia

Devant le jury composé de :

Présidente : M^{me} IGUERGAZIZ Wassila, MAA -UMMTO.

Examinatrice : M^{me} BOULIFA Yamina, MAA-UMMTO.

Rapporteur: Mr SAM Hocine, MAA-UMMTO.

Promotion 2018

Remerciements

Tout d'abord, on est reconnaissant envers le grand Dieu « ALLAH » de nous avoir donné la force et la volonté pour accomplir ce travail.

Nos premières remerciements, sont adressés à notre encadreur Mr. SAM Hocine pour ses conseils avisés, ses remarques pertinentes et de nous avoir consacré son temps pour éclaircir nos doutes, et ce malgré ses nombreuses obligations.

Nous remercierons également l'ensemble du personnel de la CNEP-Banque en particulier :

Mme HADJ ARAB née SAIDJ Samia, directrice de la CNEP-Banque agence LAMALI 207. Nous remercierons également Mme BESSACI Lynda pour ses conseils et sa disponibilité permanente.

Nous tenons à remercier Mr. Nabil BOUSTILA Technicien Supérieur au sein de la SATIM qui nous a fourni les informations nécessaires à la réalisation de ce mémoire.

Enfin nous souhaitons adresser nos remerciements les plus sincères aux personnes qui nous ont apporté leurs aides et qui ont contribué à l'élaboration de ce mémoire en particulier Mr. KHADIR Si Abdelmadjid.

On remercie également les membres du jury d'avoir accepté de juger notre travail.

Dédicaces

Avec de gros sentiments de plaisirs et de joie que je dédie ce travail à mes chers parents qui ont guidé mes pas vers le chemin de la réussite et soutenu tout au long de mon parcours d'étude.

A :

- Mes frères et ma sœur pour leur amour et leur soutien

- Tous mes cousins et cousines.

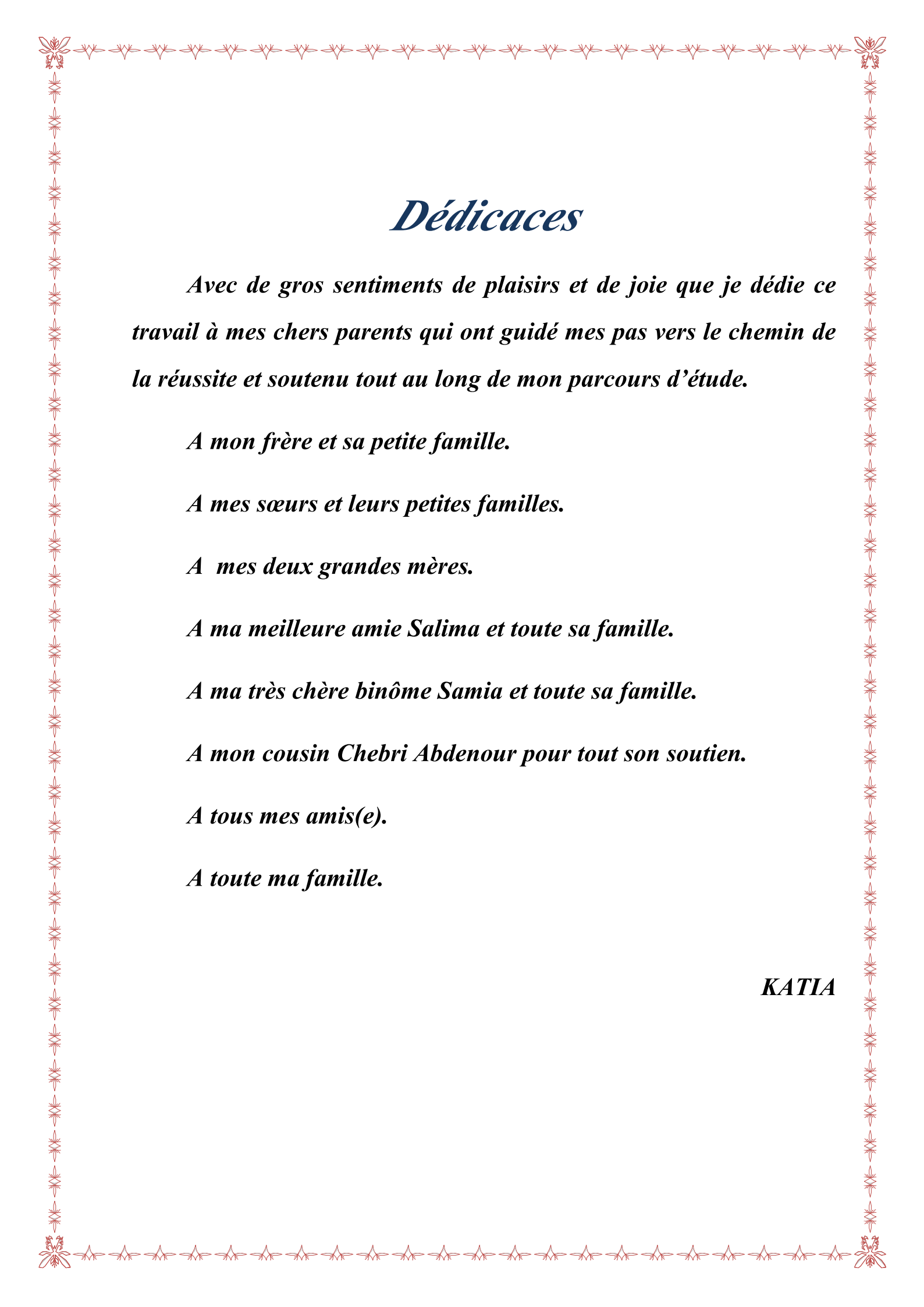
- Tous mes oncles et mes tantes.

- Ma très chère binôme Katia et toute sa famille surtout sa mère.

- Tous mes amis(e).

Et à tous ceux que j'aime et qui me soutiennent toujours.

SAMIA

A decorative border with a repeating floral motif in a reddish-pink color, framing the entire page.

Dédicaces

Avec de gros sentiments de plaisirs et de joie que je dédie ce travail à mes chers parents qui ont guidé mes pas vers le chemin de la réussite et soutenu tout au long de mon parcours d'étude.

A mon frère et sa petite famille.

A mes sœurs et leurs petites familles.

A mes deux grandes mères.

A ma meilleure amie Salima et toute sa famille.

A ma très chère binôme Samia et toute sa famille.

A mon cousin Chebri Abdenour pour tout son soutien.

A tous mes amis(e).

A toute ma famille.

KATIA

Sommaire

Introduction générale	1
Chapitre I : Des moyens de paiement traditionnels aux moyens de paiement modernes ...	4
Introduction	4
Section 01 : Les moyens de paiement classiques et leurs limites	4
Section 02 : Les moyens de paiement modernes	12
Conclusion	24
Chapitre II : L'Algérie face à un grand chantier de la concrétisation de la monétique	25
Introduction	25
Section 01 : La monétique en Algérie	25
Section 02 : Etude comparative sur la situation de la monétique en Algérie et en Tunisie	36
Conclusion	47
Chapitre III : La monétique au sein de la CNEP-Banque	48
Introduction	48
Section 01 : La monétique, projet de modernisation de la CNEP-Banque	48
Section 02 : Etude empirique sur la situation de la monétique au niveau de la willaya de Tizi Ouzou	60
Conclusion	82
Conclusion générale	83
Bibliographie	85
Liste des tableaux, graphiques, schémas et figures	88
Annexes	91
Table des matières	100

Liste des abréviations

AEBS: Algérien E-Banking Service.

APTBEF : Association Professionnel Tunisienne des Banques et Etablissements Financiers.

SRTGS : Système de règlement brut en temps réel de gros montants et de paiements urgents.

SATCI : Système Algérien de Télé-Compensation Interbancaire.

BADR : Banque Agriculture et de Développement Rural.

BCT : Banque Centrale Tunisien.

BDL : Banque de Développement Locale.

BEA : Banque Extérieure d'Algérie.

BIN : Bank Identification Number.

BNA : Banque National d'Algérie.

BRI : Banque de Règlements Internationaux.

CE : Carte Epargne.

CIB : Carte Interbancaire.

CMI : Centre Monétique Interbancaire.

CNAS : Caisse Nationale d'Assurance Sociale.

CNEP : Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance.

CNMA : Caisse Nationale de Mutualité Agricole.

CPA : Crédit Populaire d'Algérie.

CPI : Centre de Pré-compensation Interbancaire.

DAB : Distributeur Automatique de Billets.

DIP : Direction des Instruments de Paiement

EMV : Europay Mastercard Visa.

GAB : Guichet Automatique de Banque.

PME : Le Porte-Monnaie Électronique.

RIB : Relever d'Identité Bancaire.

RMI : Réseau Monétique Interbancaire.

RTC : Réseau Téléphonique Communié.

SATIM : Société d'Automatisation des transactions Interbancaires et de la monétique.

SIT : Système Interbancaire de Télé-compensation.

SMT : Société Monétique Tunisien.

SPA : Société Par Action.

TIC : Technologie d'Information et de Communication.

TIP :Titre Interbancaire de Paiement.

TPE : Terminal de Paiement Electronique.

VISA : Visa International Service Association.

VPC :Vente par Correspondance.

Introduction générale

Les vagues d'innovations qui se sont succédées durant les dernières décennies dans le domaine des technologies de l'information et de la communication ont profondément modifié la nature des services bancaires et financiers.

L'essor des nouvelles technologies de transmission des données et les progrès réalisés en informatique ont engendré et accélèrent une forte amélioration des procédures de paiement et de recouvrement dans les pays développés et émergents.

En effet, les technologies de l'information sont de plus en plus utilisées dans le but d'automatiser les procédures de paiements. Leurs avantages sont : la vitesse, la traçabilité, la liquidité, et la réduction des frais par rapports aux anciens moyens de paiement.

L'évolution des moyens de paiement surgit suite à un besoin d'assouplissement de la gestion traditionnelle de ces moyens, et à une recherche de simplification d'utilisation non seulement pour la banque, mais également pour les particuliers. En effet, les banques modernes recherchent de plus en plus la gestion la plus optimale leur permettant d'augmenter leur marge bénéficiaire grâce à la réalisation d'une économie d'échelle, tout en réduisant leurs risques.

L'Algérie s'investit depuis 1990 dans un environnement concurrentiel dans l'objectif de libéraliser son système bancaire et l'intégrer au niveau international, à travers la promulgation de la loi n°90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit. Plusieurs reformes ont suivi cette promulgation touchant tout le système bancaire.

Dans ce cadre, les autorités bancaires algériennes se sont engagées dans de nouvelles techniques financières pour améliorer et développer ces systèmes et moyens de paiement, leurs assurant la circulation de la distribution des services avec une grande efficacité. En effet, une mise en œuvre de modernisation du système de paiement s'est inscrite dans le développement de la monétique qui a pour but de faciliter les transactions commerciales et développer la bancarisation de l'économie, avec une plus grande efficacité et sécurité des services. Egalement, avec l'introduction de deux systèmes de paiement, de gros montants et de paiements de masse, conformes aux standards internationaux pour assurer le bon fonctionnement des fonds de façon sûre, rapide et sécurisée.

La monétique a connu de grandes mutations dans la plupart des pays développés dans le domaine de la gestion des instruments de paiement, par le passage d'instruments de paiement traditionnels tels que les espèces et les chèques à des instruments modernes comme les cartes bancaires. Cela s'explique par la migration des instruments de type papier vers des instruments de type électronique, dans le but de faciliter les services électroniques.

Introduction générale

Mais sur ce plan, l'Algérie accuse toujours un retard assez significatif comparativement aux pays voisins, en matière d'introduction et de maîtrise des nouvelles technologies de paiement.

A cet effet, les banques algériennes ont intérêt à s'adapter aux nouveaux produits afin d'instaurer des règles de marché et de réussir la transition vers un système libéralisé.

En dépit du fait que la monétique en Algérie ait connu un démarrage acceptable, la culture de paiement de cash reste très ancrée et plus généralisée voir appréciée par les Algériens, car le développement trop important du cash ou même du chèque pourrait devenir un frein au développement de la monétique, les banques manifestent ces derniers temps une motivation, dans l'optique d'une mise à niveau de ce nouveau service.

Cette motivation s'est concrétisée par le lancement du projet de paiement et de retrait en même temps par carte interbancaire à partir d'un réseau monétique interbancaire (*RMI*) doté d'un terminal de paiement électronique (*TPE*), régi par la Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétiques (*SATIM*), organisme public de coordination et de gestion interbancaire.

Compte tenu de ce qui a été présenté précédemment, la problématique de ce présent mémoire d'étude se définit comme suit :

Quels sont les obstacles qui freinent le développement de la monétique en Algérie ?

Afin de mener à bien notre travail, nous avons suivi une démarche méthodologique qui s'est appuyée sur une enquête par questionnaire auprès des agences bancaires de la wilaya de Tizi Ouzou.

Notre travail, basé sur la méthode descriptive et quantitative, a été structuré dans son ensemble en trois chapitres.

Le premier chapitre sera réalisé suivant un cadre théorique ou en présentant dans la première section les moyens de paiement classiques et leurs limites. La deuxième section initialise les notions de base relatives à la monétique.

Dans le deuxième chapitre nous aborderons la monétique en Algérie à travers deux sections. La première section portera sur une présentation générale de la situation de la monétique en Algérie et en Tunisie. Dans la deuxième section nous mettrons l'accent sur une étude comparative de la monétique entre ces deux pays.

Le troisième chapitre dédié à l'étude du cas de la monétique au sein de la CNEP-Banque il est présenté en deux sections. La première illustrera la monétique comme un projet de modernisation de la CNEP-Banque. La deuxième est consacrée à une étude empirique de terrain auprès des clients des différentes banques.

Introduction générale

Le cas pratique nous permettra non seulement d'identifier et également de comprendre le positionnement de la monétique en Algérie. Nous tenterons d'apporter quelques explications sur les retards dans l'utilisation de la monétique soit par les détenteurs de la carte interbancaire soit par les commerçants par l'utilisation des TPE et enfin, nous mettrons en relief les différentes difficultés constatées.

A la fin de notre travail nous essaierons de formuler et de proposer quelques perspectives qui pourraient éventuellement être utiles au développement de la culture de la monétique en Algérie.

Limites et contraintes rencontrées

Notre étude a été entravée par les difficultés suivantes :

- Manque de documentation et ouvrages ayant trait à notre thème ;
- Manque de statistiques au niveau des banques à l'exception d'Alger (*SATIM / Les Directions centrales des Banques*).

Chapitre I : Des moyens de paiement traditionnels aux moyens de paiement modernes

Introduction

Depuis toujours, les hommes ont trouvé un besoin à l'utilisation de la monnaie, qui c'est bien reflété à travers l'histoire, en passant du troc aux premières pièces de monnaie, des marchands du moyen âge aux grandes banques d'aujourd'hui.

Le besoin incessant d'informations en temps réel, le traitement d'immenses quantités de données... imposent une évolution en matière de communication et d'information. La technologie prend alors une évolution de plus en plus d'ampleur et enregistre des innovations relativement très impressionnantes.

Toutefois, les moyens de paiement ne sont pas restés en marge de cet ébranlement technologique et culturel. La nécessité d'automatisation croissante des traitements, fait apparaître une nouvelle forme de monnaie plus dématérialisée et sécurisée, d'où l'appellation de la monnaie électronique.

Dans le présent chapitre nous présenterons un aperçu sur les moyens de paiement classiques (*section 1*). Le second point de ce chapitre sera consacré à l'univers de la monétique, ou nous essayerons de définir les différents concepts de la monétique (*section 2*).

Section 01 : Introduction aux moyens de paiement classiques et leurs limites

Les moyens de paiement sont la matière première des systèmes de paiement, ils facilitent les échanges de biens et services, en répondant à des besoins bien précis. En effet les banques fournissent une gamme de produits en passant par des moyens de paiement classiques qui synthétisent la monnaie fiduciaire et la monnaie scripturale, puis aux moyens de paiement modernes qui se composent de la monnaie électronique. Pour comprendre les principales composantes de moyens de paiement classiques, nous commencerons par définir puis présenter les différents types de moyens de paiement ainsi que leurs limites.

1. Définition des moyens de paiement

En Algérie, selon l'article 112 de la loi n°90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit « *sont considérés comme moyens de paiement tous les instruments permettant à toute personne de transférer des fonds quel que soit le support ou le procédé utilisé* ».

Les moyens de paiement permettant de faciliter les échanges de biens et services, en répondant à des besoins précis de la clientèle.¹

¹ MOSTAFA HASHEM SHERIF, « *Paiement électronique sécurisés* », édition presses polytechniques et universitaires romandes, 2007, p.29.

Chapitre I : Des moyens de paiement traditionnels aux moyens de paiement modernes

2. Les différents types de moyens de paiement

Chaque instrument de paiement a son histoire sociale et technologique qui oriente son exploitation dans un domaine particulier. De nos jours, une banque fournit une gamme de moyens de paiement adaptés à l'automatisation du support monétaire. Les modes utilisés varient d'un pays à l'autre. En général on recense les moyens suivants :²

2.1. Les espèces (*pièces métallique et billets*)

Les espèces constituent la monnaie fiduciaire émise par la banque centrale et le trésor public de chaque pays sous forme de billets et de numéraires (*pièces métalliques*). Ce moyen de paiement est le plus ancien est celui qui nous semble le plus naturel, puisque on échange des devises réelles contre un ou plusieurs produits. C'est une solution qui convient surtout pour des achats à faible montant.³

Les pièces constituent un moyen de paiement individuel privilégié dans tous les commerces de proximité. La tendance dans les pays occidentaux, est d'utiliser les espèces pour les valeurs relativement faibles alors que les montants moyens et forts sont de plus en plus réglés par l'intermédiaire de moyens scripturaux.

2.2. Les chèques

Le chèque est un ordre de paiement libellé sur une formule délivrée par l'établissement qui tient le compte, que le payeur remet au bénéficiaire, celui-ci le remettra pour encaissement à sa propre banque.

Le chèque c'est un écrit pour lequel l'émetteur peut encaisser ou payer une somme d'argent probablement disponible dans son compte.⁴

Selon Stéphane Piédelièvre, le chèque se définit comme « *un titre par lequel une personne, dite tireur, donne l'ordre à une banque ou un établissement de crédit assimilé, dite tirée, de payer à vue une somme d'argent au profit d'une troisième personne dite porteur* ». ⁵

² MOUSTAFA HASHEM; *Op.cit*, p.29.

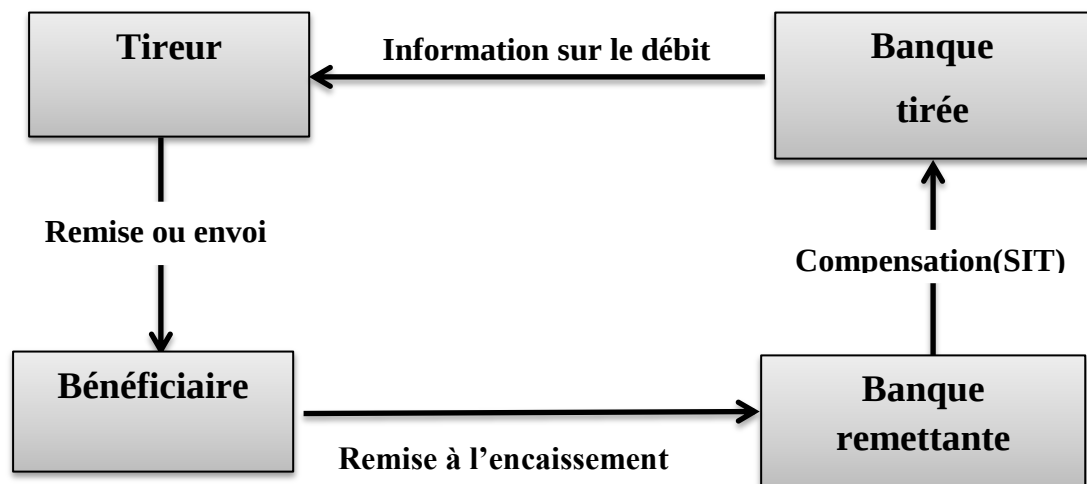
³ www.pouruneéconomie.fr, consulté le (10/08/2018) à 16h30.

⁴ Revue d'information de la CNEP n°02 p.32.

⁵ STÉPHANE PIÉDELIEVRE, « *Instrument de crédit et de paiement* », édition Dalloz, 2014, p.259.

Chapitre I : Des moyens de paiement traditionnels aux moyens de paiement modernes

Schéma n°01 : circuit simplifié du chèque



Source : Régis Bouyala, Le monde de paiement, Edition Revue banque, 2005, p.23.

Le chèque se remet donc en présence de trois personnes :⁶

- **Le tireur** : signataire du chèque, d'instruction de payer ;
- **Le tiré** : c'est-à-dire qui a précédemment reçu la monnaie et qui doit la disposer sur l'ordre de son client ;
- **Le bénéficiaire** : qui recevra la monnaie du tireur a noté que le bénéficiaire peut être le tuteur lui-même.

Il constitue un élément de paiement, quand le montant est à payer à un bénéficiaire et un instrument de paiement lorsque la somme est demandée au banquier par son titulaire.

La remise en paiement d'un chèque par une novation, c'est la raison par la quelle que la provision doit exister au moment même de l'émission du chèque sous peine de sanctions sévères.

Le chèque demeure un moyen de paiement et de retrait purement national. Il reste pour chaque pays un instrument tourné vers l'usage domestique en raison de particularités de plusieurs natures

- Les habitudes de retrait et de paiement ;
- Au plan juridique, chaque pays a sa propre législation (*ex. législation sur les chèques impayés*) ;
- Les normes (*le format du chèque*) et les techniques de traitement différent selon le pays.

⁶ Document interne de la banque.

Chapitre I : Des moyens de paiement traditionnels aux moyens de paiement modernes

2.3. Le virement

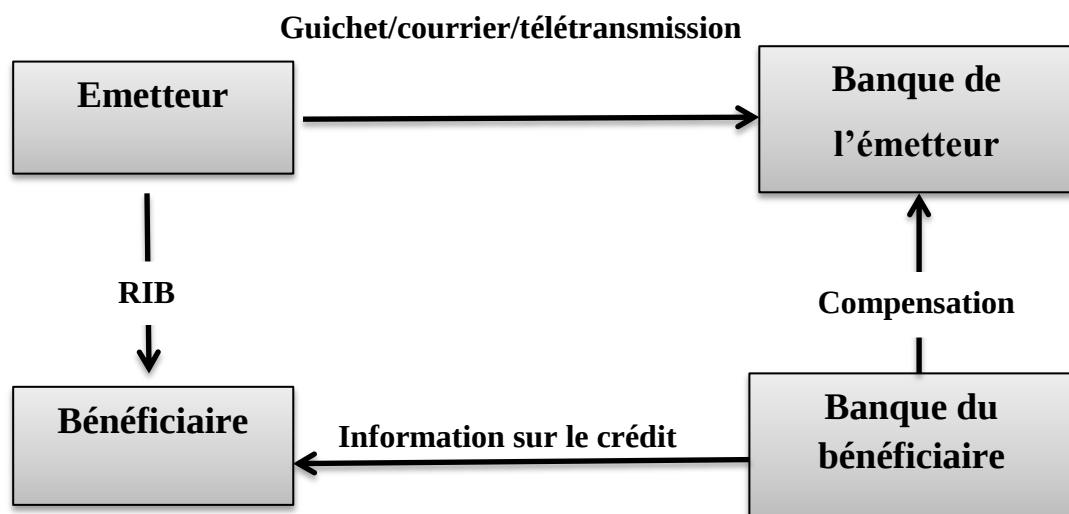
Le virement est une opération comptable par la quelle une banque débite le compte d'un certain montant et porte la même somme au crédit d'un autre compte.

Selon Luc-BERNET ROLAND (2001), le virement est l'opération qui consiste à débiter un compte pour créditer un autre. L'ordre de virement peut être donné par écrit sur papier libre, mais il est généralement donné au moyen de formules délivrées par banque, un virement peut être effectué par deux comptes tenus dans un même établissement ou tenus par deux établissements différents, dans le dernier cas, l'opération s'effectue par le biais de la compensation.⁷

On appelle le virement « *direct* » celui qui est effectué par la banque qui tient le compte des deux personnes intéressées.

Le virement est dit « *indirect* » lorsque le compte de deux personnes est ouvert chez des banquiers différents. Il s'effectue par le biais de la télé-compensation.

Schéma n°02 : circuit simplifié du virement



Source : Régis Bouyala, Le monde de paiement, Edition Revue banque, 2005, p.45.

En Algérie, selon l'article 543 bis 19 du code du commerce, l'ordre du virement contient :

- Le mandat donné au teneur de compte par les teneurs de compte de transférer des fonds, valeurs ou effets dont le mandat est déterminé ;
- L'indicateur de compte à débiteur ;
- L'indication du compte à créditer et de son titulaire ;

⁷ ROLLANDLUC-BERNET, « *Principe de technique bancaire* », 21^{ème} édition DUNOD, 2008, p. 66.

Chapitre I : Des moyens de paiement traditionnels aux moyens de paiement modernes

- La carte d'exécution ;
- La signature du donneur d'ordre.

2.4. L'avis de prélèvement

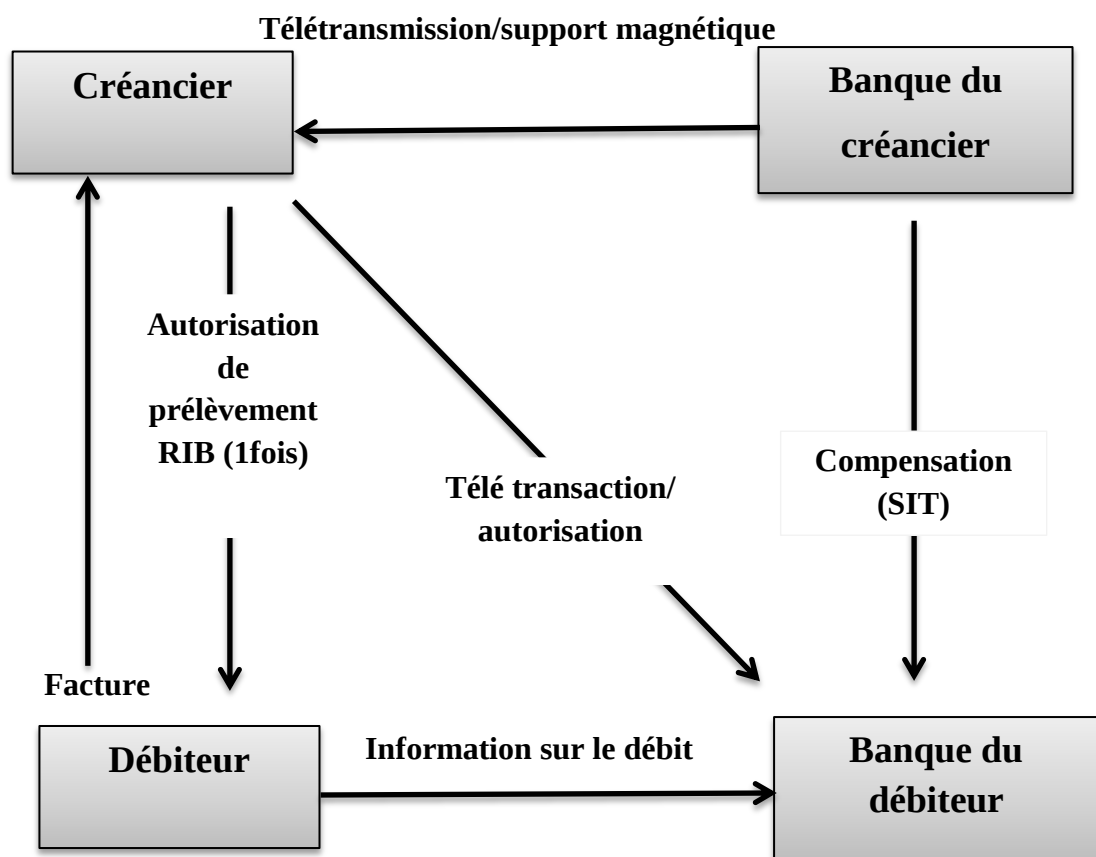
Ce moyen de paiement est utilisé pour le recouvrement périodique (*paiement électricité, renouvellement d'abonnement...*).

Pour lancer un avis de prélèvement, le débiteur s'engage à payer les montants à venir en signant un papier une seule fois.

L'avis de prélèvement est un double mandat permanent, mais révocable, donné par le débiteur :

- D'une part, à son compte de créancier pour l'autoriser à débiter son compte ;
- D'autre part, à sa banque pour l'autoriser à débiter son compte.

Schéma N°03 : Circuit simplifié de l'avis de prélèvement



Source : Régis Bouyala, Le monde de paiement, Edition Revue banque, 2005, p.55.

En Algérie, selon l'article 543 bis 21, l'ordre de prélèvement contient les éléments suivants :

- Le nom et les coordonnées bancaires du débiteur, donneur d'ordre du prélèvement ;
- L'ordre de transfert des fonds valeurs ou effets ;

Chapitre I : Des moyens de paiement traditionnels aux moyens de paiement modernes

- Le mandat du virement ;
- La périodicité du prélèvement ;
- La signature du débiteur donneur d'ordre.

2.5. Le titre interbancaire de paiement (TIP)

Le titre interbancaire de paiement est un moyen créé en France en 1989.⁸ On peut définir le titre interbancaire de paiement comme une autorisation de prélèvement ponctuel en faveur d'un créancier pour un montant unique prédéfini, il ne s'agit en aucun cas d'une autorisation permanente. Le TIP a le format du chèque et comporte, en code, toutes les références de l'opération.

2.6. Les effets de commerce

Lorsqu'un commerçant accorde un délai de paiement à l'un de ses clients, il est souhaitable que cet accord soit matérialisé par un document commercial (*autre qu'une simple reconnaissance de dette écrite*) : un effet de commerce s'impose.

Les effets de commerce sont partagés en deux catégories d'instrument : la lettre de change où traite et le billet à ordre :⁹

2.6.1. Le billet à ordre

Le billet à ordre est un écrit par lequel une personne (*le souscripteur ; le débiteur*) s'engage à payer une certaine somme à l'ordre d'une autre personne (*le bénéficiaire ; le créancier*) à une certaine échéance.

2.6.2. La lettre de change

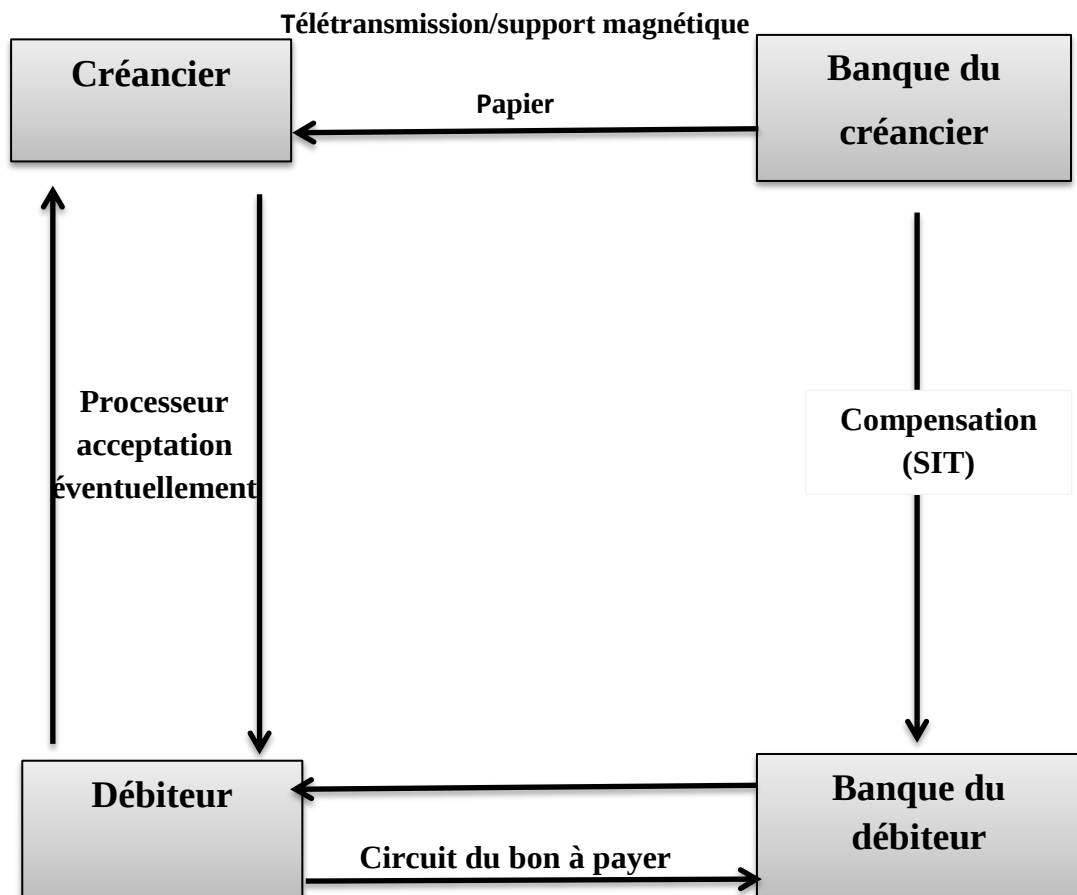
La lettre de change est un écrit par lequel une personne (*le tuteur*) donne ordre à une autre personne (*tiré, débiteur*) de payer une certaine somme à une troisième personne (*le bénéficiaire*) à une certaine échéance. Le bénéficiaire peut être le tuteur lui-même où bien une tierce personne.

⁸ MOUSTAFA HASHEM; *Op.cit*, p.39.

⁹ JEAN-MARC et ARNAUD BERNARD, « *L'essentiel des techniques bancaires* », édition Groupe Eyrolles, 2008, p.59.

Chapitre I : Des moyens de paiement traditionnels aux moyens de paiement modernes

Schéma N°04 : Circuit de la lettre de change



Source : LAZREG MOHAMMED, « La Monétique en Algérie en 2007 : réalité et perspectives », Mémoire de Magister en sciences commerciales option management, Université d'Oran Es-sénia, 2008-2009, p.44.

2.7. La carte bancaire

En tant que moyen de paiement, la carte bancaire ne représente que des avantages pour toutes les parties : pour le porteur de la carte c'est un moyen de paiement simple et universel, pour le commerçant, elle comporte une garantie de paiement et dispense d'entrepose du cash, pour les banques. La carte est un instrument entièrement informatisé dont les coûts de traitement sont faibles.

Elle se présente sous la forme d'une carte plastique de taille 4,5×8,5 cm. Elle est équipée d'une bande magnétique et/ou d'une puce électronique. De plus, la carte bancaire est un moyen sûr, rapide et pratique pour effectuer des opérations financières en tous lieux.

La carte bancaire permet de :

- Retirer des espèces aux distributeurs automatiques de billets ;
- Payer des fournisseurs possédant un « *terminal de paiement* » ;
- Payer sur internet.

Chapitre I : Des moyens de paiement traditionnels aux moyens de paiement modernes

La carte bancaire est définie par :¹⁰

- 1- **Le numéro de la carte bancaire** : un BIN (*Bank Identification Number*) qui donne l'identité de l'établissement émetteur de la carte ;
- 2- **La date fin de validité** : elle détermine la date à partir de laquelle la carte ne sera plus valide.
- 3- **Cryptogramme visuel** : appelé aussi le code de sécurité, il est utilisé pour les achats sur internet afin de vérifier que le consommateur a bien la carte en sa possession.
- 4- **La bande magnétique** : sauvegarde les informations financières du client, le type de compte bancaire associé et le type de transaction qu'il est autorisé à effectuer.
- 5- **Puce électronique** : contient les programmes informatiques et les mécanismes de sécurité qui chiffrent les données lors de leur transmission sur internet.

Figure N°01 : Information principales contenues dans une carte bancaire



Source : Réaliser à partir des d'inscriptions tirées de Radu Cristian. Implementing Electronic Card.

Sur le marché de la carte bancaire, il existe différents types de produits : la carte de paiement, la carte de retrait, la carte de crédit et le porte-monnaie électronique. (*Ce point sera détaillé dans la deuxième section*).

3. Les limites des moyens de paiement classiques

Nous allons montrer que les moyens de paiement ont toutefois une source de limites concernant notamment chacune de leurs caractéristiques :

¹⁰ www.banque.comprendrechoisir.com/comprendre/carte-bancaire, consulté le 09 septembre 2018.

Chapitre I : Des moyens de paiement traditionnels aux moyens de paiement modernes

- **Pour les espèces (*les pièces et les billets*)**
 - Conservation risquée car ils peuvent s'abîmer ;
 - Pas de recours possible en cas de perte ou de vol.
- **Pour le chèque**
 - Risque de vol et de falsification ;
 - Risque de chèque sans provision ;
 - Le coût souvent élevé ;
 - Utilisation difficile en cas de paiement à l'étranger.
- **Pour le virement**
 - Le virement peut être long, s'il s'effectue par courrier ;
 - Gravité des conséquences en cas d'incident de paiement.
- **Pour le prélèvement**
 - Les frais peuvent être parfois très élevés ;
 - insuffisance du risque de prévision ;
 - risque d'oubli dans la gestion de son budget.
- **Pour l'effet de commerce**
 - La déchéance du débiteur peut entraîner des conséquences lourdes pour lui ;
 - Risque de perte, de vol et de falsification ;
 - Ne supprime pas le risque des impayés.
- **Pour la carte bancaire**
 - Impose aux consommateurs un coût annuel ;
 - Frais sur certains retraits ;
 - Plafonnement des montants lors du retrait ;
 - Ne permet pas le paiement entre particuliers.

Section 02 : Les moyens de paiement modernes

La monétique représente un secteur très large et assez complexe à border précisément. Ce n'est pas une science en soi, mais une application pleinement intégrée au sein des sciences et technologies de l'information et de la communication. Afin de comprendre l'émergence de la monnaie électronique, l'objet de cette section consiste à présenter une définition sur la monétique et les différents concepts liés à la monétique.

Chapitre I : Des moyens de paiement traditionnels aux moyens de paiement modernes

1. Définition de la monétique

Le terme monétique trouve son origine au début des années 80 en France. Il désigne l'ensemble des traitements électroniques, informatiques et télématiques nécessaires à la gestion de la carte bancaire, ainsi que des transactions associées. Selon la définition du petit Larousse, la monétique regroupe « *l'ensemble des dispositifs utilisant l'informatique et l'électronique dans les transactions bancaires* ».

La monétique implique l'utilisation de la monnaie électronique convertible en monnaie réelle, mais aussi la possibilité d'une identification des différents acteurs impliqués dans cette transaction.

Le mot « monétique » tout comme les termes télématiques, bureautique ou domotique, invoque l'idée d'une application informatique, mais pour la monétique il s'agit des traitements des flux monétaires (*Monnaie + Informatique = Monétique*). En d'autres termes le remplacement de la circulation des valeurs par la circulation des chiffres, les opérations correspondantes étant effectuées discrètement par un système de traitement des données automatiques interbancaires.¹¹

Le système monétique est un système informatique qui permet la dématérialisation du paiement scriptural. Il se compose de matériels généralement des bornes de paiement et de logiciels permettant la gestion des paiements par la monnaie électronique.¹²

2. Les concepts de la monétique

La monétique regroupe trois concepts principaux :¹³

2.1. Système de paiement électronique

La monétique est liée au système de paiements électroniques, elle invoque les trois concepts suivants :

- La carte à puce ou à piste magnétique ;
- Le Terminal de Paiement Electronique (*TPE*)
- Le Distributeur Automatique de Billets (*DAB*) et le Guichet Automatique de Banque (*GAB*) ;
- L'établissement bancaire.

¹¹ ALPHONSE CHRISTIAN IVINZA LEPAPA, « *Monétique et transactions électroniques* », édition Bookelis, 2018, p.16.

¹² www.monefi-consulting, consulté le 05 juillet 2018 à 21h45.

¹³ ALPHONSE CHRISTIAN IVINZA LEPAPA, (2018), *Op.cit.* p.20.

Chapitre I : Des moyens de paiement traditionnels aux moyens de paiement modernes

Les technologies issues de la monétique ouvrent un large champ d'applications. Pour plusieurs personnes, il s'agit surtout des transactions financières concernant le porte-monnaie électronique, la carte de transport, la carte de fidélité, la carte téléphonique prépayée...

2.2. Sécurité des transactions

Pour d'autre personne, le terme monétique évoque un dénominateur commun qui est la sécurité des transactions. Les applications comme les cartes d'accès, d'identification ou les puces intégrées au sein des mobiles (*carte SIM*) s'inscrivent dans cette définition de la monétique.

Sur le plan technologique, peu de choses distinguent une puce bancaire d'une puce téléphonique (*SIM*). Plus largement, le domaine de transactions électroniques sécurisées est constitué des quatre composants suivants :

- Un système mobile autonome (*une carte à puce*) ;
- Un terminal de lecture (*qui comprend un système de front office pour gérer l'interface entre la carte et ce terminal*) ;
- Un réseau de transport ;
- Des centres de données qui valident la transaction via un système de back office.

Parmi les quatre éléments cités ci-haut, les activités concernant la carte à puce sont nombreuses. La carte à puce est ainsi dénommée en raison du micromodule caché sous les contrats (*seule partie visible*) et qui constitue en réalité un circuit électronique miniaturisé qui mémorise les informations dans le cas d'une « *carte intelligente* », elle peut être dotée de capacités de traitement. La puce de la carte comprend des milliers de composants électroniques intégrés, ce qui fait dire qu'il n'y a aucun autre exemple de produit électronique d'une telle complexité diffusé aujourd'hui dans le monde avec une grande ampleur.

2.3. La dématérialisation de la monnaie

La dématérialisation de la monnaie et les moyens de paiement électroniques forment les bases de la monétique. L'idée est la réduction au strict minimum de l'utilisation des éléments matériels comme base d'opération d'échange des valeurs ou des services.

Dans cette dématérialisation, tous les intermédiaires seront remplacés par des flux numériques de manière à réduire la mobilité physique des valeurs tout en augmentant le rendement global ainsi que la sécurité individuelle et collective des transactions dématérialisées.

Chapitre I : Des moyens de paiement traditionnels aux moyens de paiement modernes

L'évènement de dématérialisation de la monnaie apparue dans les années 1980, a fait apparaître de nouveaux concurrents de la monnaie fiduciaire et scripturale. Alors c'est l'apparition de la monnaie électronique, numérique et virtuelle.

2.3.1. La monnaie électronique

La monnaie électronique est une forme récente et particulière de la monnaie scripturale. L'argent stocké sur la puce Proton ou la monnaie électronique conservée sur le disque dur d'un ordinateur. Il s'agit là d'un phénomène récent, que nous pouvons considérer comme une nouvelle évolution dans le cadre de paiement.

Le pouvoir libératoire pour cette monnaie est limité aux commerçants qui peuvent la recevoir. Toutefois, les unités de paiement contenues dans ces cartes (ou logiciels) sont achetées soit directement avec la monnaie fiduciaire, soit par le débit d'un compte bancaire.

2.3.2. La monnaie virtuelle

La monnaie virtuelle peut être considérée comme un pointeur qui renvoie à un compte bancaire ou un autre compte. Sa valeur n'est pas détenue physiquement par le porteur étant donné que son support, sa représentation et son mode de paiement n'ont pas de formules tangibles.

La monnaie virtuelle peut être un jeton virtuel émis par un émetteur de confiance pour un usage unique et incluse dans un circuit commercial fermé.

2.3.3. La monnaie numérique

La monnaie numérique est une nouvelle forme de la dématérialisation de la monnaie. Car, l'unité monétaire numérique sera un signe monétaire doté d'un pouvoir libératoire réel que les agents économiques d'un espace acceptant de recevoir en paiement étant donné que chaque pièce de monnaie numérique codée est identifiée par un numéro de série unique pouvant ainsi permettre un échange en réel via le réseau.

Sa compensation se fait soit en temps réel, soit en différé. L'échange entre la monnaie numérique contre la monnaie physique peut se réaliser à l'aide d'une consultation d'un fichier commun de vérification par la banque. Une des particularités du système est la possibilité de rendre les transactions totalement anonymes.

3. Les acteurs de la monétique

La monétique fait intervenir quatre (04) acteurs :¹⁴

¹⁴ www.comprendrelspaiements.com/abc-de-la-monétique-les-acteurs-et-leurs-roles/, consulté le 10 Octobre 2018 à 16h40.

Chapitre I : Des moyens de paiement traditionnels aux moyens de paiement modernes

3.1. L'émetteur « *la banque du client* »

Il s'agit de l'organisme financier (*par exemple, une banque*) qui met à la disposition de son client (*le porteur*) un support (*la carte bancaire*).

Les responsabilités des émetteurs sont principalement les suivantes :

- Gestion de la fabrication de la carte ;
- Gestion du contrat et des relations avec le porteur ;
- La tenue de compte à laquelle la carte est adossée et plus particulièrement les débits/crédits liés aux transactions réalisées avec la carte ;
- La gestion des plafonds selon les conditions convenues avec le porteur ;
- La prise en compte des oppositions suite à une perte ou vol déclarés par le porteur ;
- La gestion des fraudes et litiges résultant de l'utilisation de la carte.

3.2. Le porteur « *le client* »

Le porteur est celui à qui l'établissement remet la carte bancaire, le titulaire du compte courant peut être une société, un particulier, ou un commerçant. Il doit souscrire à un contrat porteur de carte où sont indiquées les conditions générales portant, entre autres, sur la délivrance, l'utilisation, la sécurité et le renouvellement de la carte.

Il est important de noter que le porteur de la carte n'en devient pas propriétaire. La carte reste la propriété de la banque qui peut décider de la reprendre si cela s'avère nécessaire.

Le porteur de la carte doit assumer les responsabilités suivantes :

- La conservation du code confidentiel qui ne doit être divulgué en aucun cas ;
- Déclaration en cas de perte ou vol de la carte qui entraîne une mise en position de la carte ;
- Responsabilité du porteur avant opposition limitée à 150 si malgré toutes les précautions, des transactions frauduleuses sont effectuées avec la carte.

Toutefois le porteur n'est pas toujours le titulaire du compte courant auquel la carte est adossée (*le compte sur lequel seront prélevés les débits*) :

- Un particulier peut demander une autre carte pour son conjoint ou un de ces enfants ;
- Un commerçant équipé d'un TPE peut demander une carte de paiement sur son compte professionnel ;
- Une société peut mettre à la disposition des cartes de paiement (*carte affaire*).

3.3. L'accepteur « *le commerçant* »

Il s'agit du commerçant, artisan, ou profession libérale qui accepte les moyens de paiement électroniques en guise de règlement.

Chapitre I : Des moyens de paiement traditionnels aux moyens de paiement modernes

L'accepteur est soit le professionnel qui accepte l'utilisation d'une carte bancaire pour le paiement d'un produit bancaire ou d'un service, soit la banque qui met à disposition le DAB/GAB pour le retrait d'espèces. Le professionnel est équipé d'un TPE par sa banque. La banque des DAB / GAB s'équipe elle-même de sorte qu'elle est à la fois l'accepteur, quand c'est un commerçant, il doit respecter ses engagements vis-à-vis de sa banque et s'assurer de la régularité des paiements par carte.

3.4. L'acquéreur « la banque du commerçant »

L'acquisition d'une transaction de paiement se fait soit chez un commerçant au moment ou d'un paiement par le porteur, soit quand le porteur effectue un retrait d'espèces dans un Distributeur Automatique de Billets ou un Guichet Automatique de Banque. Pour réaliser la transaction, le porteur doit introduire la carte dans le terminal de paiement électronique (TPE) du commerçant ou dans les DAB/GAB de la banque. L'acquéreur est dans le premier cas de la banque du commerçant qui lui a remis le TPE. Dans le second cas, c'est la banque du DAB/GAB.

Les principales responsabilités de l'acquéreur sont les suivantes :

- Gestion des contrats des relations avec les accepteurs ;
- Mise à disposition, installation, maintenance et évolutions du matériel (TPE) utilisé par les accepteurs ;
- Tenue de compte des accepteurs ;
- Diffusion des listes d'opposition auprès des accepteurs.

4. Les composantes de la monétique

La monétique dans son fonctionnement fait intervenir deux (02) types de composants, en fonction de leurs domaines d'utilisation :

4.1. Le support

Le support est tout moyen de paiement ou d'encaissement présenté sous forme de carte plastique, équipée d'une bande magnétique et éventuellement d'une puce électronique. Il existe plusieurs sortes de cartes, en fonction de leur vocation de leur domaines d'utilisation les cartes peuvent être subdivisées en quatre groupes distincts à savoir :

4.1.1. Les cartes bancaires

En pratique, il existe deux principaux types de cartes bancaires : les cartes de paiement et cartes de retraits et les cartes monnaie électronique :

Chapitre I : Des moyens de paiement traditionnels aux moyens de paiement modernes

4.1.1.1. La carte de retrait

La carte de retrait ne permet de faire que des retraits d'argent dans les distributeurs automatiques de billets. Elle ne permet pas de faire des achats, les retraits associés à cette carte sont limités.

Cette carte peut être délivrée aux mineurs dès 12 ans, avec l'autorisation de leurs parents qui fixeront le plafond maximum des retraits par semaine. Elles peuvent être gratuites, et on ne peut pas régler des achats chez les commerçants ou sur internet. Elle est automatiquement liée à un compte bancaire ou un livret d'épargne.

4.1.1.2. La carte de paiement

La carte de paiement est une carte émise par un établissement bancaire permettant au détenteur, de porter immédiatement le montant de son paiement au débit de son compte en banque.¹⁵

La carte de paiement se présente sous la forme d'un rectangle de plastique rigide comportant :

- **Au recto** : le nom de la carte, le numéro de la carte, la période de validité, le nom de la banque qui a délivré la carte, le nom du titulaire et une puce électronique ;
- **Au verso** : une bande magnétique et un spécimen de la signature du titulaire de la carte.

La carte de paiement permet :

- Chez les commerçants équipés d'un terminal de paiement ;
- Les achats sur internet et à distance ;
- Le retrait d'espèces dans les distributeurs automatiques de billets ;
- Le rechargement de votre carte téléphonique.

La carte de paiement offre plusieurs possibilités :

- **Carte de paiement à débit immédiat** : elle permet, en plus des opérations réalisables avec une carte de retrait, de payer un commerçant et d'effectuer des achats à distance (*internet et téléphone*). Le montant des achats est prélevé immédiatement sur le compte ;
- **Carte de paiement à débit différé** : elle offre les mêmes services d'une carte à débit immédiat, mais le montant des opérations réalisées dans le mois est retiré en une seule fois et à date fixe ;
- **Carte de paiement nationale ou internationale** : elle peut-être utilisable dans les pays de la zone euro ou partout dans le monde.

¹⁵ JEANNE DANCETTE et CHRISTOPH RETHORE. « Dictionnaire analytique de la distribution », édition les presses de l'université de Montréal, 2000, p 02.

Chapitre I : Des moyens de paiement traditionnels aux moyens de paiement modernes

4.1.1.2. La carte de crédit

La carte de crédit est définie comme un accréditif qui permet à son porteur d'effectuer des achats de biens et de services apparus d'établissement affiliés, par simple apposition de signature sur une facture standardisée où sur un bordereau, où sont produites les mentions de la carte. Elle permet de payer généralement toutes formes de biens et services, elle domine jusqu'à présent dans les transactions du commerce électronique.

4.1.1.3. Le porte-monnaie électronique (PME)

Le porte-monnaie électronique qui se présente sous forme d'une carte prépayée rechargeable, permet de régler des achats d'un faible montant chez les commerçants qui l'acceptent. Il remplace ainsi l'utilisation de la monnaie ou les billets.

Le porte-monnaie électronique a une durée de validité limitée habituellement à deux (02) ans :

- Lorsqu' il arrive à échéance, il ne peut être rechargé ;
- Mais le porteur d'un PME dispose d'un délai de six (06) mois pour utiliser le crédit restant.

Le porte-monnaie électronique se présente sous différentes formes :

▪ Le porte-monnaie virtuel

Le porte-monnaie virtuel est un moyen de paiement gratuit, qui se fait par carte, il permet de ne pas divulguer son numéro de carte bancaire sur internet. Le principe est de créer un compte (*auprès d'une banque ou d'un site marchand*) et de le créditer d'une somme d'argent. Une fois ce compte crée et crédité, l'internaute n'aura plus qu'à payer (*à hauteur de son solde disponible*) en s'identifiant grâce à login/ mot de passe sur le site acceptant ce mode de paiement.

▪ Le porte- monnaie serveur

Crée sur un serveur distant et utilisable sur plusieurs sites marchands affiliés à ce serveur, le PME dédié à un seul site qui permet de régler ses achats uniquement sur un site. Ce système de porte-monnaie virtuel est excellent pour les paiements alternatifs pour les internautes ne possédant pas de carte bancaire, et autre avantage non négligeable il n'y a pas de frais minimum de commission, même sur un faible montant, ce qui fait que le PME est particulièrement adapté au micro paiement.

4.1.2. Les cartes privatives

Elles ont pour but de fidéliser la clientèle, elles répondent aux principes de marketing des cartes « *segmentation de la clientèle par la diversification des produits* » :

Chapitre I : Des moyens de paiement traditionnels aux moyens de paiement modernes

- Pour les chaînes de grands magasins, c'est un produit de marketing ;
- Pour la banque à qui est confiée la sous-traitance c'est un moyen de capter un mouvement supplémentaire et réduire les coûts de transaction.

Dans un premier temps sont apparues les cartes des grands magasins, des leaders de vente par correspondance (VPC) et de la grande distribution.

Puis ce sont des cartes spécialisées et les unions de commerçants qui ont limité leurs précurseurs. De ce fait on distingue deux types de cartes.¹⁶

4.1.2.1. Les grandes cartes de commerce

Ces cartes se distinguent par les caractéristiques de leurs émetteurs, des grands distributeurs non spécialisés comme les grands magasins, les hyper-marchés et les leaders de la VPC. Elles représentent parallèlement, une bonne notoriété et un taux d'activité important sur le marché.

Toutefois, onze grandes cartes peuvent être identifiées selon ces critères et parmi elles Cofinoga des nouvelles galeries, Kangourou de la redoute, quatre étoiles des 3 suisses, Accord d'Auchan.

4.1.2.2. Les cartes du commerce indépendant ou spécialisé

Ces cartes répondent à la même définition de celles des cartes privatives. Cependant, la distribution avec les précédentes peut être établie, essentiellement par la taille petite ou moyenne des commerces qui les émettent.

Ce type de carte, contrairement aux « grandes » s'est développé massivement à partir de 1985. Par ailleurs, sa plus faible taille justifie à la fois le faible nombre de porteurs et le recours massif à des établissements de crédits pour la gestion de ces cartes.

Les cartes privatives ont connu un développement considérable qui suppose une adaptation de la clientèle et un taux de possession élevé.

4.1.3. Les Cartes accréditives

Les cartes utilisables auprès d'un très large éventuel de points de ventes, peuvent être assimilées par un l'usage aux cartes bancaire. Deux formes de cartes différentes par leurs cible de clientèle et la nature de leurs émetteurs répondent à ce d'acceptabilité.

Les unes, émises par des établissements internationaux, les autres émanant des établissements de crédit non bancaires.

¹⁶ RAMBURE DOMENIQUE, « *Le système de paiement* », édition Economica, Paris, p.62.

Chapitre I : Des moyens de paiement traditionnels aux moyens de paiement modernes

4.1.3.1. Les cartes accréditives internationales

Deux cartes, Diner's Club et American Express, lancées en France respectivement en 1954 et 1962 occupent le haut de gamme du marché des cartes.

Leur cible de clientèle est très homogène, une clientèle à revenu élevé, voyageant beaucoup pour des raisons professionnelles.

Ces deux cartes offrent une gamme étendue de services privilégiés :

- Un instrument de papier à large acceptabilité sans limitation de montant, les dépenses sont débitées par prélèvement automatique dans un délai de 10 jours ;
- Retrait d'espèces 6000 F par semaine (*American Express*) ou de 2000F (*Diner's Club*) dans de nombreuses agences et guichets agréés à travers le monde ;
- Une assurance de voyage gratuite pour titres de transport réglés par carte, couvrant les retards d'avion, de bagages.

4.1.3.2. La carte des établissements de crédit

En octobre 1985, une initiative originale marque le marché des cartes avec le lancement réussi de la carte Aurore Cetelem.

Cette carte de « *crédit revolving* » gratuite, ouvre l'accès à un compte de crédit permanent, elle est née de la fusion de la carte « *bon payeur* » et du système de crédit-poche, elle permet dès 1987 :

- Le paiement sans formalité dans un réseau de 25000 points de vente ; ou sur simple appel téléphonique ou télématique, d'obtenir dans les 48 heures, un chèque du montant souhaité ;
- Une grande liberté d'achat et une acceptabilité non limitée associée au crédit revolving.

4.1.4. Les cartes à puce

Carte en plastique, de la taille standard d'une carte bancaire de crédit, d'une épaisseur d'environ 1 mm, intégrant une puce, c'est-à-dire une petite surface de silicium recouverte de circuit intégré.

La carte à puce permet des opérations beaucoup plus complexes. Elle peut servir de porte-monnaie électronique ou de laissez-passer de sécurité à fonction multiples (*accès à locaux ou des banques de données...*).

Cette carte, compte tenu de sa petite taille, ne peut effectuer qu'un nombre limité de paiement d'opérations, mais elle possède cependant toutes les fonctions de base d'un ordinateur : stockage d'informations (*tel que le montant de crédit disponible*), traitements de données et communication avec d'autres ordinateurs.

Chapitre I : Des moyens de paiement traditionnels aux moyens de paiement modernes

4.2. Les canaux d'acceptation de la carte

Ce sont des appareils électroniques permettant de lire les informations contenues dans les différents supports de la monétique, Ils sont généralement connectés à un centre de gestion des comptes des utilisateurs à savoir :

4.2.1. Les Guichets Automatiques de Banque (GAB) ¹⁷

Les automates permettant aux détenteurs d'une carte bancaire d'effectuer de nombreuses opérations du personnel de sa banque et ce 24H/24H.

L'utilisation d'un GAB pour effectuer des opérations telles que :

La consultation de solde, la demande de RIB, demande de chèque, virement de compte au sein de la banque, remise de chèque, versement, et retrait d'espèce.

Les GAB peuvent, aussi faire la fonction de distributeur de billet (DAB), pour l'ensemble de porteurs de cartes acceptées par l'appareil.

4.2.2. Les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)

Les distributeurs sont des appareils installés par des agences bancaires ou postales ou par des groupes débiteurs de cartes au niveau de leurs sièges, ou dans les espaces publics, grands commerces ou supermarchés, et ce, pour limiter la circulation massive du cash.

Tout retrait effectué au niveau d'un DAB doit faire l'objet d'une autorisation. Cette autorisation est accordée soit par le sauveur d'autorisation de la banque émettrice, si elle en dispose, soit par délégation par la société monétique du pays concerné.

4.2.3. Les Terminaux de Paiement Electroniques (TPE)

Les terminaux de paiement sont destinés aux commerçants affiliés au système de paiement. Ces commerçants doivent respecter certaines obligations contractuelles dans le respect d'un plafond de garantie.

Ces automates dits « *libre-service* » permettent, outre les retraits d'espèces, la remise de chèque, avec capture d'image, l'édition de relever d'identité bancaire (RIB), l'exécution de virement et de manière générale, de réaliser en libre-service toutes les opérations d'agences.

5. Les caractéristiques de la monétique ¹⁸

- Les instruments de paiement monétique permettent de réduire les risques de perte ou de vol par la dématérialisation partielle ou totale de la monnaie. Ainsi la perte de la carte ne signifie pas la perte des fonds puis qu'elle ne représente aucune valeur en elle-même ;

¹⁷ www.banque-info.com/lexique-bancaire/d/distributeur-automatique-de-billets--dab, consulté le 11/10/2018 à 18h30.

¹⁸ LAZREG MOHAMMED, « la Monétique en Algérie en 2007, réalité et perspectives », Mémoire de Magister en sciences commerciales option management, Université d'Oran Es-sénia, 2008-2009, p.60.

Chapitre I : Des moyens de paiement traditionnels aux moyens de paiement modernes

- La monnaie électronique est adaptée aux paiements à distance et ne nécessite ni d'être échangée physiquement contre des pièces et des billets, ni l'intervention de tiers dans la finalité de paiement (*cas de carte prépayées ou PME « porte-monnaie électronique »*) ;
- La monnaie électronique conserve l'anonymat. Elle assure la discrétion que n'assure pas la monnaie scripturale ;
- Les nouveaux moyens de paiement (*carte, PME*) ont leurs propres procédés de sécurisation soit pour le paiement de proximité ou à distance. A l'inverse de l'argent liquide qui utilise seulement une sécurité physique, la monnaie électronique utilise la cryptographie pour authentifier les transactions et la confidentialité et l'intégrité des données ;
- La monnaie électronique ne connaît pas de territorialité ou de frontière (*Union Europe*).

6. Les avantages de la monétique

La monnaie électronique occupera une place primordiale dans les activités économiques et financières.

6.1. Pour le titulaire de la carte

- Règlement de ses achats sans manipulation d'espèces ou d'établissement de chèque et ceci sans limitation de montant (*seul la garantie de paiement peut être limitée*) ;
- Débit en compte reporté à la fin du mois (*pour les cartes à débit différé*) ;
- Possibilité d'utiliser cette carte à l'étranger si elle est validée comme telle. On parle alors de carte internationale, l'utilisation en est toutefois réglementée par la législation des échanges actuellement l'utilisation sans limite de la carte pour effectuer des paiements : pour les cartes classiques, les retraits en espèce sont limités à 300 € tous les sept jours ;
- Enfin, faculté d'utiliser la carte pour des retraits d'espèces dans les DAB ou dans les guichets automatiques de banques (*GAB*) et ceci dans la limite de 300 € par période de sept jours pour les cartes classiques et 900 € pour les cartes haut gamme ;
- Pour éviter les risques de retraits frauduleux (*vol ou perte de la carte*) le titulaire de la carte utilise un code confidentiel à quatre (4) chiffres qu'il est seul à connaître. En cas de tentative d'utilisation frauduleuse ou de toute façon après trois essais infructueux, la carte est conservée au automatiquement par la machine afin d'éviter les tentatives de retraits effectuées par des escrocs persévérants.

Chapitre I : Des moyens de paiement traditionnels aux moyens de paiement modernes

6.2. Pour les commerçants

- Pas de la manipulation d'espèces ni de risques de chèque sans provision ;
- Garantie du paiement de la facture jusqu'à concurrence d'un montant fixé par sa banque et sans formalité (*le montant est très variable d'un commerçant à l'autre certaine ne bénéficiant même d'avance garantie*) ou au-delà après accord du centre de traitement ;
- Crédit en compte immédiat moyennant le paiement d'une commission en partie fixe, en partie proportionnelle au montant.

6.3. Pour la banque

Le palmarès des motivations des banques pour la carte à puce fait apparaître :

- La sécurité ;
- Un système évolutif ;
- Un service nouveau en concurrence avec les cartes, privatives, la sécurité est mieux assuré grâce à des dispositifs à la fois actifs et passifs, d'une part, la vérification du code porteur par le terminal provoque une démonétisation de la carte après trois fausses prestations.

Ainsi, le développement de la monétique vise à accroître le taux de modernisation de la population et augmenter de ce fait le niveau de bancarisation de l'économie.

Conclusion

Dans un environnement de plus en plus compétitif, la monétique caractérise les grandes mutations que traversent actuellement le monde bancaire et financier.

En effet la monétique devient une nécessité car elle constitue un instrument qui répond favorablement aux exigences du développement, traduisant ainsi un assouplissement de la gestion traditionnelle de ces moyens de paiement et à une recherche de simplification non seulement pour la banque mais également pour les particuliers.

Dans le prochain chapitre, nous allons essayer de décrire la situation de la monétique en Algérie et ce entre les progrès et les retards, ainsi qu'une étude comparative entre l'Algérie et la Tunisie.

Chapitre II : L'Algérie face à un grand chantier de la concrétisation de la monétique

Introduction

Au cours des dernières décennies, les progrès en matière d'intermédiation bancaire, de développement des institutions et d'intensification de la concurrence ont permis l'évolution et la diversification des instruments et moyens de paiement.

Dans ce sens les autorités bancaires algériennes ont introduit des réformes et ont consenti des efforts pour généraliser l'utilisation de la monétique en couvrant l'ensemble du territoire national d'un réseau de plus en plus dense de distributeurs automatiques de billets, de guichets automatiques de banque et de terminaux de paiement électronique afin de familiariser les citoyens à ces nouveaux instruments de paiement.

Dans ce chapitre qui comporte deux sections nous traiterons le contexte de la monétique en Algérie. La première section abordera une présentation générale de la monétique en Algérie. La deuxième fera l'objet d'une étude comparative de la situation de la monétique dans notre pays et celle de la Tunisie.

Section 01 : La monétique en Algérie

Depuis l'avènement des réformes économiques, les banques algériennes ont engagé des efforts soutenus dans le sens d'une plus grande modernisation de leurs méthodes d'intervention et d'une diversification des produits et des services offerts à la clientèle.

La monétique a constitué dans ce cadre un vecteur prioritaire qui a fait l'objet d'une série d'actions vigoureuses au niveau interbancaire et à l'intérieur de chaque institution.

1. Présentation de l'opérateur monétique Algérien (SATIM)

La Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique (SATIM) a été créée en 1995 à l'initiative de la communauté bancaire avec un statut de SPA. Elle est une filiale de huit (08) banques commerciales Algériennes : (BADR, BDL, BEA, BNA, CPA, CNEP, CNMA, ALBARAKA) au capital de 1.145.500.000 DA.

Aujourd'hui, La SATIM compte 19 adhérents dans son réseau monétique interbancaire dont :

- 07 banques publiques ;
- 11 banques privées ;
- Algérie Poste.

Cette société a été créée avec un statut de SPA (*Société Par Action*) promulguée par :

- La loi 88-04 du 12 Janvier 1988 portant loi d'orientation sur les entreprises publiques économiques ;

Chapitre II : L'Algérie face à un grand chantier de la concrétisation de la monétique

- La loi 88-04 du 12 Janvier 1988 modifiant et complétant l'ordonnance 75-79 du 26/09/1987, portant code de commerce et fixant les règles particulières applicables aux entreprises publiques économiques ;
- Le décret législatif 03-08 du 25/04/1993 modifiant ordonnance 75-79 du 26/09/1987, portant code de commerce.

La SATIM est responsable de la gestion monétique interbancaire ainsi que du chèque normalisé. Elle a pour objectif de développer les moyens de paiement électroniques, les cartes interbancaires de paiement et de retrait et surtout l'interopérabilité¹ globale entre l'ensemble des acteurs de la Banque d'Algérie et d'Algérie Poste.

Tableau N°01 : Les actionnaires de la SATIM

Actionnaires	Nombre d'action	Les actions en (%)
BADR	36	13,74
BDL	36	13,74
BEA	36	13,74
BNA	36	13,74
CPA	36	13,74
CNEP	36	13,74
CNMA	36	13,74
ALBARAKA	10	3,82
Total	262	100

Source : la Direction Monétique –SATIM Alger.

1.1. Les principales missions de la SATIM

La SATIM est chargée de plusieurs fonctions sur le plan organisationnel et technique, dont :²

- Le développement des moyens de paiement électroniques ;
- La mise en place et la gestion de la plate-forme technique et organisationnelle assurant l'interopérabilité totale entre tous les acteurs du réseau monétique en Algérie ;
- La participation à la mise en place de règles interbancaires de gestion du produit monétique interbancaire en étant une force de proposition ;
- L'accompagnement des banques dans la mise en place et le développement des produits monétiques ;
- La personnalisation des chèques, des cartes de paiement et de retrait d'espèces ;
- La mise en œuvre de l'ensemble des actions qui régissent le fonctionnement du système monétique dans ses diverses composantes :

¹ Acceptation de toutes les cartes de retrait et de paiement de toutes les banques adhérentes.

² www.satim.dz , consulté le 02/10/2018 à 22h00.

Chapitre II : L'Algérie face à un grand chantier de la concrétisation de la monétique

- maîtrise des technologies ;
- automatisation des procédures ;
- rapidité des transactions ;
- économie des flux financiers, etc

1.2. Les activités de la SATIM

L'activité principale de la SATIM porte sur le développement et la gestion d'une solution monétique qui repose sur une infrastructure et des équipements techniques sécurisés et connectés aux sites informatiques et/ou monétiques des banques et qui répondent aux exigences de la norme internationale EMV et qui permettent de se prémunir de toute tentative de fraude connue à ce jour. La solution monétique prend en charge le paiement domestique et le retrait d'espèces dans un cadre interbancaire, elle est constituée :

- Du Front Office, qui assure la connexion avec les banques, les commerçants, les Terminaux de Paiements Electroniques (TPE) et les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) ;
- Du Back Office, qui permet les traitements internes ;
- D'un système de personnalisation des cartes bancaires ;
- D'une plate-forme de télécommunications qui permet d'effectuer les échanges entre les différents acteurs du réseau monétique ;
- D'un réseau d'acceptation DAB et TPE.³

1.3. Les avantages de la SATIM

Les avantages de la SATIM sont :

- Interbancaire totale (*Banques et Algérie Poste*) ;
- Disponibilité du service (*Système opérationnel 24H/24H et 7J/7*) ;
- Disponibilité de l'argent à tout moment ;
- Diminution de la circulation du cash ;
- Élimination du risque d'encaissement de faux billets ;
- Diminution du risque de vol ou de perte de liasse d'argent ;
- Utilisation d'une carte multifonctions (*Retraits et Paiements*).

2. Le Réseau Monétique Interbancaire (RMI)

En 1996, la SATIM a lancé un projet de mise en place d'une solution monétique interbancaire. La première phase de ce projet, qui est opérationnelle depuis 1997, s'est résumée au lancement du premier Réseau Monétique Interbancaire (RMI) en Algérie.

³ SATIM Magazine, 2005, p.08.

Chapitre II : L'Algérie face à un grand chantier de la concrétisation de la monétique

Ce dernier ne couvre que les prestations d'émission des cartes bancaires de retrait sur Distributeurs Automatiques de Billets (DAB).

Ce réseau permet aux banques (*nationales ou étrangères, privées ou publiques*) d'offrir à l'ensemble de leurs clients le service de retrait de billets sur DAB et le service de paiement à partir de l'année 2005.

Autrement dit, le RMI est un système constitué d'un système central, de Guichets Automatiques de Banque, de Distributeurs Automatiques de Billets et de Terminaux de Paiement Electroniques utilisés pour les services bancaires, notamment le retrait de billets de banque et le paiement par carte bancaire.⁴

Les adhérents du RMI sont aux nombres de 17, dont 07 banques publiques, 09 banques privées et Algérie Poste.

2.1. Le rôle du RMI

Le rôle du RMI se résume dans les points suivants :

- Assurer l'interbancaireté des transactions de retrait et de paiement effectuées sur le RMI pour tous les porteurs des banques adhérentes ;
- L'intégration au RMI de DAB propres à la banque adhérente ;
- L'acquisition des demandes d'autorisation de retrait émanant de DAB ;
- Garantir le traitement des transactions DAB/TPE pour le compte des banques adhérentes ;
- La préparation et le transfert des flux financiers destinés à la pré-compensation des transactions DAB.

2.2. Les objectifs du RMI

Les deux principaux objectifs du RMI sont :

- **Assurer l'interopérabilité** : c'est-à-dire assurer l'acceptation de toutes les cartes de retrait et de paiement de toutes les banques adhérentes ;
- **Garantir la sécurité** : en garantissant le respect de la réglementation en vigueur, en assurant les échanges sécurisés des données et en luttant contre la fraude.

2.3. Les acteurs du RMI

On distingue deux catégories d'acteurs qui sont :

2.3.1. Les institutions financières

Les institutions financières constituent un acteur principal du RMI, dont l'adhésion à ce dernier se caractérise par la signature d'une convention interbancaire et d'un contrat de

⁴ A.BENCHABLA, responsable de la monétique au niveau de la SATIM, PME Magazine, n°13, du 15 Mars 2002.

Chapitre II : L'Algérie face à un grand chantier de la concrétisation de la monétique

coopération liée aux services offerts par le RMI. Par conséquent, elles doivent respecter les spécifications techniques éditées. Elles assurent la fonction d'acquéreur, d'émetteur ou les deux à la fois.

2.3.2. Le gestionnaire du RMI

Il assure de part son statut, les fonctions communautaires déléguées par les adhérents aux réseaux monétiques.

Sur le plan matériel et logiciel, il dispose de :

- Dun centre serveur Front Office ;
- Dun centre serveur Back Office ;
- Dun centre d'appel (*mis à la disposition des porteurs de cartes et des opérateurs sur ce site*).

3. Présentation générale de la carte interbancaire (CIB)

La carte interbancaire est une carte reconnaissable par le logo "CIB" de l'interbancaire qui est imprimé sur la carte et le logo de la banque émettrice. Elle est adossée à un compte personnel, sa validité est limitée dans le temps, son renouvellement est automatique, sauf en cas d'annulation par la Banque ou par le porteur.

La CIB permet aux clients d'effectuer le paiement des achats de biens et services auprès des commerçants et d'opérer des retraits d'espèces sur l'ensemble des automates installés sur le territoire national.

3.1. Types de carte interbancaire

Le système bancaire algérien propose deux types de carte interbancaires : Classique et Gold :

- **La carte Classique** : elle offre des services de retrait et de paiement interbancaire auprès des automates appartenant aux banques et établissements participant au Réseau Monétique Interbancaire (RMI), elle est proposée à la clientèle selon les critères définis par la banque ;
- **La carte Gold** : elle offre aussi des services de retrait et de paiement interbancaire, elle obéit aux mêmes principes d'attribution arrêtés par chaque banque selon sa convenance.

Cette carte propose des fonctionnalités supplémentaires ainsi que des plafonds de retrait et de paiement plus élevés.⁵

⁵ www.satim-dz.com, consulté le 03/09/2018 à 18h30.

Chapitre II : L'Algérie face à un grand chantier de la concrétisation de la monétique

Figure N°02 : Carte Classique



Figure N°03 : Carte Gold



Source : www.sociétégénérale.dz

3.2. Les caractéristiques de la carte interbancaire (CIB)

Les caractéristiques de la carte CIB Classique et Gold sont :

- **La carte classique**
 - Carte de couleur bleue ;
 - Visuel unique sauf logo de la banque émettrice ;
 - Destinée à la clientèle qui a un revenu moyen ;
 - Carte à puce et magnétique.
- **La carte Gold**
 - Carte de couleur dorée ;
 - Destinée à la clientèle qui a un revenu important ;
 - Fond unique sauf logo de la banque émettrice ;
 - Remplacée en 48h en cas de perte ou de vol.

3.3. Les fonctions de la CIB

On distingue deux fonctions de la carte bancaire ; à savoir :

3.3.1. Le retrait par carte interbancaire

Cette carte permet le retrait d'espèces sur un Distributeur Automatique de Billet (DAB) ou sur un Guichet Automatique de Banque (GAB), installés au niveau de la banque émettrice ou auprès d'autres banques, par le débit du compte.

Les cartes de retrait sont plafonnées pour un certain montant qui est fixé par les banques émettrices et peuvent être utilisées à travers le territoire national comme à l'étranger. Elles peuvent aussi donner à son détenteur la possibilité de commander des cartes de chèque et de consulter son compte à tout moment.

Chapitre II : L'Algérie face à un grand chantier de la concrétisation de la monétique

3.3.2. Le paiement par carte interbancaire

C'est une carte qui permet d'effectuer le paiement immédiat ou à distance des achats de biens et services auprès des commerçants équipés d'un terminal de paiement électronique (TPE), agréé par des agences de réseau commercial de la banque.

Le détenteur de la carte de paiement ne supporte pas des frais supplémentaires lors du règlement de ses achats, il ne peut annuler son ordre de paiement qu'en cas de vol ou de perte, il garantit le paiement au commerçant bénéficiaire.

3.4. Avantages de la CIB ⁶

- Sécurité : Effectuer des paiements et des retraits en toute sécurité (*bénéficiaire d'un code confidentiel qui garantit toutes les opérations bancaires*) ;
- Efficacité : Gain de temps grâce à la commodité de la carte CIB ;
- Disponibilité : Disponibilité de l'argent selon la convenance 24H/24H et 7J/7 ;
- Paiement de tous les achats directement à partir du compte avec une disponibilité fiable et en temps réel.

4. La télé-compensation

Dans le cadre de la modernisation de systèmes de paiement, la Banque d'Algérie a mis en place un opérateur de système de télé-compensation qui est représenté par le Centre de Pré-compensation Interbancaire (CPI) en 2004, filiale de la Banque d'Algérie qui doit prendre en charge la gestion du système de télé-compensation.

Contrairement au système de compensation classique basé sur le traitement physique des chèques, le système de télé-compensation repose sur un système informatique d'échange des données numériques et d'images. C'est un procédé qui facilite le paiement et l'encaissement des chèques entre toutes les banques.

Ce projet s'est concrétisé durant l'année 2006 par la mise en production de deux systèmes de paiements modernes, le système RTGS et ATCI.

4.1. Le système de règlement brut en temps réel de gros montants et de paiement urgent (RTGS)

Ce système appelé aussi Algeria Real Time Settlement (ARTS), est entré en vigueur le 13 Octobre 2005 conformément aux dispositions du règlement n°05-04 est mis en production le 08 Février 2006.

Le système RTGS⁷ est un système de paiement interbancaire automatisé ou s'effectuent des paiements uniquement par des ordres de virement un par un et en temps réel,

⁶ www.bna.dz , consulté le 12/09/2018 à 19h00.

Chapitre II : L'Algérie face à un grand chantier de la concrétisation de la monétique

c'est-à-dire, sans compensation. Il a été réalisé selon les standards internationaux, notamment en matière de fiabilité et sécurité des échanges.

En tant que système de règlement brut, il règle les paiements individuellement, c'est-à-dire, opération par opération, sans solder les débits avec les crédits.

En tant que système de règlement en temps réel, il effectue le règlement final en continu sous réserve que le compte de règlement de la banque émettrice soit suffisamment provisionné.

Les principaux participants sont :⁸

- La Banque d'Algérie en tant qu'opérateur de ce système ;
- Les Banques ;
- Le Trésor Public ;
- Algérie poste ;
- Algérie clearing pour les paiements à la bourse ;⁹
- Le Centre de Pré-compensation Interbancaire (CPI) pour les paiements de masse.

4.1.1. Responsabilité de l'opérateur et des participants au système

L'infrastructure du système RTGS appartient à la Banque d'Algérie. En tant qu'opérateur du système, elle fournit notamment aux participants au système, les services suivants :¹⁰

- L'échange des ordres de paiements ;
- La gestion des comptes de règlement ;
- La gestion des files d'attentes et la résolution des blocages systémiques ;
- La gestion de système de fourniture de liquidités ;
- La transmission des différentes informations relatives au paiement et au fonctionnement du système (*exécution des autres relevés des comptes de règlement, gestion des liquidités*).

⁷ Les systèmes RTGS sont typiquement des systèmes électroniques, utilisant des réseaux de télécommunications qui transmettent et traitent l'information en temps réel.

⁸ Rapport de la Banque d'Algérie, « Chapitre VI : Modernisation de l'infrastructure du système bancaire », 2005, p.115.

⁹ Algérie Clearing : le dépositaire central des titres en Algérie (*Algérie clearing*) est une société par action dont les activités sont exercées et contrôlées par la commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB).

¹⁰ BERRAHI Khair-Eddine, (2006), « Etude et analyse de la distribution des crédits des entreprises, étude de cas la BEA », mémoire de magister, université Abou Bakre bel kaid, Tlemcen, p (121-122).

Chapitre II : L'Algérie face à un grand chantier de la concrétisation de la monétique

4.1.2. Le fonctionnement du système RTGS

Le système RTGS fonctionne en continu et en temps réel chaque jour ouvrable de huit (08) heures à dix-sept (17) heures, les tranches horaires avant et après l'ouverture de la journée d'échange, sont réservées respectivement au démarrage technique du système et à la mise en œuvre des procédures intervenant après l'arrêt des échanges (*reporting, archivage, réplication de données, la mise en veille du système*).

4.1.3. Les avantages du système RTGS

- Il assure une meilleure traçabilité des paiements ;
- C'est un outil efficace pour lutter contre le blanchiment d'argent et assure les conditions pour une bancarisation plus large, en rendant le recours au système plus attractif, plus rapide et plus sûr ;
- Il améliore considérablement les délais de recouvrement des créances des agents économiques qui optent pour les paiements urgents, en améliorant de facto la gestion de leur trésorerie et la gestion des flux interbancaires ;
- Il assure une meilleure efficacité dans la conduite de la politique monétaire de la Banque d'Algérie conduisant ainsi à une utilisation efficiente des ressources dans l'économie ;
- ARTS permet une intégration en temps réel du marché de change dans le respect de la réglementation des échanges et de contrôle des mouvements des capitaux avec le reste du monde.

4.2. Le système de télé-compensation de paiement de masse (ATCI)

En 2004, la Banque d'Algérie a créé une filiale (*centre de pré-compensation interbancaire*), avec les participants des banques et Algérie Poste, pour assurer la réalisation du système de télé-compensation. Ce centre a signé une convention de place avec l'ensemble des participants au système ainsi qu'avec Algérie Poste. Cette convention fixe le cadre général des relations entre le centre, opérateur du système ATCI, et définit les droits et obligations de chaque membre.

Le système algérien de paiement de masse a été introduit conformément à la disposition du règlement n°05-06 du 15 Décembre 2005, lancé le 16 Mai 2006, ce système constitue une complémentarité au système de règlement brut en temps réel de gros montants et de paiements urgents.

La télé-compensation a été entrée en premier temps par la compensation des chèques sur tous le territoire national ensuite elle s'est poursuivie par l'intégration graduelle au nouveau système de télé-compensation de tous les autres instruments de paiement entre Août

Chapitre II : L'Algérie face à un grand chantier de la concrétisation de la monétique

2006 et Avril 2007, les virements, les opérations monétiques, les effets de commerce, et les prélèvements.¹¹

Ce système accepte les virements d'une valeur nominale inférieure à 1.000.000 DA. Si les ordres de virement sont d'une valeur nominale supérieure ou égale à ce montant, ils doivent être effectués dans le système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents.

Le système ATCI fonctionne sur le principe de la compensation multilatérale¹² des ordres de paiement présentés par les participants aux systèmes.¹³

Les participants au système ATCI :

Les principaux adhérents en tant que participants directs ou indirects au système sont :

- La Banque d'Algérie ;
- Les banques commerciales ;
- Le Trésor Public ;
- Algérie Poste.

Le participant direct est accordé au système via une plate-forme dite « *plate-forme participant* » alors que le participant indirect utilise celle d'un participant direct.

4.2.1. Responsabilité des participants et du gestionnaire du système

- Les participants au système ATCI doivent veiller au strict respect des normes et des conditions de fonctionnement et de sécurité du système fixé par le CPI ;
- Les participants au système sont responsables des dommages causés dans le cas d'erreurs matérielles de non-respect des obligations financières ;
- Chaque participant est responsable des contestations provenant de ses clients.

4.2.2. Les avantages du système ATCI

Avec la réalisation du système de télé-compensation, plusieurs avantages ont été apportés. Il s'agit notamment de :¹⁴

- La réduction des délais de recouvrement interbancaires ;
- La réhabilitation des moyens de paiements scripturaux classiques (*chèques, effets, virements*) ;

¹¹ Rapport de la Banque d'Algérie, « *Chapitre V : Modernisation de l'infrastructure des systèmes de paiement* », 2006, p.110.

¹² Procédure permettant le règlement définitif des créances conformément au code de commerce.

¹³ www.algeriansbanks.com, Règlement n°05-06 du 15/12/2005 portant sur la compensation des chèques et autres instruments de paiement de masse, consulté le 08/09/2018.

¹⁴ Rapport de la Banque d'Algérie, « *Chapitre VI : Modernisation de l'infrastructure du système bancaire* », 2006, p.110.

Chapitre II : L'Algérie face à un grand chantier de la concrétisation de la monétique

- Le développement des moyens de paiements modernes (*prélèvements, opérations par carte*) ;
- La réduction des coûts des échanges interbancaires ;
- L'amélioration de la qualité et de la fiabilité des informations restituées ;
- Les échanges interbancaires et leur traitement seront largement sécurisés.

5. Les forces et faiblesses de la monétique en Algérie

Les caractéristiques de la monétique se présentent sous forme de points forts et de points faibles :

5.1. Les forces de la monétique

- **Normes et Standards** : dès le lancement du projet de la monétique, la SATIM a établi des normes et des standards internationaux. De plus, l'adoption de l'EMV, fin 2005, devrait être une garantie supplémentaire de pérennité ;
- **Interbancaire** : la base interbancaire existante permet la mutualisation des coûts, en permettant la rentabilisation des investissements, et en offrant à la clientèle des banques un réseau d'acceptation suffisant et une offre de services satisfaisante ;
- **Volonté d'investissement** : tous les établissements rencontrés ont validé leur participation au plan de déploiement de la monétique en Algérie conformément à leurs engagements vis-à-vis de SATIM. La volonté d'investissement des banques est donc certaine et ne tient qu'à l'aboutissement des appels d'offres ;
- **Bancarisation** : offre à la banque des fichiers de prospects qui permettent de mener à bien une action commerciale proactive afin de créer le produit ou le service le mieux adapté aux besoins des clients ;
- **Partenariat** : certaines industries (*pétrole*) envisagent un partenariat à la fois, en tant qu'accepteur au sein de leur réseau de distribution, et comme d'éventuels promoteurs de la carte auprès de leur personnel.

5.2. Les faiblesses de la monétique

- **Lois et textes réglementaires** : vide juridique en matière de réglementation ;
- **Réseau de télécommunication** : le réseau actuel X25 est sous-dimensionné et pose donc un problème de disponibilité. Une solution alternative serait de se connecter via le réseau VSAT. Le réseau RTC (*Réseau Téléphonique Commuté*), qui sera utilisé pour la future fonction de paiement, offre une qualité nettement supérieure ;

Chapitre II : L'Algérie face à un grand chantier de la concrétisation de la monétique

- **Équipements et moyens** : ils restent encore insuffisants, surtout dans la perspective de déploiement aux clients de la banque. De plus, on relève quelques problèmes de maintenance pour certains automates ;
- **Qualification du personnel** : les banques doivent organiser des séminaires et des formations de leur personnel dans le domaine informatique et technique ;
- **Culture monétique** : manque de culture monétique ;
- **Politique commerciale** : elle est quasi absente au même titre que le plan marketing. La clientèle potentielle reste encore méfiante et très attachée aux espèces.

L'analyse a été établie pour les domaines suivants :

- Le domaine règlementaire ;
- Le domaine commercial ;
- Le domaine économique ;
- Le domaine technique.

Section 02 : Etude comparative de la monétique en Algérie et en Tunisie

Le système financier tunisien est caractérisé par des avancées importantes en matière de monétique par rapport à l'Algérie, c'est pour cela que le niveau atteint par la Tunisie en matière de la monétique est le résultat de différentes réformes.

Au cours de cette section, nous allons présenter un petit aperçu sur la situation de la monétique dans notre pays et en Tunisie et pour conclure par une comparaison entre ces deux pays.

1. Situation de la monétique en Algérie

L'Algérie s'est engagée depuis plus d'une décennie dans un processus de réformes économiques visant à supplanter le système de gestion centralisé par de nouvelles normes d'organisation s'inscrivant dans le cadre de l'économie de marché. Nous assistons à un débat sans fin sur la modernisation du secteur bancaire en Algérie. Nous sommes en retard sur la monétique et de nombreuses autres opérations bancaires. Des progrès ont été réalisés mais beaucoup reste à faire.

Ces réformes économiques ont engendré de profondes mutations dans la configuration du secteur bancaire. Un programme de modernisation, de développement et l'initiation de nouveaux moyens de paiement (*cartes bancaire*) a été mis en œuvre par les banques algériennes en partenariat avec la Société d'Automatisation des Transactions Interbancaire et de Monétique.

Chapitre II : L'Algérie face à un grand chantier de la concrétisation de la monétique

La monétique en Algérie a été introduite officiellement dans le système de paiement algérien dès 1989, quelques banques ont mis en œuvre les premiers pas dans ce volet dès 1990, c'est le cas notamment de la BEA, la BNA et du CPA qui disposaient déjà à cette époque de cartes bancaires propres à elle. L'introduction de la monétique a été envisagée par la plupart des banques à des périodes différentes dont le plus ancien projet remonte à l'année 1975. Cependant deux distributeurs de billets installés en 1975 n'ont été opérationnels que pendant une très courte durée.

D'autres tentatives ont été menées par la suite, mais sont restées au stade expérimental, quelques projets ont vu le jour, et parmi ces expériences réussies on citera l'expérience du :¹⁵

- Le CPA a commencé son activité monétique en 1989 par l'adhésion à Visa internationale en qualité de membre principal émetteur et acquéreur, et en 1990 à l'adhésion à Mastercard international en qualité d'acceptant. Le CPA émet aujourd'hui des cartes Visa internationale à puce aux normes EMV (*Europay, Mastercard, Visa*) ;
- La BADR s'est équipée d'une solution monétique qui permet la gestion d'une carte de retrait privative pour les clients salariés domiciliés dans les agences BADR ;
- La BEA a pris en charge la gestion d'une carte pétrolière prépayée et rechargeable pour l'achat de carburant auprès des stations de service Naftal en remplacement des bons d'essence ;
- Algérie poste occupe une place importante, vu le nombre de cartes qu'elle a émis et le parc DAB dans son réseau.¹⁶

Après les initiatives individuelles, les banques algériennes ont vite pris conscience que l'existence de plusieurs centres de traitement indépendantes entraînerait une multiplication des investissements, des coûts d'exploitation élevés et constituerait un frein à l'interbancaire et à l'interopérabilité des cartes. C'est dans ce cadre qu'elles ont décidé la mise en place du projet monétique national en optant pour la mise en commun des moyens, et c'est ainsi que la SATIM (*Société d'Automatisation des Transactions Interbancaire et de Monétique*) est née.

Actuellement, la monétique se constitue d'un réseau national composé de : CCP, CNEP-banque, BNA, BDL, CNMA, BEA, BADR, CPA, ELBARAKA, Société Générale, BNP, AGB, NATIXIS, Gulf Bank, ARAB Bank, ABC Bank, Housing-bank, Fransa-banque.

¹⁵ www.reporters.dz, Lancée formellement en 1975 à l'ère de socialisme triomphant : la monétique le parent pauvre du système bancaire algérien, consulté le 15/09/2018.

¹⁶ LAZREG MOHAMMED, « *Développement de la monétique en Algérie : réalités et perspectives* », thèse doctorat, 2015, université Tlemcen, p.64.

Chapitre II : L'Algérie face à un grand chantier de la concrétisation de la monétique

L'adhésion de ces institutions financières au RMI (*Réseau Monétique Interbancaire*) s'est concrétisé par :

- La signature d'une convention interbancaire ;
- La signature de contrats de coopération liés aux services offerts par le RMI ;
- Le respect des spécifications techniques éditées par le RMI (*gestion de fichiers porteurs, délais.....*).

Dès 1997, la SATIM a démarré le retrait d'espèces à partir de distributeurs automatiques de billets de banque (DAB) en mettant en place un réseau monétique interbancaire.¹⁷

En 2014, l'association professionnelle des banques et établissements financiers (ABEF) a créé le Groupement d'intérêt Economique de la Monétique (GIE-Monétique) comme organe de régulation de l'activité monétique en Algérie, visant à généraliser l'usage des moyens de paiement modernes, dont la carte de paiement et le paiement électronique.

1.1. Les cartes émises

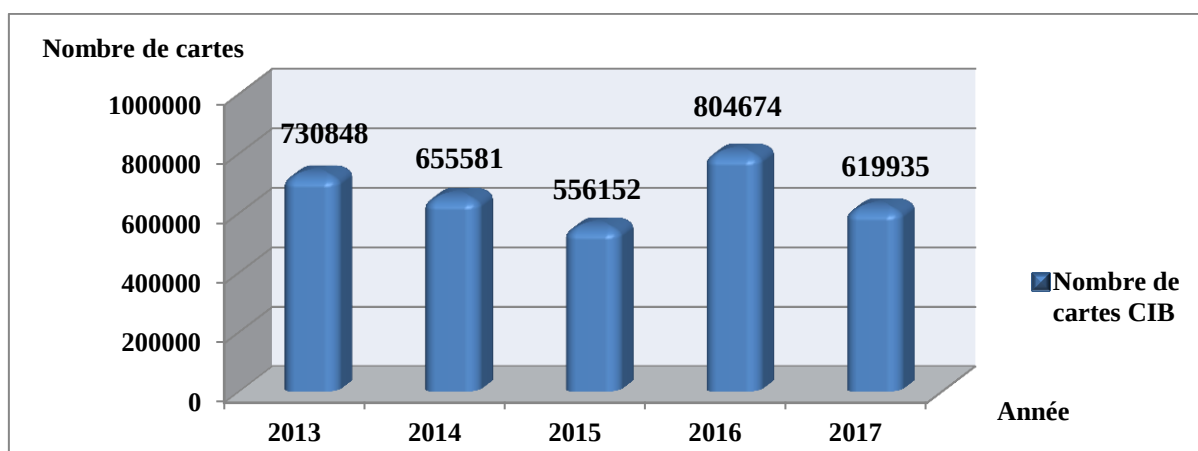
On peut affirmer que malgré les efforts déployés par la SATIM pour le développement de la monétique, il n'existe aujourd'hui en Algérie que des cartes de retrait.

Tableau N°02 : Evolution de cartes interbancaire CIB en Algérie

Année	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2016/2017
Nombre de cartes émises	730848	655581	556152	804674	619935	23%

Source : Données collectées par la SATIM.

Graphique N°01 : Evolution des cartes interbancaires (CIB) en Algérie



Source : Établi à partir des données du tableau précédent.

¹⁷ Forum sur la monétique au Maghreb, de l'Afrique centrale et de l'ouest, Casablanca le 16 et 17 février 2006.

Chapitre II : L'Algérie face à un grand chantier de la concrétisation de la monétique

Le graphique ci-dessus permet de constater que :

- Le nombre de cartes interbancaires fluctue d'une année à une autre. En effet, entre 2013 et 2015, le nombre de cartes émises a connu une diminution de 730848 à 556152 cartes. En 2016, ces cartes ont connu une augmentation maximale, atteignant un seuil de 804674 cartes contre 619935 cartes au titre de l'année 2017.
- Il y a eu une évolution timide des cartes émises au fil des années. Ceci même après une durée de 4 ans, on conclut donc que la monétique peine à se généraliser dans notre pays.

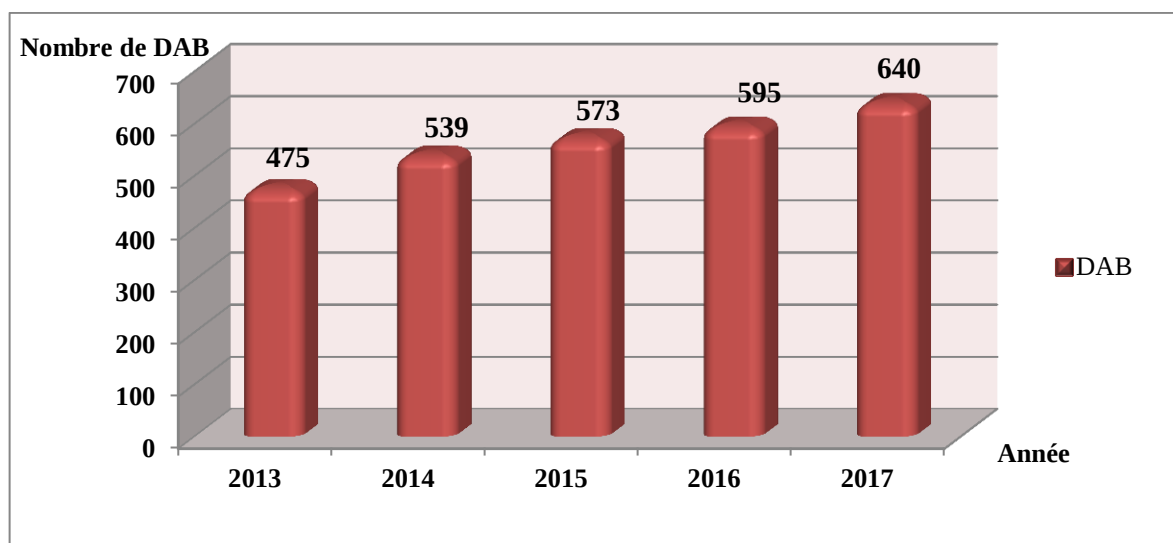
1.2. Parc DAB (Distributeurs Automatiques de Billets)

Tableau N°03 : Evolution des DAB en Algérie

Année	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2016/2017
Nombre de DAB installé	475	539	573	595	640	08%

Source : Données collectées par la SATIM.

Graphique N°02 : Evolution des DAB en Algérie



Source : Établi à partir des données du tableau précédent.

Le graphique ci-dessus indique :

L'augmentation du nombre de DAB à l'échelle nationale entre 2013 et 2017, passant respectivement de 475 à 640 DAB. Cette progression montre que la SATIM a déployé des efforts pour couvrir tout le territoire national de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB), afin d'accélérer le développement du système monétique interbancaire.

Chapitre II : L'Algérie face à un grand chantier de la concrétisation de la monétique

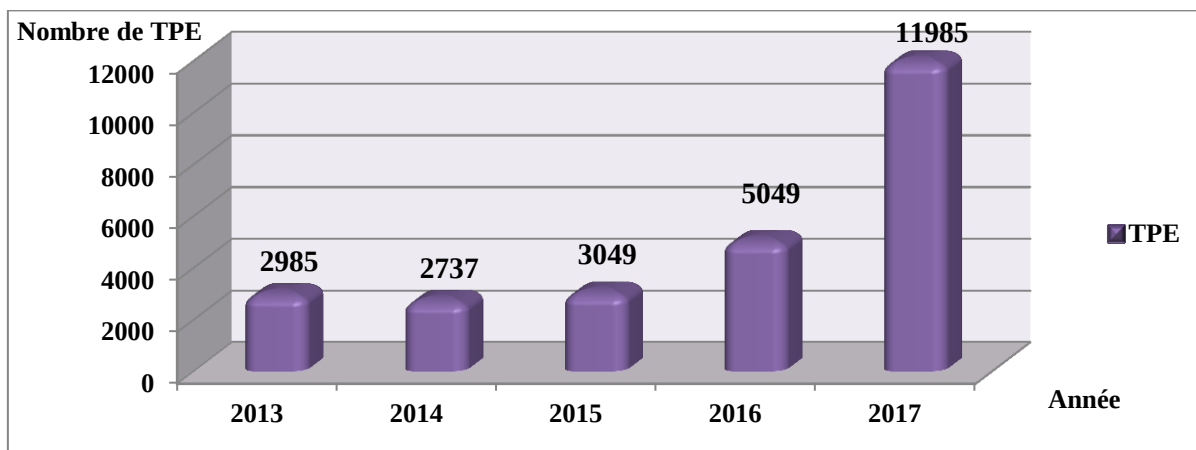
1.3. Affiliation des commerçants

Tableau N°04 : Evolution des TPE en Algérie

Année	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2016/2017
Nombre de TPE	2985	2737	3049	5049	11985	61%

Source : Données collectées par la SATIM.

Graphique N°03 : Evolution des TPE en Algérie



Source : Établi à partir des données du tableau précédent.

D'après le graphique ci-dessus on remarque une légère régression durant les années 2013 et 2014 atteignant respectivement 2985 et 2737 TPE qui est dû aux pannes et au non renouvellement de contrat de certains commerçants.

Ces chiffres ont ensuite connu une augmentation remarquable à la fin de l'année 2017, arrivant à 11985 TPE, cela démontre la volonté de généraliser le paiement électronique par les autorités algériennes afin que la carte interbancaire soit plus utilisée par les porteurs.

Ce parc a également été modernisé afin de s'adapter à la norme EMV (*Europay, MasterCard, Visa*), avec l'introduction de la carte à puce, permettant des paiements plus sécurisés. Actuellement, en Algérie toutes les transactions de paiement sont traitées par les terminaux EMV.

2. Situation de la monétique en Tunisie

L'histoire de la monétique en Tunisie remonte aux années 70¹⁸. Elle s'est développée dans un premier temps pour répondre à la demande d'une clientèle étrangère qui souhaitait payer par le biais de cartes bancaires. Ce système était géré par les organismes internationaux qui affiliaient les commerçants pour l'acceptation de la carte étrangère.

¹⁸ www.bct.gov.tn, « Le développement de la monétique en Tunisie », consulté le 05/10/2018 à 15h00.

Chapitre II : L'Algérie face à un grand chantier de la concrétisation de la monétique

Signalons que les changements de la sphère économique et financière ont touché le mouvement des capitaux et notamment les systèmes de paiement. Le développement de ces systèmes a toujours préoccupé la Banque Centrale Tunisienne (BCT). Cette dernière a mis en place un système intégré, dont le premier aspect relatif à la télé compensation, ainsi que des systèmes de transfert de gros montants.

En revanche, l'utilisation des cartes bancaires pour le paiement domestique reste encore marginale par rapport aux autres moyens, et les porteurs de cartes de paiement ne représentent que 4% de la population bancarisée. Pour combler ce retard, la Société Monétique de Tunisie fut créée en 1989.

Cet organisme, chargé de la gestion du réseau et de l'élaboration de la stratégie de développement de la monétique, vise les objectifs suivants :

- Promouvoir le développement et l'utilisation de la carte de paiement par les nationaux tunisiens ;
- Promouvoir l'acceptation des cartes en Tunisie, en paiement des dépenses effectuées par les touristes, hommes d'affaires, émises par les grands organismes internationaux ;
- Mettre en œuvre l'ensemble des actions qui régissent le fonctionnement des systèmes monétique dans ses diverses composantes : marketing, maîtrise des technologies, automatisation des procédures bancaires, rapidité des transactions, économies des flux financières, etc
- Mettre en œuvre l'ensemble des moyens destinés à traiter ou assurer les transferts et la maîtrise des technologies nécessaires pour :
 - Les rapatriements et transferts électroniques des fonds ;
 - L'acquisition, l'adaptation et la création de logiciels ;
 - La mise à la disposition des banques d'un très haut niveau de sécurité par l'utilisation de nouvelles techniques ;
 - La formation aussi bien des cadres bancaires que des usagers à la monétique.

La Société de Monétique-Tunisie dispose d'une infrastructure informatique et des moyens techniques adaptés aux besoins des traitements qui lui sont demandés par les banques. Elle dispose d'un centre d'embossage et d'encodage des cartes à pistes et à puce :

- Le centre permet la personnalisation (*embossage et encodage*) des cartes pour le compte des banques tunisiennes et étrangères, conformément aux normes techniques Visa et Mastercard qui ont conféré leur agrément au centre.
- Le centre permet la personnalisation d'environ 50 000 cartes à piste et à puce, par jour.

Chapitre II : L'Algérie face à un grand chantier de la concrétisation de la monétique

- Le centre est doté des équipements adéquats : lignes téléphoniques, télex, terminaux reliés au serveur de la SMT, et par-delà aux systèmes internationaux Visa et Mastercard.
- Le centre fonctionne 24H/24H et 7J/7 pour permettre aux commerçants affiliés des banques de demander des autorisations sur des cartes locales ou étrangères.
- Des lignes d'appel téléphoniques sont à la disposition des commerçants des banques.
- Le centre permet le traitement de toutes les transactions issues des cartes bancaires, en vue de préparer la compensation, tant au niveau national qu'au niveau des systèmes internationaux.
- Le centre permet aussi le suivi des différentes étapes d'une transaction : présentation, rejet, etc.

Le programme de développement de la monétique, adopté en 2001, a mis l'accent sur l'utilisation de la carte bancaire, tant son utilisation présente plusieurs avantages notamment au niveau de la baisse du volume des billets et monnaies en circulation et de la compression du coût d'utilisation. Pour atteindre ces objectifs, les autorités monétaires insistent sur la nécessité de migrer vers la carte à puce.

L'activité de la monétique s'est caractérisée par une consolidation de ses principaux indicateurs durant l'année 2017. Cette progression a dégagé l'émergence d'une nouvelle culture en faveur des moyens de paiement modernes.

2.1. Emission des cartes

Le rythme d'émission des cartes s'est renforcé durant l'année 2017 en portant le nombre total à 3 655 026 cartes contre 3 185 935 à la fin de 2016, soit une augmentation de 469 091 cartes.

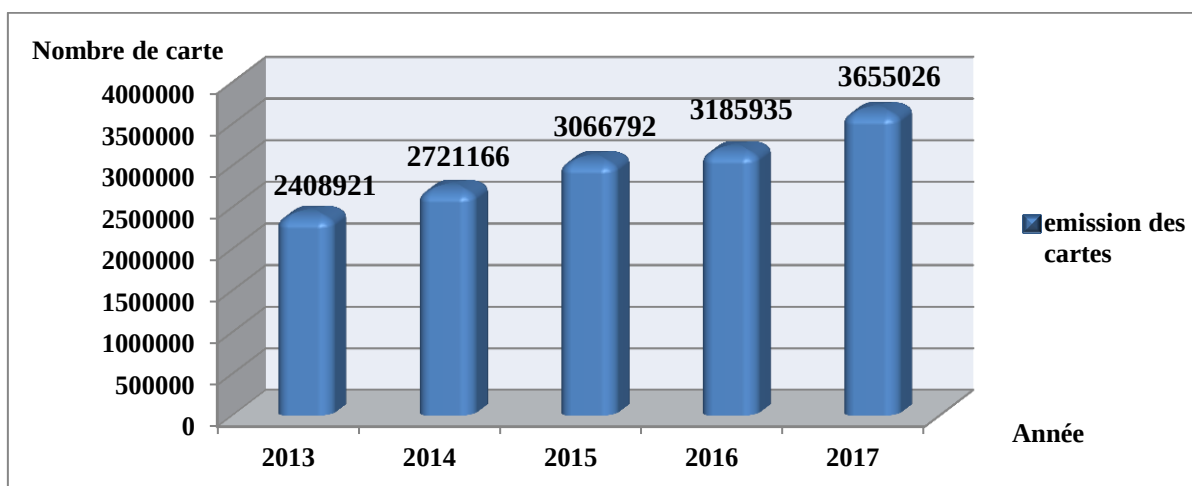
Tableau N°05 : Evolution de la carte interbancaire en Tunisie

Année	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2016/2017
Nombre des cartes émises	2408921	2721166	3066792	3185935	3655026	15%

Source : Documents publiés par l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et Établissements Financiers (A.P.T.B.E.F).

Chapitre II : L'Algérie face à un grand chantier de la concrétisation de la monétique

Graphique N°04 : Evolution de la carte interbancaire en Tunisie



Source : Établi à partir des données du tableau précédent.

2.2. Parc DAB (*Distributeurs Automatiques de Billets*)

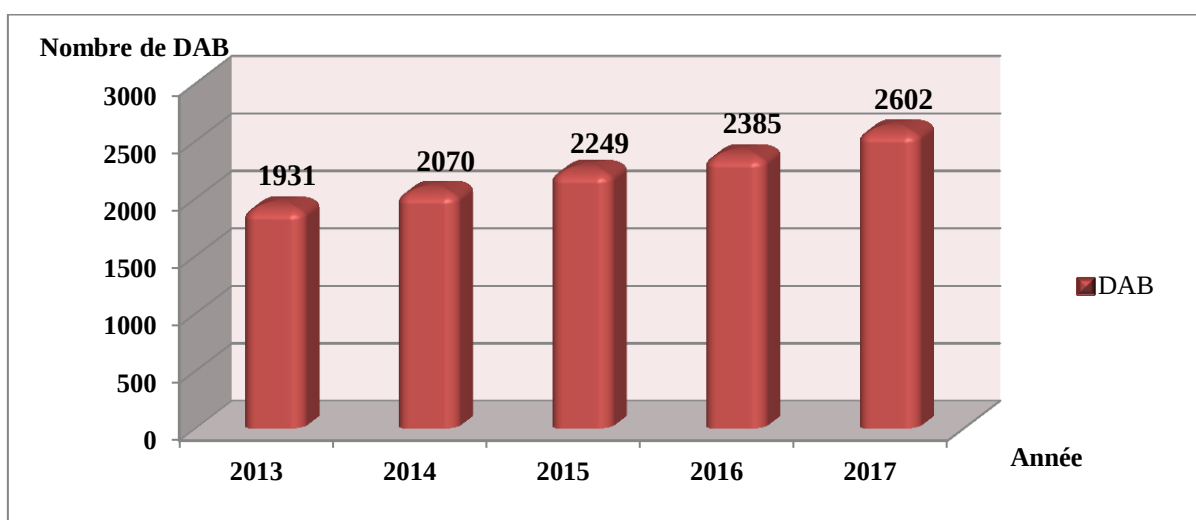
Le parc DAB s'est consolidé au cours de l'année 2017 par l'implantation de 217 nouvelles unités. Le nombre de DAB s'est élevé à 2602 unités contre 2385 à la fin de 2016, soit une augmentation de 217 unités.

Tableau N°06 : Evolution des DAB en Tunisie.

Année	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2016/2017
Nombre des DAB	1931	2070	2249	2385	2602	09%

Source : Documents publiées par l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et Établissements Financiers (A.P.T.B.E.F.).

Graphique N°05 : Evolution des DAB en Tunisie



Source : Établi à partir des données du tableau précédent.

Chapitre II : L'Algérie face à un grand chantier de la concrétisation de la monétique

2.3. Affiliation des commerçants

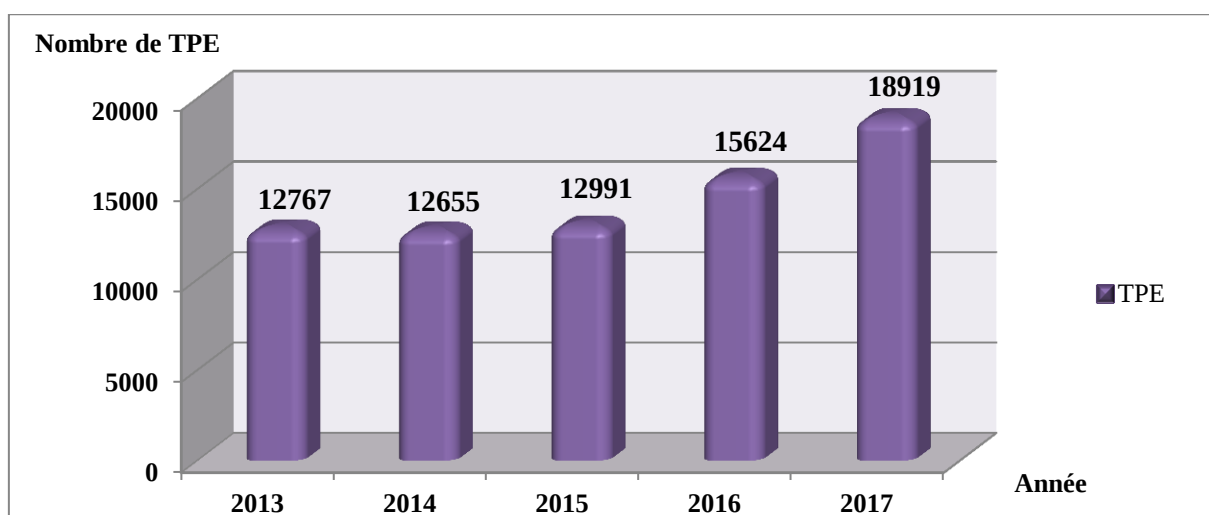
Le nombre de TPE installés chez les commerçants a atteint 18919 unités au titre de l'année 2017, enregistrant une augmentation de 3295 unités par rapport à la fin de l'année 2016.

Tableau N°07 : Evolution des TPE en Tunisie

Année	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2016/2017
Nombre de TPE	12797	12655	12991	15624	18919	21%

Source : Documents publiées par l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et Établissements Financiers (A.P.T.B.E.F).

Graphique N°06 : Evolution des TPE en Tunisie



Source : Établi à partir des données du tableau précédent.

2.4. Nombre de transactions

Le nombre de transactions réalisées en Tunisie a évolué à un rythme soutenu puisqu'il a atteint 71,6 millions d'opérations au titre de l'année 2017 contre 64,7 au titre de l'année 2016, enregistrant une augmentation de 6,9 millions de transactions.

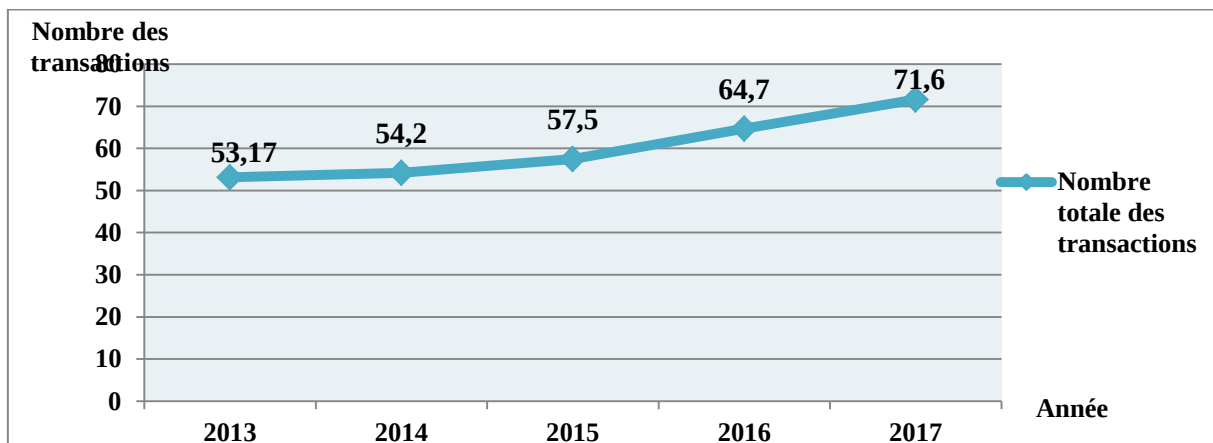
Tableau N°08 : Evolution des transactions totale en Tunisie

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre globale des transactions	53,17	54,2	57,5	64,7	71,6

Source : Documents publiées par l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et Établissements Financiers (A.P.T.B.E.F).

Chapitre II : L'Algérie face à un grand chantier de la concrétisation de la monétique

Graphique N°07 : Evolution des transactions totale en Tunisie



Source : Établi à partir des données du tableau précédent.

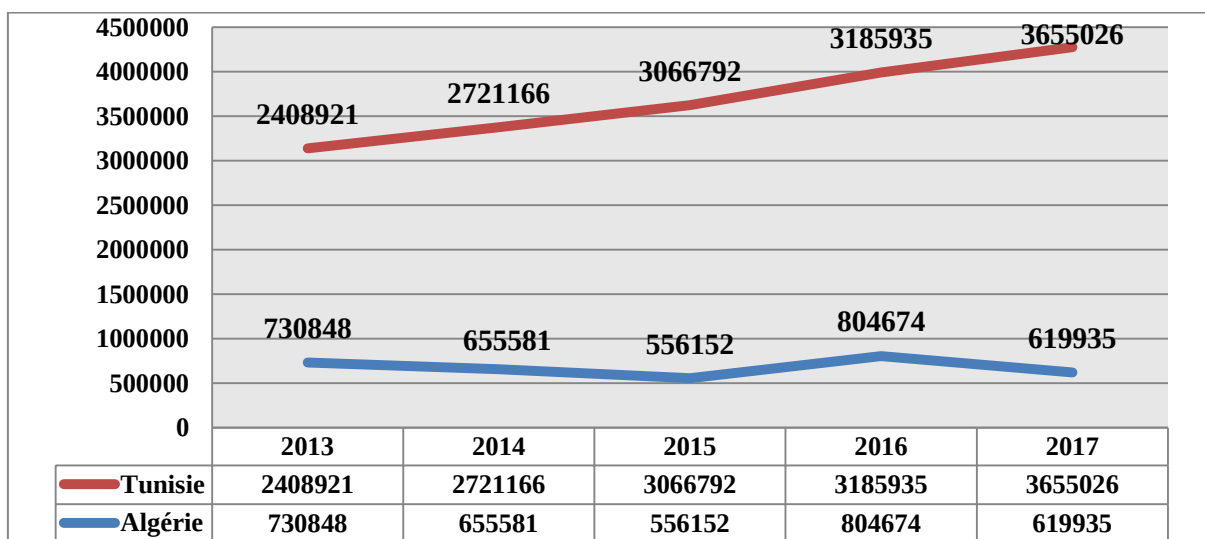
3. Comparaison des indicateurs de la monétique en Algérie et en Tunisie

Dans ce point, nous allons comparer la situation de la monétique entre les deux pays par les éléments suivants :

- L'évolution des cartes bancaires ;
- L'évolution des Distributeurs automatiques de billets.

3.1. Evolution des cartes bancaires en Algérie et en Tunisie

Graphique N°08 : Evolution du nombre des cartes en Algérie et en Tunisie



Source : Établi par nos soins.

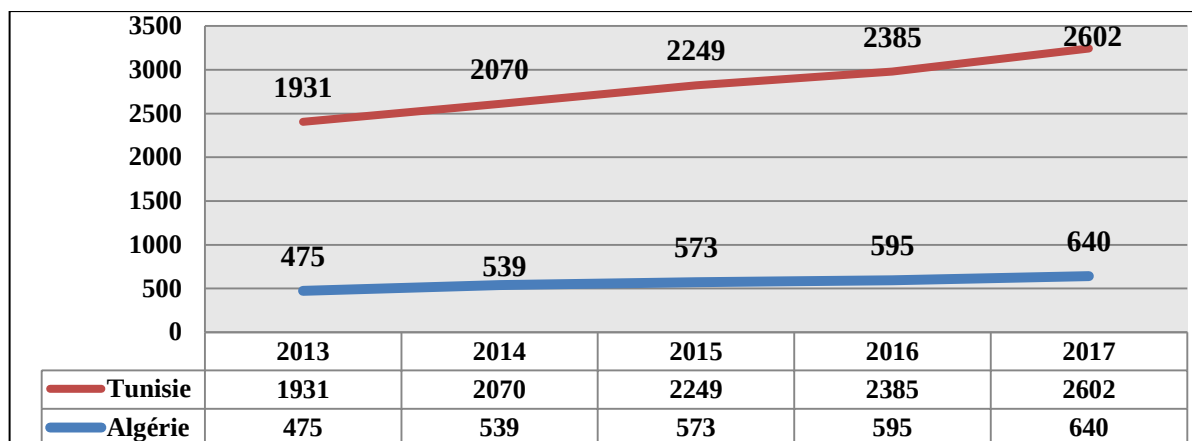
Si on prend par exemple l'année 2017 on remarque que le nombre de cartes en Tunisie est de 3655026 cartes contre 619935 cartes en Algérie soit (un écart de 3035091 cartes) plus de cinq fois.

Chapitre II : L'Algérie face à un grand chantier de la concrétisation de la monétique

3.2 Evolution des DAB en Algérie et en Tunisie

- **198 DAB** pour un million d'habitants en Tunisie ;
- **13 DAB** pour un un million d'habitants en Algérie.

Graphique N°09 : Evolution des DAB en Algérie et en Tunisie



Source : Établi par nos soins.

Après cette comparaison entre le système algérien et tunisien présentée ci-dessus, on remarque que le niveau de la monétique en Tunisie est plus développé que celui de l'Algérie. Ce décalage en matière de temps et de volume peut être justifié par l'importance accordée à cette activité par chaque pays.

L'envergure des réformes entreprises par la Tunisie au profit de leur système financier est comme suit :

- La Tunisie est parmi les premiers pays qui ont mis en place un système d'interopérabilité en acceptant les cartes Visa et MasterCard, répondant ainsi aux exigences d'une clientèle étrangère et permettant l'amélioration du secteur touristique, qui constitue une source importante pour le financement harmonieux de l'économie ;
- Présence accrue des sociétés internationales telles que Mastercard, Visa international et Américain Express ;
- La Société monétique tunisien (SMT), joue un rôle fédérateur pour toutes les banques, l'équivalent de la SATIM en Algérie ;
- La Banque centrale tunisien a promulgué des lois et règlements en parfaite harmonie avec le paysage monétique en Tunisie. Cette réglementation favorise le développement et la promotion de la monétique tout en veillant sur les aspects du risque et de la sécurité ;
- La Tunisie s'est engagée depuis les années 80 dans la voie des réformes axées principalement sur l'amélioration de l'environnement pour assurer l'émergence d'un

Chapitre II : L'Algérie face à un grand chantier de la concrétisation de la monétique

secteur financier concurrentiel intégré au niveau international. En effet la Tunisie entrepris plusieurs démarches pour le développement de ce dernier, qui sont :

- L'accroissement des paiements de proximité à travers les terminaux de paiement électroniques ;
- Promouvoir le développement et l'utilisation de la carte de retrait et de paiement par les nationaux tunisiens. La mise en œuvre de l'ensemble des actions régissant le fonctionnement des systèmes monétiques dans ses diverses composantes : marketing, maîtrise des technologies, automatisation des procédures bancaires, rapidité des transactions, économies des flux financier, etc.
- La mise en œuvre de l'ensemble des moyens destinés à traiter ou à assurer sur le territoire national et au niveau international les transferts et la maîtrise des technologies nécessaires pour les transferts électroniques des fonds ;
- La formation aussi bien des cadres bancaires que des usagers à la monétique ;
- La mise à la disposition des banques d'un très haut niveau de sécurité par l'utilisation des nouvelles techniques.

Conclusion

Malgré tous les efforts et les actions consentis dans le domaine de la monétique, l'Algérie accuse un énorme retard car elle reste loin derrière comparativement aux avancées réalisées par rapport à la Tunisie avec laquelle elle partage la même histoire, culture, religion et le niveau de développement économique.

L'Algérie a mis beaucoup de temps pour pouvoir comprendre que la monétique est capitale pour la bancarisation de l'économie et pour la lutte contre le marché informel. Le travail qui reste à faire est énorme et demande d'importants investissements, tant matériels, qu'humains, ceci ne pourra se réaliser que s'il y a une réelle détermination de la part des différentes acteurs.

Introduction

La loi sur la monnaie et le crédit marquait un tournant, elle annonçait la naissance d'un nouveau système bancaire qui devait prendre en charge le financement de l'économie nationale, d'une façon que celle qui a prévalu jusqu'alors.

En effet, des années de dirigisme économique ont abouti à un système bancaire que beaucoup de spécialistes ont décrit. Un système dont les lenteurs sont criardes et qui joue le rôle de simple caisse de l'Etat distribuant des crédits selon des autorisations administrative, et collectant de l'épargne des ménages.

L'innovation introduite ou celle voulue est de permettre au système bancaire de jouer un rôle de plus en plus important dans le cadre des réformes initiées par les pouvoirs publics.

Les banques ont connu une évolution plus ou moins palpable dans la mesure où elles étaient libres de choisir la gamme des produits à offrir à la clientèle puisque la spécialisation qui avait prévalu disparue plus au moins nettement.

Dans ce paysage bancaire, la CNEP-Banque a évalué au gré des réformes et de l'environnement tant réglementaire qu'économique.

Ce dernier chapitre permettra de présenter dans une première section un état de lieu de l'activité monétique comme un projet de modernisation de la CNEP-Banque et la deuxième section consistera en une étude empirique sur la situation de la monétique dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Section 01 : La monétique, un projet de modernisation de la CNEP-Banque

Compte tenu du développement et la généralisation des moyens de paiement électronique dans la sphère économique et bancaire en particulier, la CNEP-Banque a pris l'initiative de mettre en place un programme d'action axé sur la modernisation de ces moyens de paiement, et l'amélioration de ces prestations bancaires.

En effet, ce projet de modernisation est amorcé par la mise en place d'un réseau d'information et de transmission des données répondant aux normes technologiques modernes utilisées pour accéder à des produits et services de qualités et assurer la sécurité des opérations bancaires.

Ainsi, l'objet de cette section consiste à présenter l'organisme d'accueil de la CNEP-Banque, et l'état de lieux de la monétique aux niveaux de cette banque.

1. Présentation d'organisme d'accueil

1.1. La Direction du Réseau de CNEP-Banque de Tizi-Ouzou

La caisse nationale d'épargne et de prévoyance « *CNEP-Banque* », est un établissement public doté de la personnalité civile et d'une économie financière. Elle a été créée par la loi N°64 du 10/08/1964, son siège social est à Alger, avec un capital social fixé à 14 milliard de dinar.

La Direction du Réseau de Tizi-Ouzou est une structure hiérarchique et de soutien aux agences implantées au niveau de sa circonscription territoriale, définie par voie réglementaire, elle exerce au niveau régional toute fonction déléguée par la direction générale.

La Direction du Réseau de Tizi-Ouzou a été créée en 1993, situer sur la route de Abane Ramdane. Elle compte 15 agences réparties sur les territoires de trois (03) wilayas : Boumardès (*1 agence*), Tizi-Ouzou (*09 agences*), Bouira (*05 agences*).

La Direction de Réseau est structurée en cinq départements, l'organisation générale de la Direction du Réseau sous forme d'un organigramme (*voir l'annexe n°01*).

En termes d'effectif, le Réseau compte près de 300 employés (*siège, Réseau et Agences*) dont 40% sont des cadres. L'effectif du réseau de Tizi-Ouzou est aussi jeune et plus de 35% des cadres sont de formation universitaire.

S'agissant de collecte de l'épargne, le réseau de Tizi-Ouzou figure parmi les trois premiers réseaux à l'échelle nationale, alors que pour le placement des crédits il est à la 4^{ème} place.

La Direction du Réseau compte investir dans l'ouverture de nouvelles agences dans les régions à forte densité de population et qui représentent un intérêt certain en matière de collecte de l'épargne et de placement des crédits. C'est ainsi que dans le cadre du plan de développement du réseau à moyen terme, l'ouverture d'agences dans les localités de Mekla, Azzefoun, Tigzirt est prévue prochainement.

1.2. Les missions de la Direction du Réseau de Tizi-Ouzou

- Gérer, développer et rentabiliser le fonds de commerce de la banque ;
- Veiller à l'application stricte du dispositif réglementaire global de la banque ;
- Diffuser et vulgariser les textes réglementaires reçus des Directions Centrales ;
- Servir de feed Back d'information aux structures centrales quant aux difficultés rencontrées dans l'application de textes ;
- Veiller à l'application stricte de la politique de contrôle de la banque et à la prise en effective des remarques ou réserves émises par les organes de contrôle de la banque.

2. La monétique à la CNEP-Banque

La décision réglementaire du 1 août 2001 a marqué le lancement des activités monétiques dans l'organisme de la CNEP-Banque par la mise en place d'une première carte interbancaire (*CIB*), suivie par la suite la création d'un Département de la Monétique qui a pour charge de gérer les activités quotidiennes d'exploitation des porteurs, DAB, commerçants et opérations bancaires.

La CNEP-Banque n°200 de Tizi-Ouzou comme toute banque du réseau de la CNEP s'est automatiquement emparée des services monétiques en l'intégrant directement dans son service épargne, proposant ainsi une série de produits et services répondants à une demande d'une clientèle qui devient de plus en plus exigeante.

2.1. Les produits monétiques de la CNEP- banque 200

La CNEP-banque propose à ces clients des produits notamment comme la carte interbancaire et la carte épargne.

2.1.1. La carte interbancaire (*CIB*)¹

2.1.1.1. Définition et description de la carte interbancaire (*CIB*) de CNEP-Banque

La carte interbancaire (*CIB*) est un support de paiement et /ou de retrait émis par un organisme financier adhérent au Réseau Monétique Interbancaire (*RMI*), répondant aux normes internationales EMV (*Europay Mastercard Visa*).

La carte CIB de CNEP-Banque est délivrée aux personnes physiques ou morales disposants d'un revenu permanent égal ou supérieur à 8000 DA et titulaire d'un compte chèque ouvert depuis au moins trois (03) mois auprès d'une agence de la CNEP-Banque avec le paiement d'une certaine cotisation annuelle fixée par la banque en vigueur et d'une durée de validité de douze (12) mois.

2.1.1.2. Type de carte CIB

▪ La carte interbancaire CIB classique

- Permet le paiement et le retrait ;
- Plafonds moyens ;
- Destinée aux salariés ;
- Revenu moyen -80000 DA ;
- Solvabilité ;
- Stabilité dans l'emploi ;

¹ Dossier interne de la CNEP-Banque 2001.

- Moralité.
- **La carte interbancaire CIB gold**
 - Permet le paiement et le retrait ;
 - Destinée au haut fonctionnaire ;
 - Revenu moyen dépassant 80000 DA ;
 - Stabilité dans l'emploi ;
 - Solvabilité ;
 - Moralité.

2.1.1.3. Production de la carte CIB

La CNEP-Banque à travers son réseau d'agences, met à la disposition de ses clients, détenteurs de comptes interbancaires et justifiants d'un revenu mensuel régulier des cartes de paiement « *CIB* ».

La demande de la carte « *CIB* » s'effectue au niveau de l'agence, sur proposition du chargé de clientèle ou à la demande du client.

- **Sur proposition de l'agence :** par voie de courrier et sous couvert du Directeur d'Agence, le chargé de clientèle propose à ces clients des cartes CIB ;
- **A la demande du client :** un formulaire de demande de carte CIB est disponible au niveau des agences, est remis au client désireux d'acquérir des cartes CIB, sous réserve d'acceptation du Directeur d'agence. (*voir l'annexe n°02*)

La non acceptation de la demande de cartes CIB est signifié au client par voie de courrier.

2.1.1.2. Etape de production de la carte

Le cycle de production de la carte CIB est entièrement pris en charge par la solution informatique « *SELECT SYSTEM* ». Cette dernière permet de suivre toutes les étapes de production de la carte CIB de la commande à la remise au client.

A. Au niveau de l'agence commande

L'acceptation de la demande de carte CIB par le Directeur de l'agence après la vérification des pièces du dossier client, celle-ci est enregistrée sur « *Select System* » par le chargé des moyens de paiement. Il est important de saisir correctement les informations concernant la demande de la carte.

Le même jour le responsable de l'agence ou la personne habilitée, procède à la validation ou le rejet de la demande de la carte sur « *Select System* ».

A la clôture et à la fin de la journée au niveau central, un fichier de commande noté « *BA* » est généré. Il regroupe l'ensemble des commandes saisies au niveau de toutes les

Chapitre III : La monétique au sien de la CNEP-Banque

agences de la CNEP-Banque. Le fichier « BA » est crypté puis envoyé, via un canal sécurisé au CMI.

B. Au niveau du Centre Monétique Interbancaire (CMI)

Dès la réception de la commande (fichier « BA »), le CMI procède à la personnalisation des cartes et l'édition des codes et mots de passe, propres à chaque carte. Un fichier création noté « CA » est généré puis envoyé au serveur central de la banque.

C. Au niveau des Directions des instruments de paiement (DIP)

Dès l'acceptation du fichier « CA », les tâches suivantes sont exécutées par les personnes habitées :

- La désignation de deux personnes pour récupérer les cartes, codes et mots de passe ;
- L'introduction du fichier « CA » dans le « *Select System* ». Son traitement entraine le changement automatique de statut des cartes (*envoyé à la SATIM*) vers désactivées ;
- La répartition des cartes, code PIN et mot de passe par Direction de Réseaux ;
- Le rapprochement des cartes, codes et mots de passe ;
- L'édition des bordereaux d'envoi ;
- L'invitation, par mail, des Directions de Réseaux à récupérer leurs lots de cartes, codes et mots de passe ;
- Remise des cartes et des codes et mots de passe aux deux représentants de chaque réseau, dûment mandatés, contre accusé de réception.

D. Au niveau des Direction de Réseaux

A la réception du courrier de la DIP informant de la disponibilité de cartes CIB, le Directeur du Réseau mandate deux personnes pour la récupération du lot (*cartes, codes et mots e passe*) de la DIP.

Dès la réception du lot, le Département Epargne procédera à :

- La répartition des lots correspondant aux agences de rattachement ;
- La préparation des bordereaux d'envoi pour les agences ;
- L'acheminement des lots vers les agences.

Toutes les opérations, de la réception des cartes / codes de la DIP à leur acheminement vers les agences ne peut excéder cinq (05) jours ouverts.

E. Au niveau des agences

▪ Au niveau de back office

Le chargé des moyens de paiement, accuse la réception des lots reçus de la Direction de Réseau et procède à :

- Le changement du statut de la carte de « *désactivé* » vers « *reçu agence* » ;
- L'édition des contrats porteurs sur Select System ;
- L'information du client de la disponibilité de la carte au niveau de l'agence par courrier.

Si dans un délai de quinze (15) jours le client ne se présente pas à l'agence, un courrier de rappel lui sera envoyé.

▪ **Au niveau du front office**

A la présentation du client au guichet de l'agence, le chargé de clientèle, procède à :

- La vérification de l'identité du client ;
- Rappel des principales clauses du (*contrat porteur carte CIB*) ;
- La signature du contrat, avec la mention (*lue et approuvé*) ;
- La signature sur le registre dédié à cet effet ;
- La signature au verso de la carte ;
- La remise du code PIN et du mot de passe au client ;
- L'activation de la carte sur le Select System.

Les cartes sont remises directement aux clients titulaires.

2.1.1.4. Les frais de transaction d'utilisation de la carte CIB auprès de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)

Pour une opération effectuée par un client de la CNEP-Banque sur un DAB de la CNEP-Banque : 20,00 DA.

Pour une opération effectuée par un client de la CNEP-Banque sur un DAB d'une autre banque ou de l'Algérie-Poste : 25,00 DA.

2.1.1.5. Les conditions générales d'utilisation de la carte CIB

A. La sécurité

L'utilisateur de la carte CIB obéit à des règles de sécurité rigoureuses. La traçabilité des opérations issues de l'utilisation de la carte CIB est obligatoire et implique l'adhésion de tous les opérateurs à un seul même opérateur le « *CMI* ».

B. Les commissions

La tarification des opérations par carte CIB est définie par les conditions de banque en vigueur.

C. Opposition de la carte

La mise en opposition de la carte CIB est opérée au Select System au niveau de l'agence par le chargé des moyens de paiement. Elle entraîne systématiquement son invalidité sur le réseau interbancaire.

Les cartes en opposition sont automatiquement capturées par le DAB /GAB ou chez les commerçants lors de leurs utilisations. Une lettre de mise en opposition est adressée au client porteur de la carte objet de mise en opposition.

La mise en opposition de la carte devient définitive et confirmée par la banque, quinze (15) jours après la signature du formulaire de mise en opposition.

D. La capture de la carte

Les cartes sont capturées par les DAB /GAB pour les raisons suivantes :

- La carte fait objet d'une mise en opposition ;
- Date de validité est dépassée ;
- Code PIN erroné saisi plus de trois (03) fois ;
- Inaction du titulaire devant le DAB /GAB pendant plus de trente (30) secondes ;
- Problème technique au niveau du DAB/GAB.

La carte capturée peut être récupérée par le client porteur au niveau de l'agence de rattachement du DAB/GAB. Il doit, cependant, justifier de son identité et indiquer la date et l'heure à laquelle sa carte a été capturée.

Les cartes capturées sont récupérées par le chargé des moyens de paiement au niveau des agences. Il doit renseigner le formulaire de contrôle de cartes capturées prévu à cet effet et envoyer, le moment même, une copie au CMI, la DIP et la Direction de Réseau de rattachement.

Le Centre Monétique Interbancaire CMI renvoie une réponse dans laquelle il est précisé le sort des cartes capturées.

E. Oblitération des cartes

L'oblitération de la carte se déroule au niveau des agences sous la supervision du directeur, en présence du correspondant monétique de la Direction du Réseau. Elle consiste à mutiler physiquement les cartes.

2.1.1.6. Les avantages de la carte interbancaire CIB

A. Pour la clientèle

- Effectue sur le territoire national, des retraits d'espèces sur l'ensemble des appareils de distributions automatiques de billet (*DAB*) de tous les établissements adhérant au réseau monétique interbancaire (*RMI*) ;
- De retirer des espèces concurrence d'un montant plafond ;
- D'effectuer des retraits chaque jour, à toute heure, y compris les week-ends et les jours fériés ;

- Régler des achats et des services sur les Terminaux de Paiement Electroniques (TPE), installés au niveau des commerçants affichant le logo CIB ;
- Effectuer des opérations à l'étranger dans le cas d'une carte internationale ;
- Pour les détenteurs de la carte Gold, un plafond conséquent et une grande capacité de retrait et de paiement.

B. Pour la banque

- De mobiliser des ressources par la fidélisation de la clientèle ;
- De réduire la fréquentation des agences pour des opérations à faible valeur ajoutée ;
- D'améliorer la qualité des services ;
- D'augmenter ses sources de gains (*commissions sur la carte et sur chaque transaction*).

C. Pour le commerçant

- Eviter la manipulation des espèces et des retours de chèques sans provisions ;
- Avoir la garantie de paiement de la facture ;
- Bénéficier d'une gestion plus aisée ;
- Disposer d'un crédit immédiat de son compte courant.

2.1.2. La carte épargne (CE)

La CNEP-Banque propose à ces clients des produits parmi eux, des livrets épargnes logement et des livrets d'épargne populaires.

- **Le livret d'épargne logement** : ce livret épargne est créé et commercialisé en mai 1966, c'est un instrument de collecte de l'épargne et sa mobilisation à vue, en utilisant comme support, le livret ;
- **Le livret d'épargne populaire** : ce produit est lancé sur le marché en 1992, il concerne les épargnes à vue, dès lors des mouvements de retrait et de versement peuvent être effectués par l'épargnant.

En vue d'amélioration de ses prestations, la CNEP-Banque a entamé une démarche de modernisation et dématérialisation de ces livrets d'épargne (*LEL, LEP*), qui se caractérise par la création d'une carte épargne (*CE*), une solution sécuriser répondant aux normes universelles pratiquées en matière de moyen de paiement électronique.

2.1.2.1. Définition de la carte épargne (CE) ²

Dans le dispositif de dématérialisation des livrets épargnes, vue la décision réglementaire du 26 février 2012 la CNEP-Banque s'est lancée dans la mise en place d'une

² Dossier interne de la CNEP-Banque 2013.

carte épargne (*CE*), qui est un support adossé à un compte épargne logement (*LEL*) ou épargne populaire (*LEP*).

En plus des opérations classiques effectuées actuellement sur les comptes épargnes, la carte (*CE*) permet à son porteur d'effectuer au niveau des distributeurs automatiques des billets (*DAB*), les opérations de :

- Retrait des *DAB* de la place ;
- Consultation de solde (*DAB CNEP- Banque*) ;
- Edition d'un mini-relevé de compte (*DAB CNEP-Banque*).

Le remplacement des livrets d'épargne ce fait d'une manière successif afin de généraliser ce nouveau moyen de paiement.

2.1.2.2. Les avantages de la carte épargne (*CE*)

A. Pour la clientèle

- Réduction des délais d'attente aux guichets pour les opérations courantes ;
- Positionnement instantané dus au titre de leur épargne ;
- Possibilité à terme de procéder à des retraits à partir des *DAB 7J/7*.

B. Pour la banque

- Sécurisation des données par l'enregistrement automatique des opérations sur le livret permettant de supprimer les rapports manuels, sources d'erreurs potentielles ;
- Mise à jour du fichier clientèle permettant d'entreprendre des actions marketing approprié envers les différents segments.

2.2. Les services monétiques de la CNEP-Banque

2.2.1. L'E-Banking

L'E-Banking est un service de banque à distance par lequel la banque met à la disposition de sa clientèle de multiples canaux de distribution (*internet, fax, voie vocale et MMS*) à l'effet d'accéder aux informations relatives d'une façon globale et moins coûteuses.

Toutefois, l'intégration du E-Banking a pris un important retard dans le paysage bancaire algérien dont il a fallu attendre jusqu'à 2004 pour une première apparition par la création d'une nouvelle filiale groupe Diagam Edi , une société mixte de droit algérien AEBS (*Algérien E-Banking Service*), dédié aux services informatiques.³

³ La société (AEBS) : <http://www.aebs-tech.com>. Consulté le 26 octobre 2018.

Après la BADR (*Banque Agriculture et de Développement Rural*) en 2004, le CPA (*Crédit Populaire d'Algérie*) en juin 2008 suivie par la suite par la BNA (*Banque National d'Algérie*).⁴

En 2012, vient le tour de la CNEP-Banque qui avait ouvert des services permettant aux clients, personnes physiques et morales, de gérer leurs avoirs à distance, 7J/7 jours et 24H/24H , faire des virements, consulter leurs opérations sur un mois et de leurs soldes et passer des commandes de chéquier et toutes opérations opérées sur le compte clientèle.

En outre, la CNEP-Banque assure la sécurité des échanges d'informations entre le client et le service E-Banking en installant une plateforme qui dispose d'une connexion sécurisée, d'une authentification complexe et d'une liaison cryptée par le transfert des données entre l'utilisateur et la banque.

2.2.1.1. Les démarches d'inscription aux services E-Banking de la CNEP-Banque ⁵

L'inscription au service E-Banking est la disposition des clients de la CNEP-Banque pour la consultation de leurs comptes et la commande du chéquier, toute fois pour une meilleure sécurisation dans l'échange d'informations entre le client et la CNEP-Banque, l'inscription se passe sur un site mis par cette dernière suivant trois (03) principales étapes :

A. Le formulaire à remplir

- Des informations du compte ;
- Des informations personnelles ;
- La boîte e-mail du client ;
- La confirmation de la demande d'inscription.

B. La confirmation et la demande à distance

Un message de confirmation envoyé par la CNEP-Banque sera transmis aux clients indiquant que la boîte e-mail est validée.

C. La confirmation au niveau de l'agence domicilié

Après la confirmation de l'inscription de la demande au niveau de l'agence, le client recevra un message dans sa boîte e-mail contenant son identification et le mot de passe.

2.2.1.2. Les avantages d'E-Banking

- Le service E-Banking est un service gratuit, où le client peut gérer son compte sur son Smartphone ou sa tablette ;

⁴ TAOULI MUSTAPHA KAMEL « *Les perspectives d'e-Banking dans la stratégie E-Algérie 2013* », Thèse de doctorat en science économiques, Université Abou Beker Belkaid-Tlemcen 2014/2015, p 155.

⁵ Dossier interne de la CNEP-Banque 2012.

- Le service E-Banking permet de suivre, en ligne et en toute sécurité, les mouvements des comptes 24H/24H et 7J/7 ;
- Le client peut consulter le solde du compte et l'historique des opérations ;
- Le client peut suivre le soldes des opérations de crédit ;
- Le client peut commander son chéquier.

2.2.2. Le service e-paiement de la CNEP-Banque

Suite au lancement du service e-paiement (*paiement sur internet*) en septembre 2016, les porteurs de la carte CIB de la CNEP-Banque adhérents au service e-paiement, peuvent effectuer durant cette première phase, des paiements par internet sur les sites WEB Marchands (*SEAAL, DJEZZY, AIR ALGERIE, AMANA, OOREDOO, MOBILIS, ALGERIE TELECOM, CNAS*).

2.2.2.1. Les conditions d'accès⁶

Pour en bénéficier, le client doit avoir :

- Une carte bancaire en cour de validité ;
- Avoir signé un contrat d'adhésion au paiement en ligne auprès de son agence ;
- Avoir un code confidentiel (*mot de passe*) relatif au paiement via l'internet reçu auprès de son agence.

2.2.2.2. Comment ça marche ?

Le service e-paiement se fait sur deux interfaces :

A. La connexion à l'interface du WEB Marchand

- Choisir par le client le service ou la prestation (*recharge téléphonique, paiement de facture et autres*) ;
- Acceptation des conditions générales de l'opération d'achat ;
- Validation.

B. La connexion à l'interface SATIM

- L'authentification du client et la validation du paiement, le porteur sera accu par la première page d'authentification SATIM afin de compléter toutes les informations nécessaires du paiement à savoir :
 - Numéro de la carte bancaire CIB ;
 - Date d'expiration de la carte bancaire CIB, le client doit introduire les trois (03) derniers chiffres ;
 - Nom et prénom ;

⁶ Dossier interne de la CNEP-Banque 2016.

- Adresse et code postal.

Après la validation des informations saisies la page d'authentification, il sera redirigé vers la page de confirmation.

- Une fois les informations confirmées, il doit impérativement introduire son mot de passe de sécurité par la banque au préalable ;
- En dernier, il sera dans l'obligation de modifier le mot de passe fourni par la banque et ce uniquement lors de sa première utilisation du service ;
- Le client sera redirigé vers la page du site WEB Marchand qui affiche l'état de la transaction effectuée ou refusée ;
- Toutefois, il aura la possibilité d'imprimer et/ou d'envoyer par e-mail le Ticket final comportant l'ensemble des informations relatives au paiement effectué ;
- Dans le cas où il y'a une erreur de paiement, le porteur peut se rapprocher du centre d'appel de la SATIM en appelant le numéro vert 3020.

2.2.2.3. Les avantages du service e-paiement de la CNEP-Banque

Ce mode de paiement offre :

A. Pour le porteur de la carte

- Confort et rapidité et simplicité, transactions d'achat et de paiement sans déplacement ;
- Disponibilité du service à tout moment (24H/24H et 7J/7) ;
- Modernité et sécurité, paiement sécurisé via le protocole 3D-SECURE.

B. Pour le commerçant

- La garantie de recouvrer des montants de ses services ;
- Augmentation du chiffre d'affaire ;
- L'élimination du risque d'erreurs lié au comptage des espèces et la fausse monnaie ;
- Le gain de temps ;
- La sécurité contre le vol et les agressions ;
- Suivi et édition de l'état des ventes au quotidien ;
- Statistiques périodiques.

Section 02 : Etude empirique sur la situation de la monétique au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou

Vu le contexte actuel dans lequel nous vivons, la technologie occupe une place très importante dans notre vie, à travers divers produits et services à savoir le téléphone mobile et l'internet qui donne un air nouveau à notre quotidien. A l'instar des autres secteurs, le secteur bancaire ne reste pas en marge de ce développement, par l'introduction de nouveaux moyens de paiement.

En effet, ces nouveaux moyens de paiement se distinguent des autres moyens pour leurs simplicités d'utilisation et leurs vocations universelles, ils sont devenus un produit phare dans les pays développés pour les différentes fonctions qu'ils assurent.

Cependant, la dématérialisation des moyens de paiement en Algérie, accuse un retard assez significatif, en matière d'introduction et de maîtrise de nouvelles technologies de paiement.

Sur ce plan, l'objet de cette section consiste à présenter en premier lieu, quelques éléments méthodologiques relatif à la présentation de l'enquête par questionnaire, dans un deuxième lieu nous essayerons d'interpréter les résultats afin de connaître les causes de blocage de l'utilisation de la carte interbancaire CIB, nous avons rédigé un questionnaire qui contient 22 questions et qui peut nous permettre de rependre à notre problématique.

1. Méthodologie de travail

Cette section mettra en relief la méthodologie de l'enquête par un questionnaire, concernant la partie empirique de notre étude.

1.1. Elaboration d'un questionnaire

Le questionnaire est un outil de communication, il est composé d'une série de question qui s'enchaîne de manière structurée, il permet la collecte méthodologique d'informations dans le cadre d'une enquête de façon directe ou par l'intermédiaire d'un enquêteur.

Dans notre étude, nous avons opté pour un questionnaire qui sera adressé aux clients des différentes banques de la wilaya de Tizi-Ouzou.

1.2. Choix de la méthode d'enquête

Les clients ont été choisis dans les différentes banques de la wilaya de Tizi-Ouzou. Ainsi nous avons utilisé une interview directe auprès de chaque client, vu la taille de l'échantillon et la possibilité de bénéficier d'un contact direct avec eux, notre échantillon sera donc de 150 personnes.

Ce questionnaire a pour objectif de savoir si la carte interbancaire fait partie des habitudes de consommateur algérien.

2. Interprétation des résultats de recherche

2.1. Nombres de femmes et d'hommes interrogés

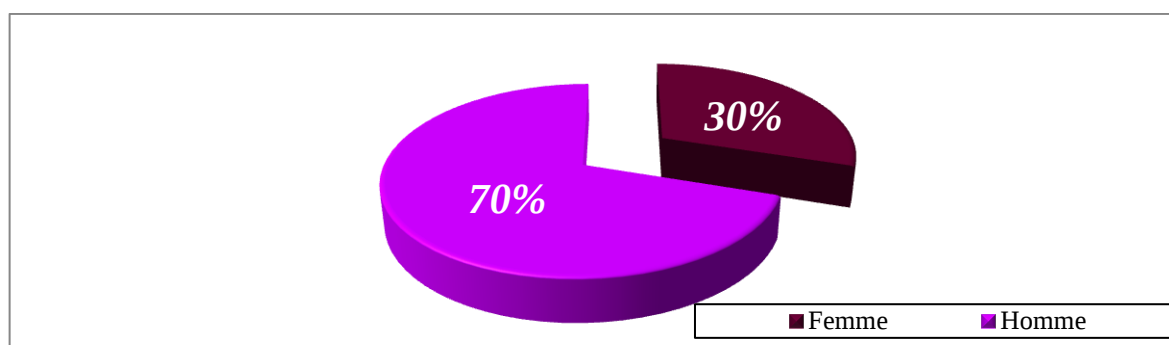
Le tableau N°09 ci-dessous représente le nombre d'hommes et femmes interrogés.

Tableau N°09 : La répartition des personnes interrogées selon le sexe

Item \ Nombre	Nombre de personnes interrogées	%
Femme	45	30
Homme	105	70
Total	150	100

Source : Établi par nous-mêmes à partir des données de l'enquête par questionnaire.

Graphique N°10 : La répartition des personnes interrogées selon le sexe



Source : Établi par nous-mêmes à partir des données du tableau n°09.

D'après le tableau ci-dessus, nous remarquons que plus des 2/3 des personnes interrogées sont des hommes, 1/3 sont des femmes, rappelons que les personnes interrogées sont des clients de différentes banques situées au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Ces statistiques nous permettent de dire que, quantitativement, la population masculine est plus susceptible de recourir aux services bancaires (*crédit, épargne, moyens de paiement...*).

2.2. La répartition des personnes interrogées selon l'âge

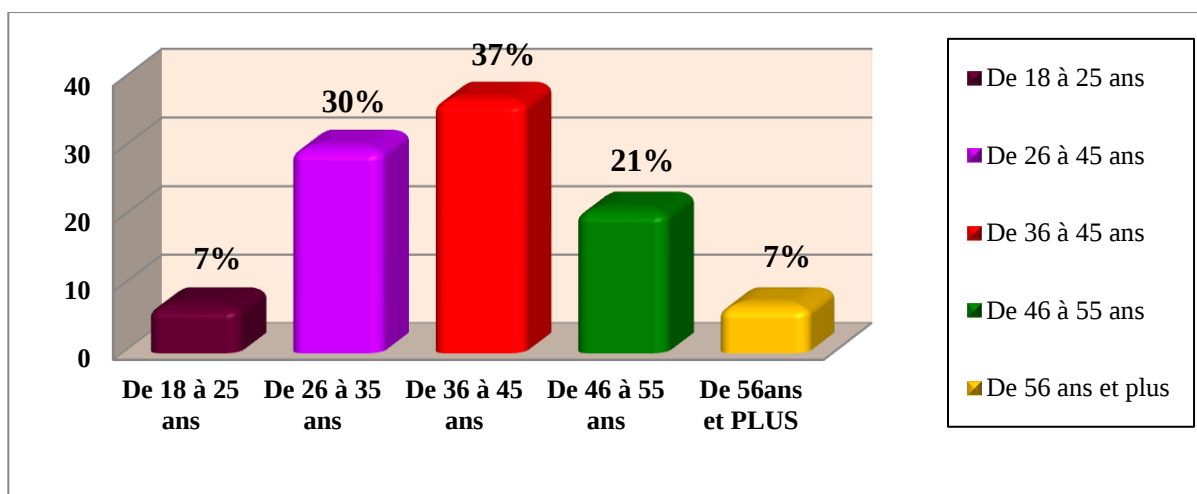
Le tableau ci-dessous représente la répartition des personnes interrogées selon leur âge.

Tableau N°10 : La répartition des personnes interrogées selon l'âge

Items \ Nombre	Nombre de personnes interrogées	%
De 18 à 25 ans	10	07
De 26 à 35 ans	45	30
De 36 à 45 ans	56	37
De 46 à 55 ans	30	21
56 ans et plus	10	07
Total	150	100

Source : Établi par nous-mêmes à partir des données de l'enquête par questionnaire.

Graphique N°11 : La répartition des personnes interrogées selon l'âge



Source : Établi par nous-mêmes à partir des données du tableau n°10.

Le tableau mentionné ci-dessus qui concerne la répartition des personnes interrogées par catégorie d'âge, nous montre que la majorité des personnes qui ont répondu au questionnaire sont dans la catégorie d'âge compris entre 36 ans et 45 ans, avec un pourcentage de 37%, des personnes qui sont âgées entre 26 ans et 36 ans, avec un pourcentage de 30%, suivi par la suite par les personnes qui ont un âge entre 46 ans et 55 ans, avec un pourcentage de 21%, et enfin les deux dernières catégories dont leur âge se situe entre 18 ans à 25 ans et ceux qui ont plus de 55 ans avec un pourcentage de 7%.

Toutefois, ce tableau nous indique que les personnes interrogées des différentes banques de la wilaya de Tizi-Ouzou sont dans sa grande proportion jeune, avec un sentiment de besoin envers les produits de la banque.

2.3. La profession des personnes interrogées

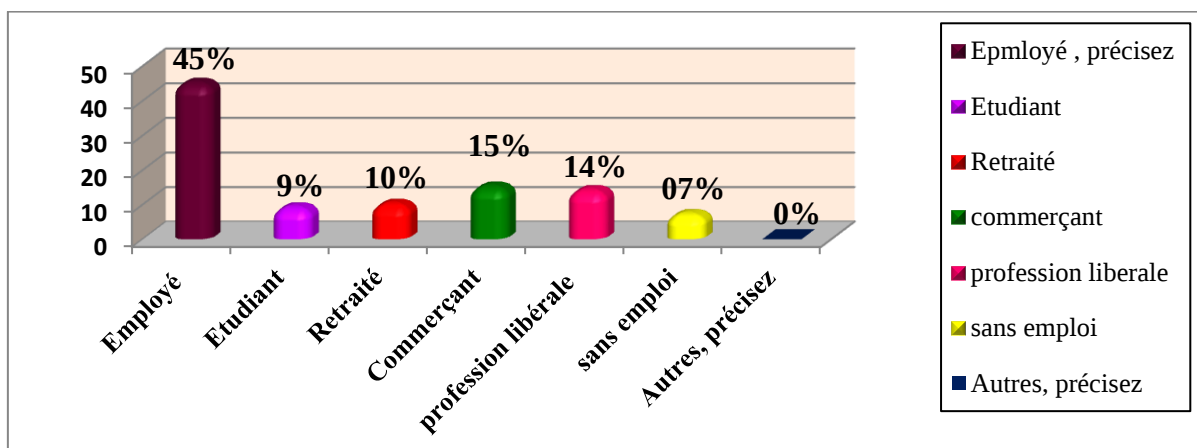
Le tableau N°11 ci-après indique la profession de chaque personne interrogée

Tableau N° 11 : La profession personnes interrogées par catégorie socio professionnelle

Items	Nombre	Nombre de personnes interrogées	%
Employé		68	45
Etudiant		14	09
Retraité		15	10
Commerçant		22	15
Profession libérale		21	14
sans emploi		10	07
Autres, précisez		00	00
Total		150	100

Source : Établi par nous-mêmes à partir des données de l'enquête par questionnaire.

Graphique N°12 : La profession personnes interrogées par catégorie socio professionnelle



Source : Établi par nous-mêmes à partir des données du tableau n°11.

Le tableau mentionné ci-dessus représente la répartition de l'échantillon interrogé par catégorie socio-professionnelle, montre que la majorité qui ont répondu au questionnaire est de la catégorie des employés regroupant ainsi (*les salariés et les fonctionnaires....*), suivie par les commerçants avec un pourcentage de 15%, et de 11% pour la catégorie des professions libérales, suivie par les sans-emplois, les retraités et les étudiants qui occupent respectivement un pourcentage 14% /10%/07% de l'ensemble des personnes interrogées .

2.4. La connaissance du terme monétique

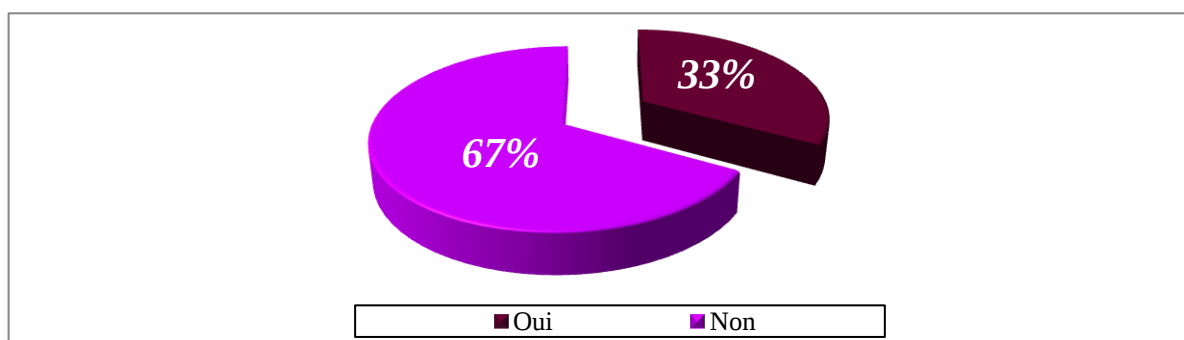
Le tableau ci-dessous indique le nombre de personnes qui connaissent le terme monétique.

Tableau N°12 : Connaissance du terme monétique

Nombre Items	Nombre de personnes interrogées	%
Oui	50	33
Non	100	67
Total	150	100

Source : Établi par nous-mêmes à partir des données de l'enquête par questionnaire.

Graphique N°13 : Connaissance du terme monétique



Source : Établi par nous-mêmes à partir des données du tableau n°12.

Chapitre III : La monétique au sien de la CNEP-Banque

D'après le tableau ci-dessus, concernant si oui ou non la population interrogée a eu connaissance du terme monétique, nous remarquons que 1/3 connaissent le mot monétique tandis que 2/3 des personnes restantes ignorent totalement l'existence de ce terme.

2.5. La connaissance du terme carte bancaire

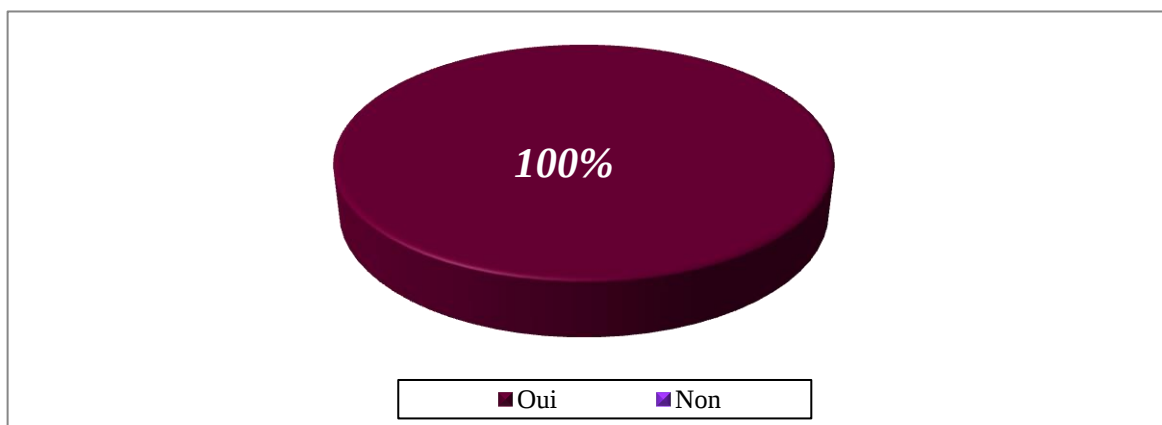
Le tableau ci-dessous indique le nombre de personnes qui connaissent le terme carte bancaire.

Tableau N°13 : Connaissance du terme carte bancaire

Nombre Items	Nombres de personnes interrogées	%
Oui	150	100
Non	00	00
Total	150	100

Source : Établi par nous-mêmes à partir des données de l'enquête par questionnaire.

Graphique N°14 : Connaissance du terme carte bancaire



Source : Établi par nous-mêmes à partir des données du tableau n°13.

Le tableau mentionné ci-dessus, qui représente si oui ou non la population interrogée connaît le terme carte bancaire se résume ainsi :

La totalité des personnes interrogées connaissent le mot carte bancaire, grâce aux supports de publicité, affichés à l'intérieur d'une agence bancaire et média. Ces moyens constituent l'atout majeur dans la fluidité de l'information auprès de la clientèle à l'égard des produits nouveaux.

2.6. Le pourcentage d'utilisation de chaque moyen de paiement

Le tableau ci-dessous indique le mode de paiement le plus utilisé par les personnes interrogées.

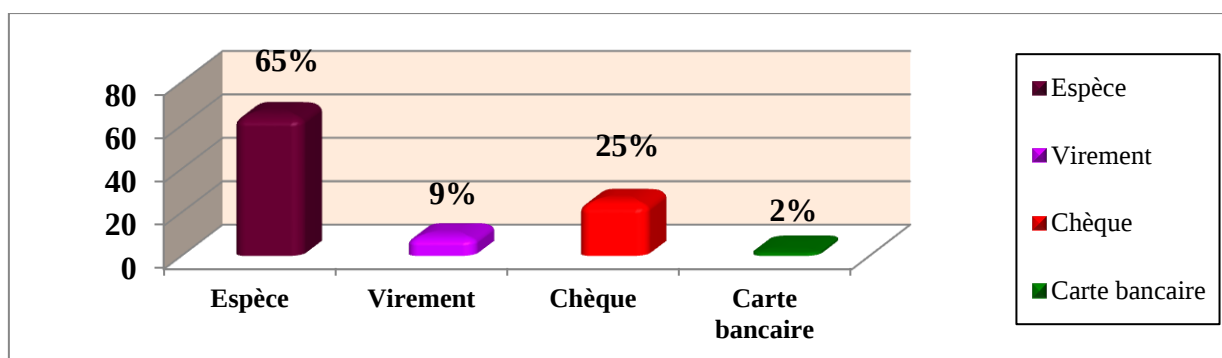
Chapitre III : La monétique au sien de la CNEP-Banque

Tableau N°14 : Le mode de paiement que les personnes interrogées utilisent fréquemment

Items	Nombre	Nombres de personnes interrogées	%
Espèce		97	65
Virement		13	09
Chèque		37	25
Carte bancaire		03	02
Total		150	100

Source : Établi par nous-mêmes à partir des données de l'enquête par questionnaire.

Graphique N°15 : Le mode de paiement que les personnes interrogées utilisent fréquemment



Source : Établi par nous-mêmes à partir des données du tableau n°14.

Le tableau N°14, nous montre de façon très claire que la majorité de la population a tendance à l'utilisation de l'espèce avec un pourcentage de 65%, suivi de ceux qui utilisent le chèque de 25%, tandis que ceux qui utilisent le virement sont de 9%, 2% seulement des clients, favorisent l'usage de la carte.

Les résultats obtenus démontent une forte implantation de la culture du cash qui est dû principalement à l'absence d'une culture bancaire, l'attachement des clients bancarisés au chèque et la non utilisation de la carte interbancaire. Cela démente la sous-utilisation de la carte interbancaire CIB.

Les clients de la banque ont révélé la raison de leur préférence pour ces modes de paiement. Les clients adeptes du cash soulèvent la simplicité et la rapidité, son acceptation par tout le monde, la facilité des transactions entre les différents agents économiques et la gratuité de son obtention et de son utilisation. Pour les clients partisans du chèque, ils évoquent la sécurité et la traçabilité, la diminution du risque de vol et la non limitation du plafond de retrait.

2.7. Détenteurs de la carte interbancaire CIB

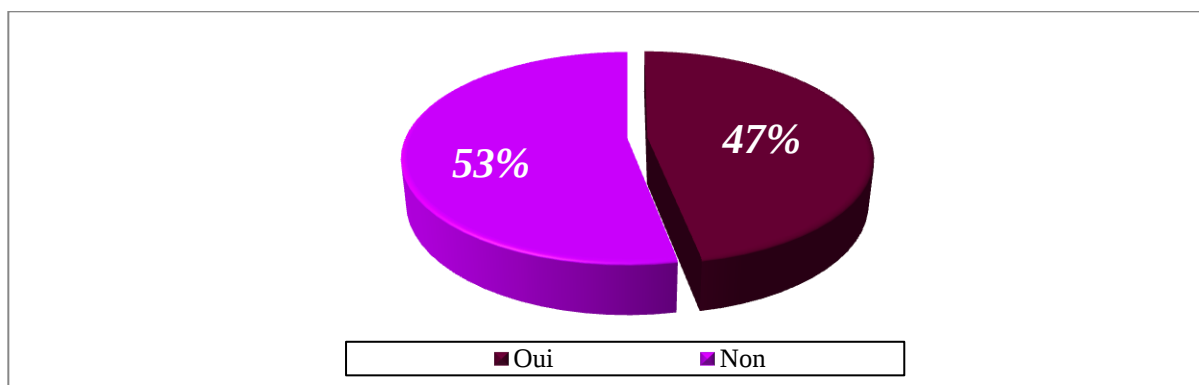
Le tableau N°15 ci-dessous indique le nombre de personnes interrogées au niveau des différentes banques de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Tableau N°15 : Détenteurs de la carte interbancaire CIB

Nombre Items	Nombre de personnes interrogées	%
Oui	71	47
Non	79	53
Total	150	100

Source : Établi par nous-mêmes à partir des données de l'enquête par questionnaire.

Graphique N°16 : Détenteurs de la carte interbancaire CIB



Source: Établi par nous-mêmes à partir des données du tableau n°15.

Les données du tableau de la question N°15, nous montrent que 47% des personnes interrogées sont des porteurs d'une carte interbancaire CIB tandis que 53% sont ceux qui ne possèdent pas de carte CIB.

2.8. L'année de possession d'une carte interbancaire CIB

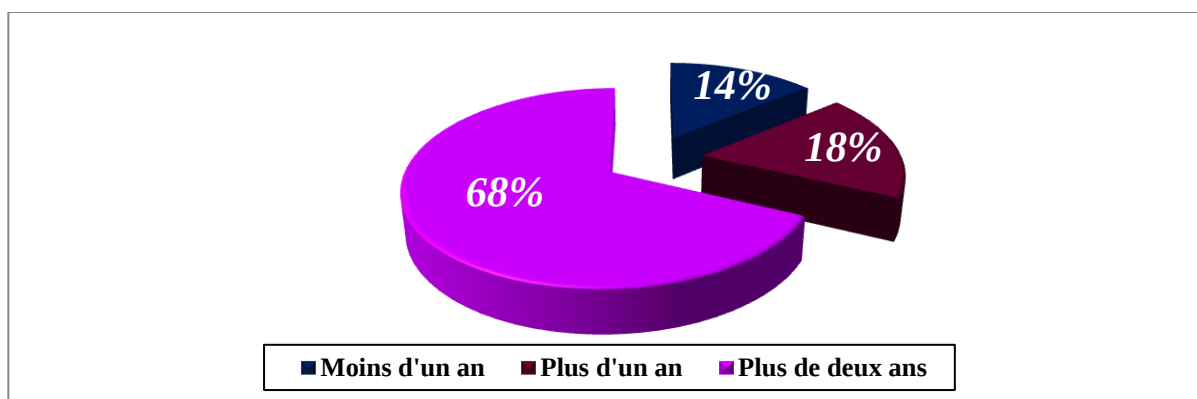
Le tableau N°16 ci-après représente, l'année de possession d'une carte interbancaire CIB auprès des personnes interrogées.

Tableau N°16 : L'année de possession d'une carte interbancaire CIB

Nombre Items	Nombres de personnes interrogées	%
Moins d'un an	10	14
Plus d'un an	13	18
Plus de deux ans	48	68
Total	71	100

Source : Établi par nous-mêmes à partir des données de l'enquête par questionnaire.

Graphique N°17 : L'année de possession une carte interbancaire CIB



Source : Établi par nous-mêmes à partir des données du tableau n°16.

Le tableau ci-dessus, montre que la majorité des personnes interrogées qui sont des porteurs de carte CIB, ont eu recours à l'utilisation de cette dernière à plus de deux ans avec un pourcentage de 68%, suivi par la suite par la catégorie moins d'un an et plus d'un an avec un pourcentage de 14% et 18% respectivement, ce qui explique que le recours à cette technologie commence à se prospérer dans la société algérienne.

2.9. Les raisons qui poussent des personnes à ne pas avoir une carte CIB

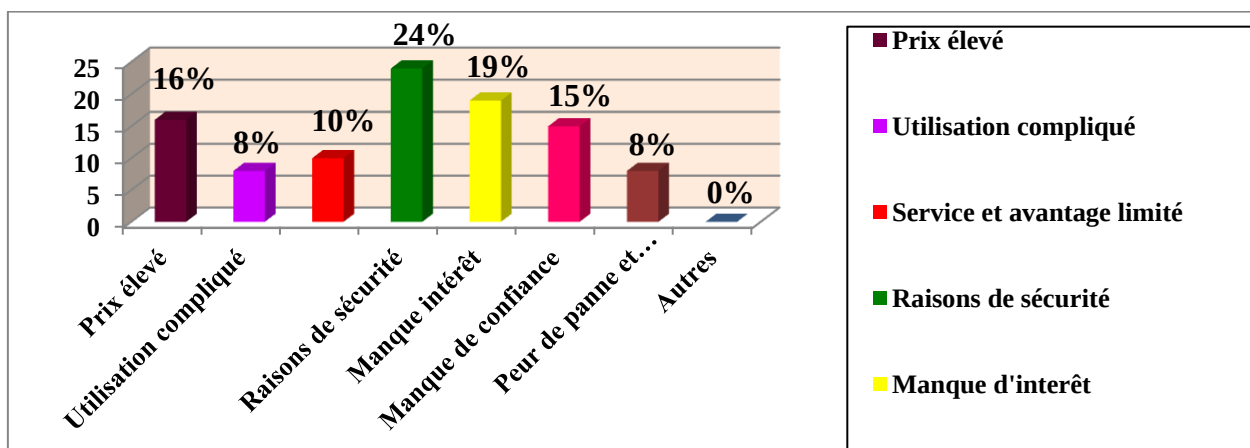
Le tableau N°17, ci-après nous indique, les raisons qui ont poussé les personnes à ne pas recourir la carte interbancaire CIB.

Tableau N°17 : Les raisons qui poussent les personnes interrogées à ne pas procédé une carte interbancaire CIB

Items	Nombre	Nombres de personnes interrogées	%
Prix élevé	13	13	16
Utilisation compliqué	06	06	08
Service et avantage limité	08	08	10
Raisons de sécurité	19	19	24
Manque intérêt	15	15	19
Manque de confiance	12	12	15
Peur de panne et des incidents techniques de paiement électronique	06	06	08
Autre, précisez	00	00	00
Total	79	79	100

Source : Établi par nous-mêmes à partir des données de l'enquête par questionnaire.

Graphique N°18 : Les raisons qui poussent les personnes interrogées à ne pas procédé une carte interbancaire CIB



Source: Établi par nous-mêmes à partir des données du tableau n°17.

D'après les données du tableau N°17, nous déduisons que :

- 24% des personnes interrogées refusent l'usage de la carte CIB, pour des raisons de sécurité par rapport à l'emplacement du DAB qui se situe à l'extérieur de l'agence bancaire.
- 19% des personnes interrogées refusent l'usage de la carte CIB, car ils ne s'intéressent pas à l'utilisation d'une carte bancaire et préfèrent l'utilisation du cash.
- 16% des personnes interrogées refusent l'usage de la carte bancaire par rapport aux commissions, lors de la demande de la carte d'une part, et de l'autre part, à cause des coûts d'exploitation et de prestation au niveau des automates.
- 15% des personnes interrogées refusent l'usage de la carte CIB, car ils n'ont pas confiance envers la carte bancaire en elle-même, ce qui peut s'expliquer par la forte présence de la culture du cash dans la société Algérienne.
- 10% des personnes interrogées considèrent que la carte CIB, a des services et avantages limités, et cela principalement, lors des retraits d'argent, suivant un effet plafonné.
- 8% des personnes interrogées refusent l'usage de la carte CIB, d'une part, ce qui considère que l'utilisation de la carte est très compliquée, d'autre part, par peur d'incidents lors des opérations effectuées auprès des DAB.

2.10. La source de connaissance de la carte CIB

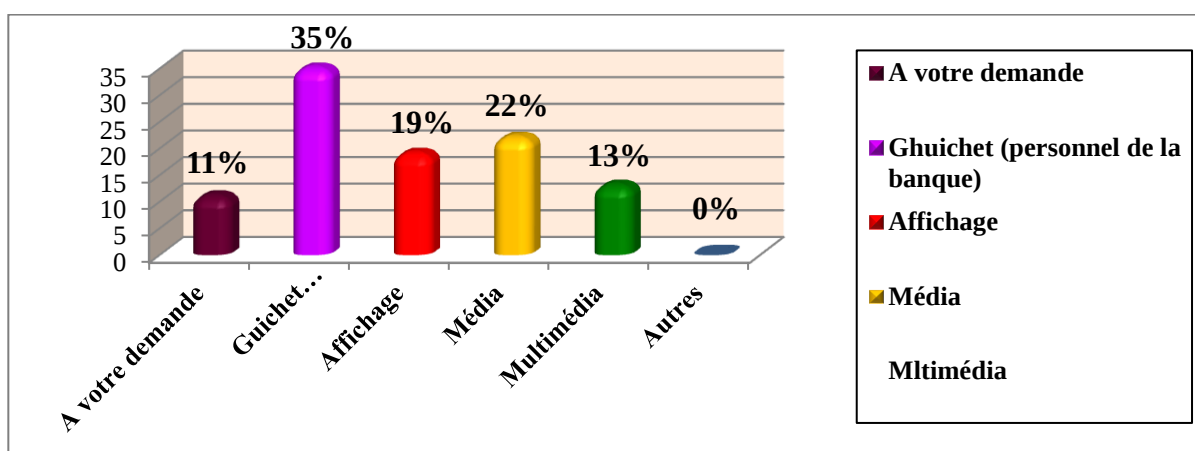
Le tableau N°18 ci-après indique le mode de connaissance de la carte CIB.

Tableau N°18 : Mode de connaissance de la carte CIB

Items	Nombre	Nombres de personnes interrogées	%
A votre demande		17	11
Guichet (personnel)		52	35
Affichage		28	19
Média		33	22
Multimédia		20	13
Autre		0	00
Total		150	100

Source : Etabli par nous-mêmes à partir des données de l'enquête par questionnaire.

Graphique N°19 : Mode de connaissance de la carte CIB



Source: Établi par nous-mêmes à partir des données du tableau n°18.

A la question de savoir comment la population interrogée a pris connaissance de la carte interbancaire CIB, les statistiques recueillies indiquent que :

- 25% des personnes interrogées ont pris connaissance de la carte CIB, ont été conseillées par le personnel de la banque qui lie des relations d'affinité avec ses clientèles.
- 19% des personnes interrogées ont pris connaissance de la carte CIB grâce à l'affichage dans différentes banques

De ces deux résultats, nous pouvons affirmer que les banques ont tendance à mettre tous les atouts pour conquérir de nouveaux clients et, sur tout, de fidéliser sa clientèle, en lui offrant de plus en plus de produits et services plus avantageux.

- 22% de personnes interrogées connaissent la carte CIB grâce aux medias.
- 13% de personnes interrogées connaissent la carte CIB grâce aux multimédias.

2.11. Les coûts de facturation de la carte CIB

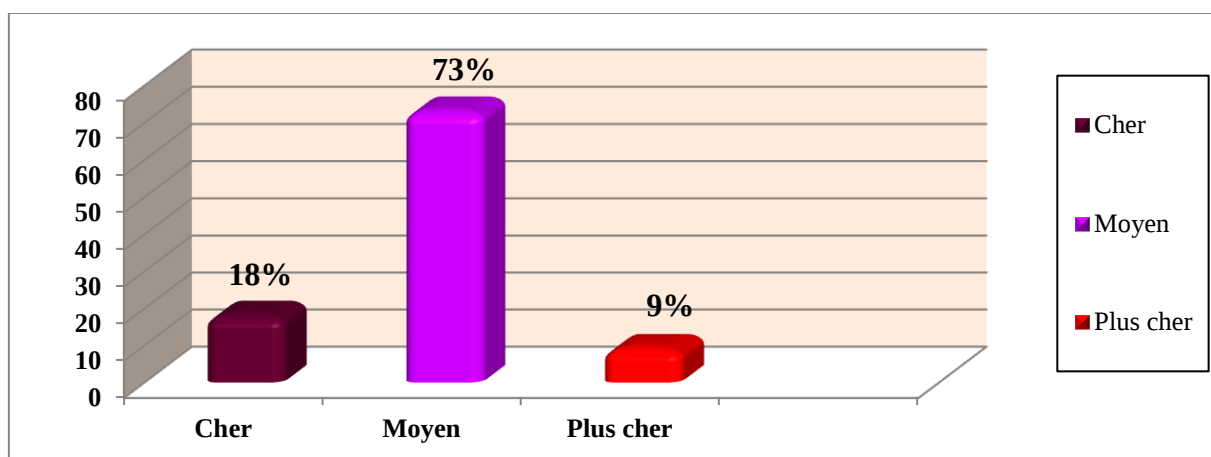
Le tableau N°19 ci-après indique les coûts de facturation de la carte CIB.

Tableau N°19 : Les coûts de facturation de la carte CIB

Items \ Nombre	Nombre de personnes interrogées	%
Cher	13	18
Moyen	52	73
Plus cher	6	09
Total	71	100

Source : Établi par nous-mêmes à partir des données de l'enquête par questionnaire.

Graphique N°20 : Appréciation du coût de la carte CIB



Source: Établi par nous-mêmes à partir des données du tableau n°19.

D'après les résultats de notre recherche auprès des personnes interrogées porteurs d'une carte CIB, 2/3 considèrent que les coûts des cartes lors de leurs obtentions sont relativement moyens et acceptables, tandis que 1/3 les considère chers, voir relativement très chers. D'après ces résultats, nous pouvons dire que le coût de facturation ne peut pas être un frein à l'utilisation de la carte interbancaire.

2.12. Type de carte interbancaire CIB

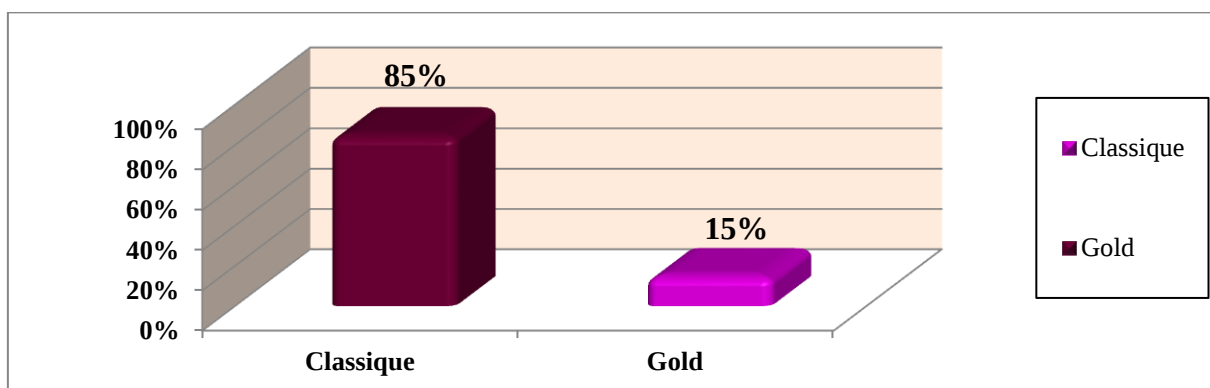
Le tableau N n°20 ci-après indique le type de carte que les personnes interrogées possèdent.

Tableau N°20 : Type de carte interbancaire CIB

Items \ Nombre	Nombre de personnes interrogées	%
Classique	60	85
Gold	11	15
Total	71	100

Source : Établi par nous-mêmes à partir des données de l'enquête par questionnaire.

Graphique N°21 : Type de carte interbancaire CIB



Source : Établi par nous-mêmes à partir des données du tableau n°20.

A partir du premier coup d'œil, le tableau N °20 nous montre que :

- 85%des personnes interrogées détenteurs de la carte interbancaire de retrait et de paiement CIB possèdent une carte interbancaire Classique, car, la majorité d'entre eux ont un revenu moyen.
- 15% des personnes interrogées détenteurs de la carte interbancaire de retrait et de paiement CIB possèdent une carte interbancaire Gold.

2.13. Utilisation de la carte CIB

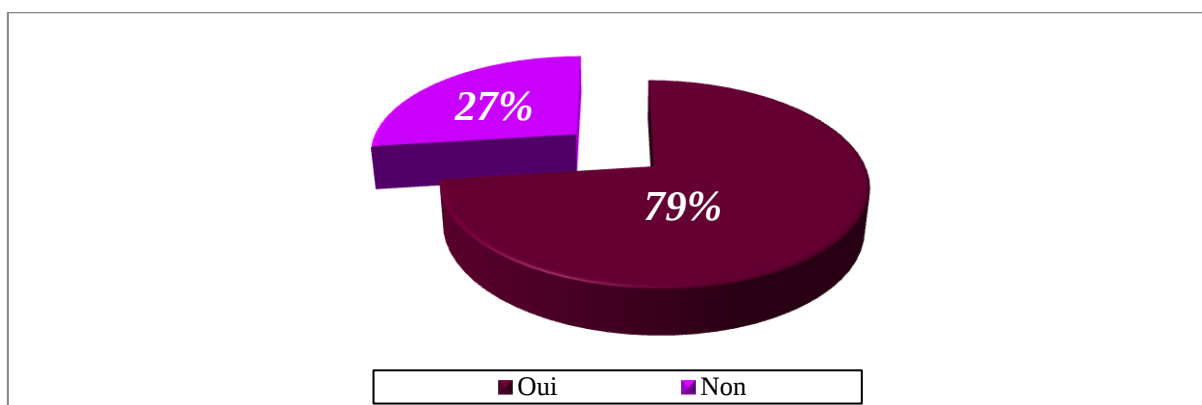
Le tableau N °21 ci-après indique l'utilisation de la carte interbancaire CIB

Tableau N°21 : Utilisation de la carte CIB

Items \ Nombre	Nombre de personnes interrogées	%
Oui	52	73
Non	19	27
Total	71	100

Source : Établi par nous même à partir des données de l'enquête par questionnaire.

Graphique N°22 : Utilisation de la carte CIB



Source: Établi par nous-mêmes à partir des données du tableau n°21.

Chapitre III : La monétique au sien de la CNEP-Banque

Les résultats, du tableau ci-dessus nous indiquent que l'usage de la carte CIB a atteint un taux d'utilisation de 73%, soit 2/3 des détenteurs de la carte interbancaire CIB, mais il faut rappeler que ces opérations se limitent à des opérations de retraits, alors que 27% qui reste sont des détenteurs d'une carte CIB, dont l'usage qui est considéré rare voir même nul.

2.14. L'utilité d'utilisation de la carte CIB

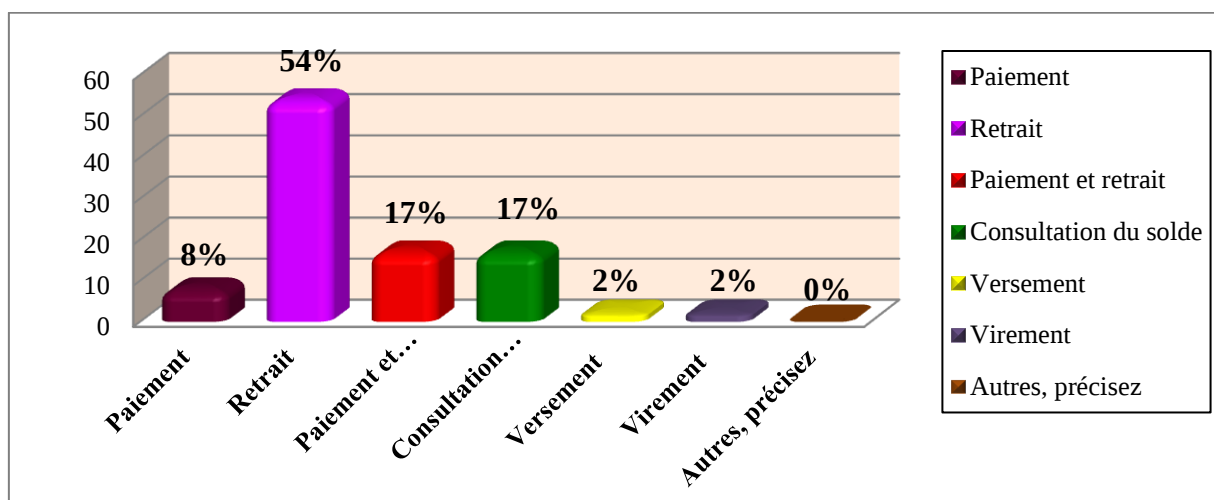
Le tableau N °22 ci-après représente l'utilité de l'utilisation de la carte CIB auprès de ces porteurs.

Tableau N°22 : L'utilité de l'utilisation de la carte CIB auprès de ces porteurs

Items \ Nombre	Nombre de personnes interrogées	%
Paiement	4	8
Retrait	28	54
Paiement et retrait	9	17
Consultation de solde	9	17
Versement	1	2
Virement	1	2
Autres	0	0
Total	52	100

Source: Établi par nous-mêmes à partir des données de l'enquête par questionnaire.

Graphique N°23 : L'utilité de l'utilisation de la carte CIB auprès de ces porteurs



Source: Établi par nous même à partir des données du tableau n°22.

D'après les résultats de notre recherche, nous avons remarqué que la plupart des opérations effectuées sur la carte bancaire auprès des personnes interrogées, sont des opérations de retraits. Tandis que les opérations de paiement et de consultations de soldes varient entre 8% à 17% seulement.

Chapitre III : La monétique au sien de la CNEP-Banque

De ces résultats, on peut dire que les utilisateurs de la carte CIB ne se sont pas encore familiarisés avec cette nouvelle technologie.

2.15. La fréquence d'utilisation de la carte CIB

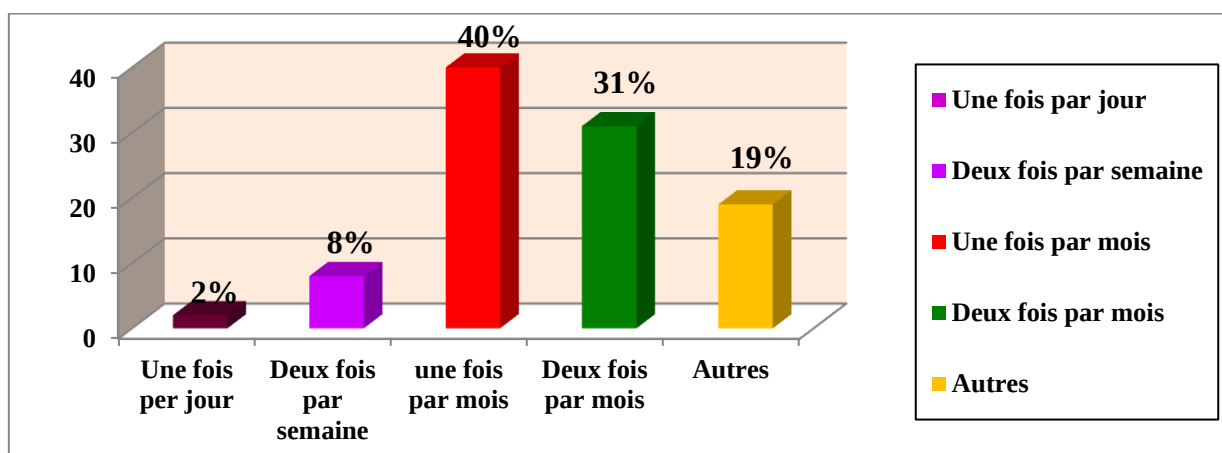
Le tableau N °23 ci-après représente la fréquence d'utilisation de la carte interbancaire CIB auprès des porteurs de la carte.

Tableau N°23 : La fréquence d'utilisation de la carte interbancaire CIB

Items	Nombre	Nombre de personnes interrogées	%
Une fois par jour		1	2
Deux fois par semaine		4	8
Une fois par mois		21	40
Deux fois par mois		16	31
Autres		10	19
Totales		52	100

Source : Établi par nous-mêmes à partir des données de l'enquête par questionnaire

Graphique N°24 : La fréquence d'utilisation de la carte interbancaire CIB



Source: Établi par nous-mêmes à partir des données du tableau n°23.

Nous remarquons dans le tableau N°23, que 40% des personnes interrogées utilisent la carte CIB une fois par mois et 31% d'entre eux l'utilisent deux fois par mois, ce qui implique l'obligation de mise à jour de leurs comptes, dont ils doivent alimenter soit par versement au guichet car les seuils sont fixés et plafonnés pour chaque opération auprès des DAB, soit que des virements ou mises à disposition leur soient versés en compte. Tenons compte, du fait que ces deux fréquences regroupent majoritairement des fonctionnaires et des fonctions libérales qui sont quotidiennement confrontés à l'utilisation d'importantes sommes d'argent, alors que l'usage de la carte est largement bénéfique en terme de temps et de simplicité. Aussi, il faut noter que 19% des personnes interrogées n'ont pas donné leurs avis.

Chapitre III : La monétique au sien de la CNEP-Banque

Il apparait clairement que les pannes fréquentes, le problème de réseau et le manque de liquidité au niveau des automates poussent les clients à ne pas utiliser leurs cartes fréquemment.

Ce résultat nous interpelle pour instaurer une véritable culture monétique qui devrait inculquer au citoyen son avantage à travers des compagnies de sensibilisation (*publicité et distribution de guide pratique d'utilisation de la carte CIB*).

2.16. Les automates les plus utilisées

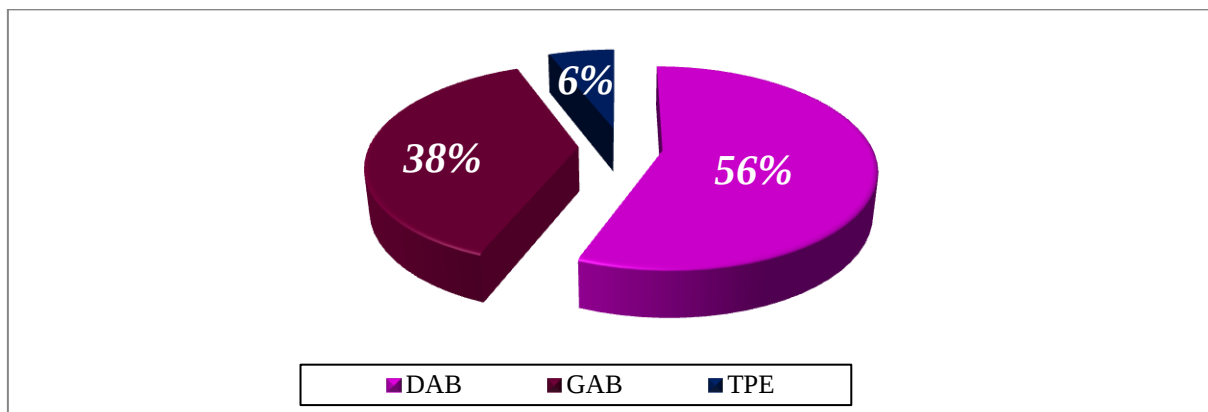
Le tableau N°24 ci-après représente les types automates les plus utilisées par les porteurs de cartes.

Tableau N°24 : Types automates les plus utilisées par les porteurs de cartes

Items \ Nombre	Nombre de personnes interrogées	%
DAB	28	56
GAB	20	38
TPE	3	6
Total	52	100

Source : Établi par nous-mêmes à partir des données de l'enquête par questionnaire.

Graphique N°25 : Types automates les plus utilisées par les porteurs de carte



Source: Établi par nous-mêmes à partir des données du tableau n°24.

L'analyse du tableau N°24, nous montre que :

- Plus de la moitié des réponses des personnes interrogées, utilisateurs de cartes CIB, préfèrent l'utilisation des Distributeurs Automatiques de Billets (*DAB*) pour des raisons d'avantages qu'ils offrent (*permet d'éviter des files d'attente, la simplicité de son utilisation, ajoutant à cela tous les avantages qui peuvent être procurés*).

Chapitre III : La monétique au sien de la CNEP-Banque

- 38% des personnes détenteurs de cartes, utilisent le Guichet Automatique de Banque (GAB) principalement, car, le retrait auprès des GAB n'est pas plafonné, comparativement au retrait auprès des DAB et la gratuité des opérations de retraits.
- Par contre l'utilisation des Terminaux de Paiement Electroniques (TPE), est de seulement 6%, utilisés principalement par des chefs d'entreprises pour le règlement de leurs transactions. Cette faible utilisation des TPE peut s'expliquer par la rareté des TPE auprès des commerçants, pour remédier à cette situation il faut que les banques élargissent leurs réseaux d'acceptation notamment les TPE.

2.17. La qualité des services liés à carte interbancaire CIB

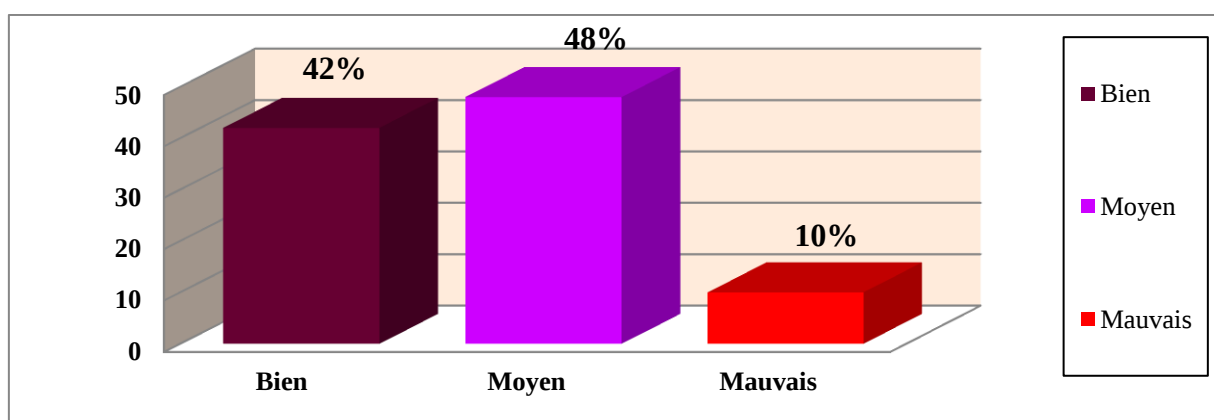
Le tableau ci-dessous représente l'appréciation de la qualité des services liés à la carte interbancaire CIB.

Tableau N°25 : Appréciation de la qualité des services liés à la carte interbancaire CIB

Items \ Nombre	Nombre de personnes interrogées	%
Bien	22	42
Moyen	25	48
Mauvais	5	10
Total	52	100

Source: Établi par nous-mêmes à partir des données de l'enquête par questionnaire.

Graphique N°26 : Appréciation de la qualité des services liés à la carte interbancaire CIB



Source: Établi par nous-mêmes à partir des données du tableau n°25.

90% sur l'ensemble des personnes interrogées utilisateurs de carte CIB, jugent que les qualités des services liés à la carte interbancaire sont largement bonnes pour les différents avantages offerts, que ce soit de la rapidité de l'exécution des opérations et le gain du temps, qui sont acquis pour la majorité de la population. Toutefois moins de 10% des titulaires de

Chapitre III : La monétique au sien de la CNEP-Banque

carte CIB ne sont pas satisfaits de la qualité des services liés à la carte et ils la jugent de mauvaise qualité.

La qualité des services des automates est une chose importante pour les détenteurs de la carte interbancaire, une qualité médiocre ou mauvaise les contraindrait à être réticente à l'utilisation de la carte interbancaire CIB.

2.18. La couverture du réseau DAB et TPE sur le territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou

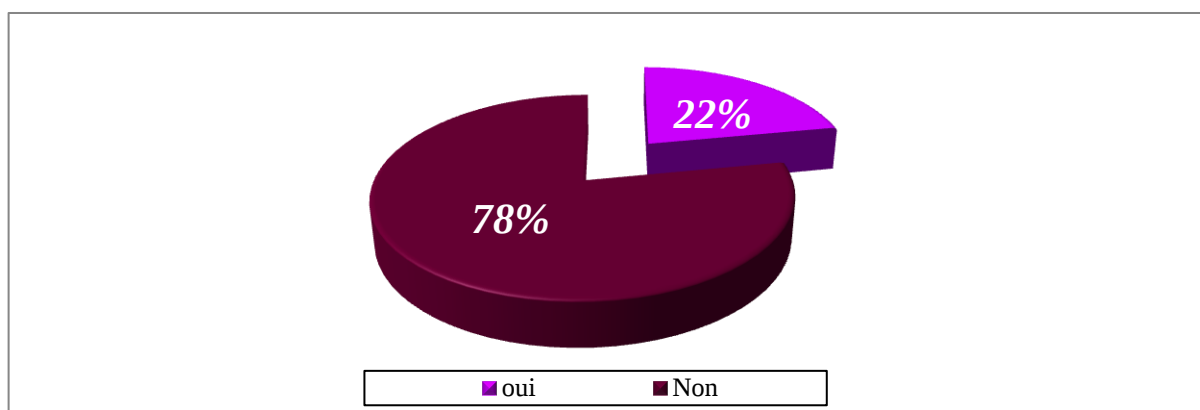
Le tableau ci-dessous représente l'avis des personnes interrogées par rapport à la couverture du réseau DAB et TPE sur le territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Tableau N°26 : Avis des personnes interrogées par rapport à la couverture du réseau DAB et TPE sur le territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou

Items \ Nombre	Nombre de personnes interrogées	%
Oui	33	22
Non	117	78
Total	150	100

Source : Établi par nous-mêmes à partir des données de l'enquête par questionnaire.

Graphique N°27 : La couverture du réseau DAB et TPE sur le territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou



Source: Établi par nous-mêmes à partir des données du tableau n°26.

Le tableau ci-dessus nous montre que 3/4 de la population interrogée se sont regroupés sur la réponse que les automates sont largement absentes sur le territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou, voir même rare. On peut noter par exemple:

- La banque limite le déploiement souvent de leur DAB au niveau de leurs agences, laissant ainsi la plus part des endroits publics largement fréquentés tels que les gares routières, stations de bus, gares ferroviaires, et aéroports dépourvus de ces équipements.

- La densité de l'économie informelle auprès des commerçants, en effet l'introduction des TPE, les pousserait à exercer dans les normes, car, les transactions par carte impliquent toujours une traçabilité ne pouvant être assimilée, les commerçants seront ainsi dans l'obligation de tous déclarer et d'être transparent vis-à-vis des impôts.

Toutefois, en 2018, l'Etat intervient à fin de généraliser l'implantation des produits monétiques par la promulgation de deux lois (*l'article 101*), la premier concerne tous les commerces, qu'ils soient de proximités ou des grandes surfaces, doivent se doter avant la fin de l'année 2019 de TPE, la deuxième qui concerne le E-commerce c'est-à-dire l'achat en ligne moyennement une carte CIB.

2.19. Les problèmes liés à l'utilisation de la carte interbancaire CIB

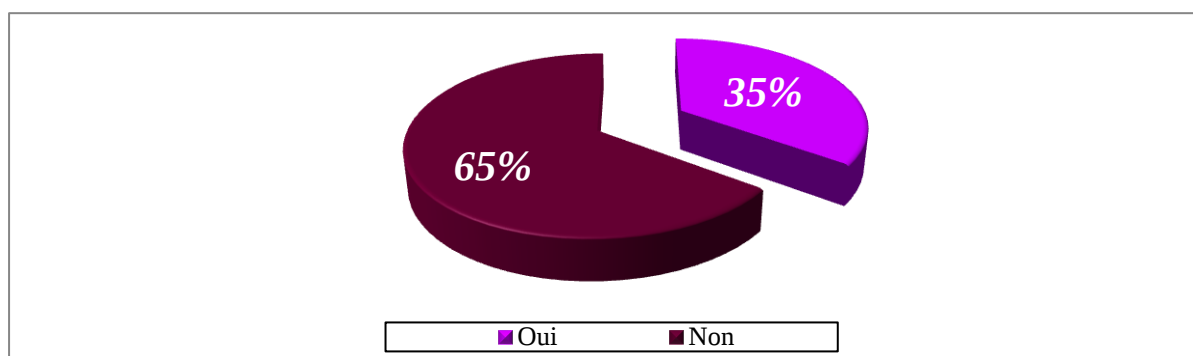
Le tableau ci-dessous indique l'existence des problèmes lors de l'utilisation de la carte interbancaire CIB.

Tableau N°27 : Appréciation des problèmes lors de l'utilisation de la carte interbancaire CIB

Items \ Nombre	Nombre de personnes interrogées	%
Oui	18	35
Non	34	65
Total	52	100

Source : Établie par nous-mêmes à partir des données de l'enquête par questionnaire.

Graphique N°28 : Les problèmes liés à l'utilisation de la carte interbancaire CIB



Source : Établi par nous-mêmes à partir des données du tableau n°27.

D'après le tableau ci-dessus, 2/3 des personnes interrogées sont confrontées à plusieurs contraintes lors de l'utilisation de la carte interbancaire CIB et ce principalement lors des opérations de retrait auprès des DAB.

2.20. Le genre de difficulté rencontré lors des opérations de retrait

D'après les utilisateurs de la carte CIB interrogées, ils affirment qu'ils ont été confrontés à plusieurs difficultés dont on peut citer :

- Le plafond lors des opérations de retrait auprès des DAB ;
- Problème de réseau d'internet ;
- Panne des distributeurs.

2.21. L'emplacement des DAB à l'extérieur d'une agence bancaire

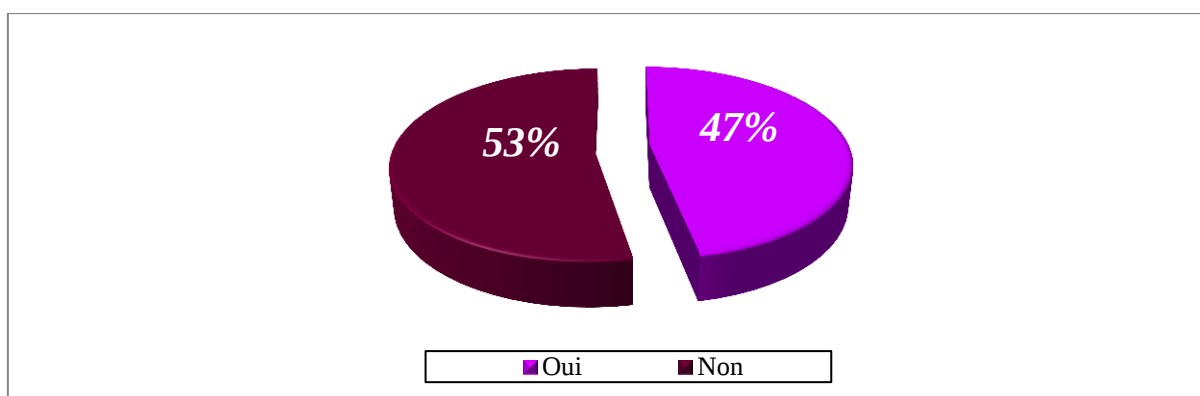
Le tableau ci-dessous indique avis des personnes interrogées porteurs de carte CIB sur l'emplacement des DAB à l'extérieur d'une agence bancaire lors des opérations de retrait.

Tableau N °28 : Appréciation de l'emplacement des DAB à l'extérieur d'une agence bancaire

Items \ Nombre	Nombre de personnes interrogées	%
Oui	70	47
Non	80	53
Total	150	100

Source : Établi par nous-mêmes à partir des données de l'enquête par questionnaire.

Graphique N°29 : Appréciation de l'emplacement des DAB à l'extérieur d'une agence bancaire



Source : Établi par nous-mêmes à partir des données du tableau n°28.

L'analyse du tableau N°28, précise clairement que 53% des personnes interrogées, affirment que l'utilisation des DAB à l'extérieur d'une agence bancaire à plusieurs contraintes principalement le risque d'agression et de vol, car, l'emplacement des DAB se situent aux coins des ruelles mal éclairées et peu fréquentées.

De plus, l'absence de discrétion, surtout lorsque les files d'attentes se constituent et que la fluidité est peu importante.

Pour les 53% qui ont répondu, ils affirment que le retrait des petites sommes ne constituent pas de contraintes voir de risques.

Il faut noter que, parmi toutes les banques du réseau monétique la BEA, est la seule banque avoir placé son DAB à l'intérieur de son agence bancaire.

Chapitre III : La monétique au sien de la CNEP-Banque

2.22. Les commissions de retrait auprès des Distributeurs Automatiques des Billets

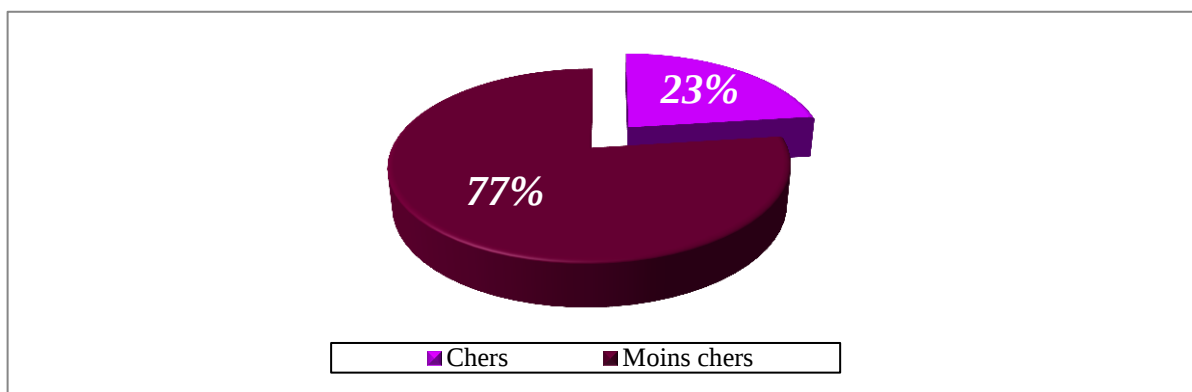
Le tableau N°29 ci-après indique l'avis des personnes interrogées sur les commissions de retrait auprès des Distributeurs Automatiques de Billets.

Tableau N°29 : Appréciation des commissions de retrait auprès des DAB

Items \ Nombre	Nombre de personnes interrogées	%
Cher	35	23
Moins cher	115	77
Total	150	100

Source : Établi par nous-mêmes à partir des données de l'enquête par questionnaire.

Graphique N°30 : Appréciation des commissions de retraits auprès des DAB



Source : Établi par nous-mêmes à partir des données du tableau n°29.

Les résultats de notre recherche indiquent que les coûts de retrait auprès des DAB sont largement moins chers comparativement aux services et aux prestations des services qu'ils fournissent (*le retrait de l'argent à n'importe quelle heure de la journée, les week-ends, la nuit et les jours Fériés...*), tout de même, une petite catégorie des personnes interrogées de 23% pensent que ces coûts sont relativement chers, car la majorité d'entre eux ont un revenu moyen.

3. Les obstacles de généralisation de la monétique en Algérie

Après notre étude de terrain et les différentes recherches réalisées, nous sommes arrivés à déterminer certains obstacles qui freinent la généralisation de la monétique en Algérie.

3.1. Les contraintes culturelles

- La « *techno-phobie* » et la méconnaissance de la monétique de la part des consommateurs ;
- Le manque de confiance qu'accordent les citoyens aux banques ;

- Le citoyen est très réticent de tronquer l'espèce en carte magnétique, cela signifie aussi, l'obligation de garder leur argent en banque ce qui est loin de plaire aux algériens, cette attitude explique le faible taux de bancarisation qui enregistre un taux à peine de 30% ;⁷
- Les habitudes du consommateur algérien constituent un sérieux obstacle au développement du commerce électronique, elles se caractérisent par l'usage du commerce de proximité, et l'habitude de fréquenter un magasin et de faire confiance à l'agent qui est quasiment inexistante pour l'argent numérique ;⁸
- La culture de cash, la société algérienne évolue dans un milieu où domine le cash au détriment du l'utilisation des paiements électroniques chose qui rend la tâche difficile à l'identification de l'argent gagné et des flux financiers ;
- Le sentiment psychologique, principalement à l'utilisation de l'argent, et ce tenant compte de nos traditions, et religion, le citoyen algérien s'attache toujours à la culture du cash ;
- L'existence d'une certaine d'alphabétisation dans la société algérienne, ayant instauré une barrière cognitive et culturelle infranchissable.

3.2. Les contraintes bancaires

- La bureaucratie au moment de l'ouverture d'un compte bancaire ;
- Un faible taux de bancarisation qui s'explique par le manque de confiance de la part des clients ;
- Le manque de proximité des agences bancaires ;
- La répartition spéciale des réseaux bancaires, qui est inégale sur l'ensemble du territoire national, plus précisément au niveau des régions de sud du pays ;
- Le manque et l'insuffisance de l'information de la part des banques ;
- La médiocrité de la qualité des services bancaires quant aux délais d'exécution des opérations et de l'information ;
- Les transmissions des flux interbancaires font partie des insuffisances de notre système bancaire accusant un retard qui atteint par fois 30 jours ;⁹
- Les banquiers ont du mal à communiquer et convaincre leurs clients commerçants, d'adopter des TPE pour le paiement par carte CIB ;

⁷ Journal Liberté, 08 octobre 2017, p 07.

⁸ Journal El Watan, 08 février 2017, p.05.

⁹ Journal Liberté, 08 octobre 2017, p.07.

- En Algérie on ne parle pas encore de la banque postale, les postes et télécommunications se contentent des prestations à vocation postale et financières, mais non à des activités de crédit ;¹⁰
- Les produits bancaires sont très limités et des innovations rares.

3.3. Les contraintes technologiques

- Le manque de fiabilité du réseau national de télécommunication et l'insuffisance en ligne spécialisée, les défaillances sont fréquentes au niveau des DAB ;
- La pénétration de la TIC dans l'économie reste médiocre, une chose qui s'affiche clairement à travers les statistiques présentées par la Banque mondiale en 2015 où l'Algérie occupe la 140^{ième} position dans le rang mondial, une chose qui explique clairement ce retard ;¹¹
- L'importation des biens TIC, peut s'expliquer par la peur des investisseurs de s'implanter dans un domaine qui est mal pris en charge par l'Etat sur tous les plans économiques, juridiques et financiers ;
- L'implantation de la TIC dans la société algérienne nécessiterait d'importants moyens financiers, or en Algérie le budget du ministre de la poste et des TIC sont classés en 25^{ème} position, parmi les derniers départements ministériels de l'Etat.¹²

3.4. Les contraintes commerciales

- L'insuffisance et l'absence de la politique commerciale de la part des banques ;
- L'absence d'une économie d'échelle sur les coûts de transactions ;
- L'insuffisance du pouvoir d'achat du citoyen ;
- La difficulté de segmentation du marché par catégories de revenus en raison du développement important du marché parallèle et la non fiabilité des déclarations des revenus (*fuite des impôts*) ;
- D'après les chiffres avancés par les banquiers, l'installation des TPE dans le commerce est très timide sur les 1,5 millions de commerçants répertoriés au niveau du registre de commerce seulement 12000 commerçants possèdent des TPE en Algérie ;¹³

¹⁰ SAM Hocine « Pour une meilleure inclusion financière et l'accessibilité aux services bancaires et financiers : cas de l'Algérie », Revue Critique. P.50.

¹¹ MARBOUHI SAMIR « Le paiement électronique en Algérie : délits économiques et financières », Revue Nouvelle Economie n°16 du 01/2017. 21.

¹² ESSAID TAIB, « E-Algérie, ou l'échec d'une politique publique de modernisation de l'administration par la TIC ». Revue Algérienne des Politiques Publique n°07. Juin 2015. p 20.

¹³ Journal El Watan, 28 juin 2018, p 08.

- Faible taux d'utilisation des cartes, conséquence d'une insuffisance d'action marketing visant à convaincre les clients pour l'utilisation des cartes CIB, ceci peut éventuellement s'expliquer par l'absence de motivation de la part des banques ;
- Le lancement de l'e-paiement en 2016 qui se limite à des paiements de factures de gaz et d'eau, ainsi que d'autres services d'assurances notamment l'assurance voyage.

3.5. Les contraintes de sécurité

- Le vide juridique quant aux cas de litiges concernant les cartes bancaires ;
- Le risque de vol et de fraude, même si dans l'état actuel, les choses ne se manifestent pas grandissants avec le développement des moyens de paiement ;
- Le risque d'impayés du fait que la SATIM travaille par délégation et ne possède pas l'aptitude de consulter en temps réel les soldes des comptes des clients auprès des banques.

Conclusion

Au terme de ce chapitre, nous avons essayé d'évaluer la situation de la monétique au sein de la CNEP-Banque ainsi que le niveau d'implantation des nouveaux moyens de paiement au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, à travers une enquête réalisée au sein de certaines banques la wilaya.

Notre stage réalisé au niveau de la CNEP-Banque, nous a permis de comprendre que le projet de dématérialisation des moyens de paiement, reste encore à réaliser. Néanmoins grâce à sa panoplie de produits et services offerts, une amélioration de son organisation et de sa stratégie commerciale, et une réelle volonté de développement, elle devra, à terme parvenir à une maîtrise totale de cette activité. Son développement sera, sans aucun doute, lent en raison de rigidités culturelles et économique et des lenteurs administratives qui ont démontré lors de notre enquête.

Conclusion générale

La monnaie représente un intermédiaire indispensable aux échanges entre les agents à travers des instruments de paiement qui offrent, la possibilité de réaliser des opérations de paiements, de versements, de transferts ou de retraits d'actifs monétaires.

L'accélération des mouvements de capitaux et la globalisation de l'économie mondiale conjuguée aux innovations technologiques, notamment dans le domaine de l'information et des télécommunications, requièrent des systèmes de paiement et de règlement modernes et efficaces pour sécuriser et développer les flux financiers.

Aujourd'hui, l'activité monétique rentre en jeu et devient une nécessité car elle constitue un instrument qui répond favorablement aux exigences du développement, c'est un moyen d'accompagnement et la mise en œuvre d'une stratégie commerciale. Bref elle constitue inéluctablement un moyen concret de modernisation du secteur bancaire.

C'est dans ce contexte que la modernisation et le développement des systèmes et moyens de paiement ont été lancés en Algérie. Cette modernisation a permis la création de nouvelles infrastructures de traitements des paiements dont : la télé compensation des chèques, la montée en puissance des virements (virement SWIFT et virement télé compensation), carte de paiement et la mise en œuvre un réseau interconnecté.

Toutefois, la monétique en Algérie accuse un retard considérable, malgré les actions entreprises pour le développement et l'automatisation des moyens de paiement, elle reste loin des niveaux réalisés par d'autres pays non pas développés mais aussi les pays voisins notamment la Tunisie.

Pour les perspectives, nous pensons que la résistance des clients envers les moyens de paiement dématérialisés, peut toutefois changé, en les amenant à les utiliser d'avantage et ce par la promotion des mesures suivantes :

Dans le domaine règlementaire, il s'agit de la création de l'instance de réglementation interbancaire dont la mission est l'élaboration des règles assurant la pérennité de l'interbancaire, cette instance aura la charge de rédiger les textes et manuels censés être la base de données règlementaires de la monétique, offre d'une meilleure bancaire par l'offre de meilleure prestation en facilitant les procédures et en les rendant plus simples et plus souples avec des délais plus courts, la mise en exploitation d'une base de données complète et accessible à l'ensemble des acteurs de la monétique et mise en place d'un dispositif législatif et règlementaire réactif de traitement des incidents de paiement.

Dans le domaine technique, nous pouvons suggérer, la mise à disposition d'un parc d'acceptation de retrait conséquent à une qualité de service appréciable reflétant le sérieux de la banque, son efficacité et son professionnalisme, la mise en place d'un réseau de

Conclusion générale

télé-compensation fiable et rapide, l'installation de système d'information traitant les opérations de paiement le plus rapidement possible, et leur généralisation aux structures d'exploitation, la mise en place de programme de formation et de redéploiement au profit des ressources humaines des banques pour une meilleure expérience et une meilleure maîtrise de ce domaine, enfin, chaque banque doit être chargée d'assurer la maintenance de ces automates. Aussi, il importe d'acquérir les installations et le matériel adéquat pour le suivie des automates.

Dans le domaine économique, nous pouvons proposer la mise en place d'une stratégie de déploiement entreprise par les banques, basée sur des études et des simulations de fonctionnement. Ce déploiement leur permettra de gagner des parts de marchés détenus jusque-là, par Algérie Poste et adapter les frais relatifs à la carte interbancaire, aux revenus des clients, enfin, le lancement d'actions commerciales et marketing incitant l'ouverture de comptes, et de ce fait, l'augmentation du taux de bancarisation.

Dans le domaine commercial nous illustrons quelques recommandations comme le lancement d'actions de sensibilisation de la clientèle à travers une politique commerciale proactive axée sur la communication, la politique et le plan marketing adapté, l'ouverture du produit à la clientèle à travers des actions publicitaires sur les masses médias (télévision, radio, journaux, affiches...), l'instauration d'une véritable culture monétique à travers les séminaires et des formations, aussi souvent que nécessaire, permettant ainsi d'actualiser les connaissances acquises, et d'informer des nouvelles technologies en la matière, enfin la monétique doit être considérée comme une activité à part entière de la banque. Pour cela, ses dirigeants doivent bénéficier d'une autonomie et d'une crédibilité réelle au sein de la banque, ainsi que d'une participation active de tout l'intervenant.

Enfin, on peut dire que ces recommandations ne peuvent avoir un impact réel sauf s'il y'a une volonté de changement des mentalités dans la société algérienne ainsi que des réelles démarches d'actions auprès des autorités monétaires.

Bibliographie

Ouvrages

- ALPHONSE CHRISTIAN IVINZA LEPAPA, « Monétique et transactions électroniques », édition Bookelis, 2018.
- JEAN-MARC.ET ARNAUD BERNARD. « L'essentiel des techniques bancaires », édition Groupe Eyrolles, 2008.
- MOSTAFA HASHEM SHERIF, « Paiement électronique sécurisés », édition presses polytechniques et universitaires romandes, 2007.
- RAMBURE DOMENIQUE, « Le système de paiement », édition Economica, Paris.
- ROLLANDLUC-BERNET, « Principe de technique bancaire », 21^{ème} édition DUNOD, 2008.
- STÉPHANE PIEDELIEVRE, « Instrument de crédit et de paiement », édition Dalloz, 2014.
- RÉGIS BOUYALA, « Le monde de paiement », Edition Revue banque, 2005.

Articles de revues

- ESSAID TAIB, « E-Algérie, ou l'échec d'une politique publique de modernisation de l'administration par la TIC ». Revue Algérienne des Politiques Publique n°07. Juin 2015.
- MARBOUHI SAMIR « Le paiement électronique en Algérie : délits économiques et financières » Revue Nouvelle Economie n°16 du 01/2017.
- Revue d'information de la CNEP n°02.
- SAM HOCINE « Pour une meilleure inclusion financière et l'accessibilité aux services bancaire et financiers : cas de l'Algérie ». Revue Critique.

Rapports

- Rapport de la Banque d'Algérie, « Chapitre V : Modernisation de l'infrastructure des systèmes de paiement », 2006.
- Rapport de la Banque d'Algérie, « Chapitre VI: modernisation de l'infrastructure du système bancaire »,2005.
- Rapport de la Banque d'Algérie, « Chapitre VI : Modernisation de l'infrastructure du système bancaire », 2006.

Autres documents

- A.BENCHABLA, responsable de la monétique au niveau de la SATIM, PME Magazine, n°13, du 15 Mars 2002.

- SATIM Magazine, 2005.
- JEANNE DANCETTE et CHRISTOPHRETHORE. « Dictionnaire analytique de la distribution », édition les presses de l'université de Montréal.
- Document interne de la CNEP-Banque 2001.
- Document interne de la CNEP-Banque 2012.
- Document interne de la CNEP-Banque 2013.
- Document interne de la CNEP-Banque 2016.

Mémoires et Thèses

- M. LAZREG MOHAMMED, « La Monétique en Algérie en 2007, réalité et perspectives », Mémoire de Magister en sciences commerciales, option management, Université d'Oran Es-sénia, 2008-2009.
- M. LAZREG MOHAMMED, « Développement de la Monétique en Algérie, réalité et perspectives », Thèse doctorat en sciences commerciales, option gestion, Université Abou Beker Belkaid-Tlemcen 2014-2015.
- TAOULI MUSTAPHA KAMEL « Les perspectives d'e-Banking dans la stratégie E-Algérie 2013 », Thèse de doctorat en science économiques, Université Abou Beker Belkaid-Tlemcen 2014-2015.
- BERRAHI KHAIR-EDDINE, « Etude et analyse de la distribution des crédits des entreprises, étude de cas la BEA », Mémoire de Magister, Université Abou Beker Belkaid-Tlemcen 2006.

Articles de presses

- Journal Liberté, 08 octobre 2017.
- Journal El Watan, 08 février 2017.
- Journal El Watan, 28 juin 2018.

Textes juridiques et législatifs

- La loi N°90-10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

Sites internet

- www.algeriansbanks.com.
- www.banque.comprendrechoisir.com/comprendre/carte-bancaire.
- www.banque-info.com/lexique-bancaire/d/distributeur-automatique-de-billets--dab.
- www.bna.dz.
- www.comprendrelespaiements.com/abc-de-la-monétique-les-acteurs-et-leurs-roles/.
- www.dct.tn.
- www.lagazetteleessaa.com.

- www.monefi-consulting.
- www.pouruneéconomie.fr.
- www.reporters.dz.
- www.satim.dz.
- www.sociétégénérale.dz.

Liste des tableaux

Tableau n°01 : Les actionnaires de la SATIM.....	26
Tableau n°02 : Evolution des cartes interbancaire en Algérie.....	38
Tableau n°03 : Evolution des DAB en Algérie.....	39
Tableau n°04 : Evolution des TPE en Algérie.....	40
Tableau n°05 : Evolution de la carte interbancaire en Tunisie.....	42
Tableau n°06 : Evolution des DAB en Tunisie.....	43
Tableau n°07 : Evolution des TPE en Tunisie.....	44
Tableau n°08 : Evolution des transactions totale en Tunisie.....	44
Tableau n°09 : La répartition des personnes interrogées selon le sexe.....	61
Tableau n°10 : La répartition des personnes interrogées selon l'âge.....	61
Tableau n° 11 : La profession personnes interrogées par catégorie socio professionnelle.....	62
Tableau n°12 : Connaissance du terme monétique.....	63
Tableau n°13 : connaissance du terme carte bancaire.....	64
Tableau n°14 : Le mode de paiement que les personnes interrogées utilisent fréquemment.....	65
Tableau n°15 : Détenteurs de la carte interbancaire CIB.....	66
Tableau n°16 : L'année de possession d'une carte interbancaire CIB.....	66
Tableau n°17 : Les raisons qui poussent les personnes interrogées à ne pas procédé une carte interbancaire CIB.....	67
Tableau n°18 : Mode de connaissance de la carte CIB.....	69
Tableau n°19 : Appréciation du coût de la carte CIB.....	70
Tableau n°20 : Type de carte interbancaire CIB.....	70
Tableau n°21 : Utilisation de la carte CIB.....	71
Tableau n°22 : L'utilité de l'utilisation de la carte CIB auprès de ces porteurs.....	72
Tableau n°23 : La fréquence d'utilisation de la carte interbancaire CIB.....	73
Tableau n°24 : Types automates les plus utilisées par les porteurs de carte.....	74
Tableau n°25 : Appréciation de la qualité des services liés à la carte interbancaire CIB.....	75
Tableau n°26 : Avis des personnes interrogées par rapport à la couverture du réseau DAB et TPE sur le territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	76
Tableau n°27 : Appréciation des problèmes lors de l'utilisation de la carte interbancaire CIB.....	77
Tableau n°28 : Appréciation de l'emplacement des DAB à l'extérieur d'une agence bancaire.....	78
Tableau n°29 : Appréciation des commissions de retrait auprès des DAB.....	79

Liste des graphiques, schémas et figures

Liste des graphiques

Graphique n°01 : Evolution des cartes interbancaires en Algérie.....	38
Graphique n°02 : Evolution des DAB en Algérie.	39
Graphique n°03 : Evolution des TPE en Algérie.	40
Graphique n°04 : Evolution de la carte interbancaire en Tunisie.	43
Graphique n°05 : Evolution des DAB en Tunisie.	43
Graphique n°06 : Evolution des TPE en Tunisie.	44
Graphique n°07 : Evolution des transactions totale en Tunisie.	45
Graphique n°08 : Evolution du nombre des cartes en Algérie et en Tunisie.	45
Graphique n°09 : Evolution des DAB en Algérie et en Tunisie.	46
Graphique n°10 : La répartition des personnes interrogées selon le sexe.....	61
Graphique n°11 : La répartition des personnes interrogées selon l'âge.....	62
Graphique n°12 : La profession personnes interrogées par catégorie socio professionnelle.	63
Graphique n°13 : Connaissance du terme monétique.	63
Graphique n°14 : Connaissance du terme carte bancaire.....	64
Graphique n°15 : Le mode de paiement que les personnes interrogées utilisent fréquemment.	65
Graphique n°16 : Détenteurs de la carte interbancaire CIB.....	66
Graphique n°17: L'année de possession une carte interbancaire CIB.	67
Graphique n°18: Les raisons qui poussent les personnes interrogées à ne pas procédé une carte interbancaire CIB.....	68
Graphique n°19: Mode de connaissance de la carte CIB.....	69
Graphique n°20 : Appréciation du coût de la carte CIB.	70
Graphique n°21: Type de carte interbancaire CIB.....	71
Graphique n°22: Utilisation de la carte CIB.	71
Graphique n°23 : L'utilité de l'utilisation de la carte CIB auprès de ces porteurs.	72
Graphique n°24 : La fréquence d'utilisation de la carte interbancaire CIB.	73
Graphique n°25 : Types automates par les porteurs de carte.	74
Graphique n°26 : Appréciation de la qualité des services liés à la carte interbancaire CIB	75
Graphique n°27 : La couverture du réseau DAB et TPE sur le territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou.	76
Graphique n°28 : Les problèmes liés à l'utilisation de la carte interbancaire CIB.....	77

Graphique n°29 : Appréciation de l'emplacement des DAB à l'extérieur d'une agence bancaire.....	78
Graphique n°30 : Appréciation des commissions de retraits auprès des DAB.	79

Liste des schémas

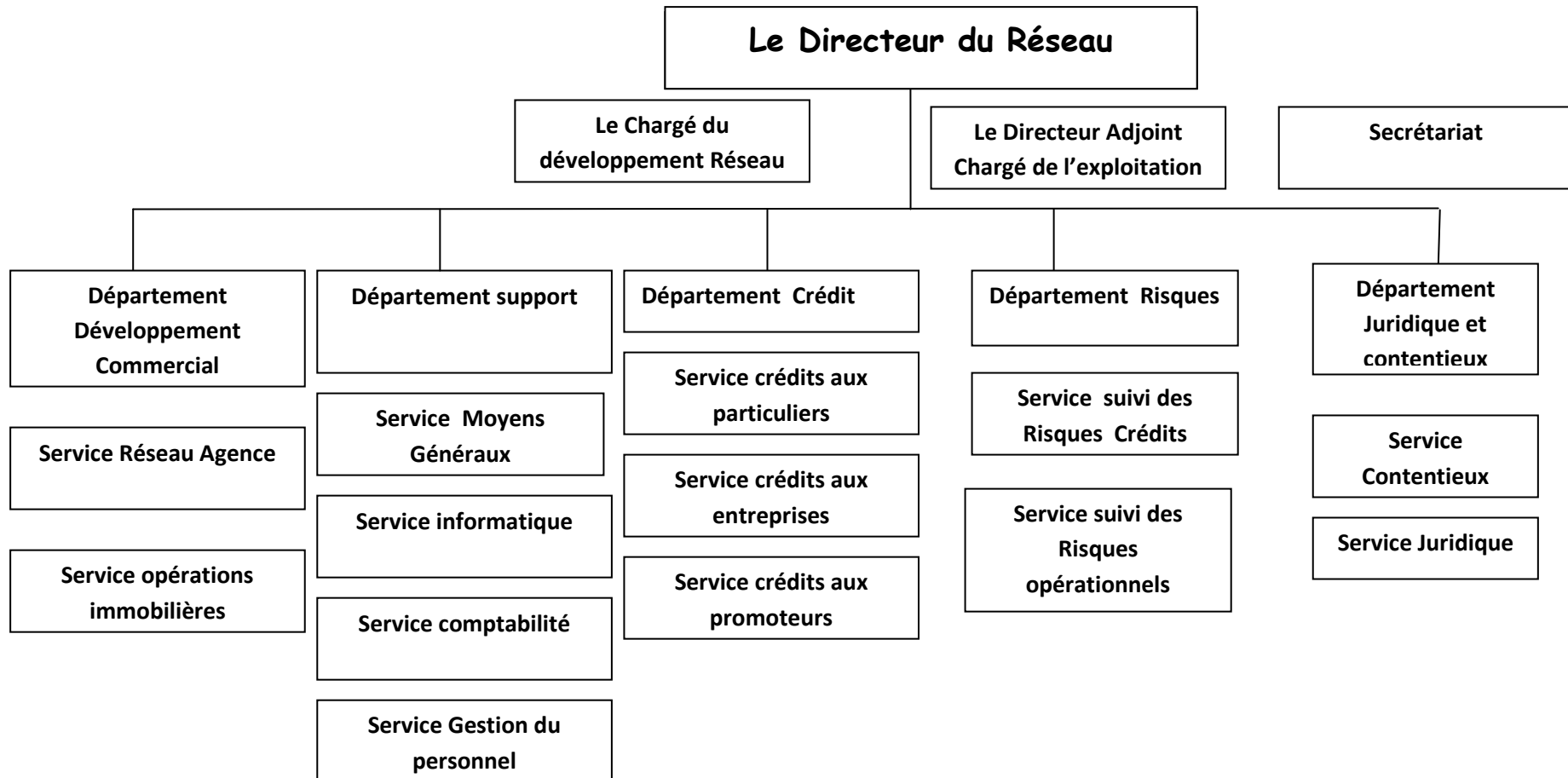
Schéma n°01 : circuit simplifié du chèque.	06
Schéma n°02 : circuit simplifié du virement.	07
Schéma n°03 : Circuit simplifié de l'avis de prélèvement.	08
Schéma n°04 : Circuit de la lettre de change.....	10

Liste des figures

Figure n°01 : Information principales contenues dans une carte bancaire.....	11
Figure n°02 : Carte Classique.	30
Figure n°03 : Carte Gold.	30

Annexe N°01

Organigramme Général d'une Direction de Réseau



DEMANDE DE CARTE INTERBANCAIRE (CIB)

AGENCE : _____

CODE : _____

INFORMATIONS PERSONNELLES DU CLIENT

(La communication des informations relève de la responsabilité du client)

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénoms :

Titre : ☐ Mme ; ☐ Melle ; ☐ Mr

Date et lieu de naissance :

Nom de la mère :

Adresse du domicile :

Code postal :

Ville :

Tél. :

Statut : ☐ Célibataire ; ☐ Marié(e) ; ☐ Divorcé(e) ; ☐ Veuf(ve)

Fonction :

Employeur :

Revenu mensuel net :

N° de Compte (RIB) : |

Signatures

Le Directeur d'Agence	Le Client



Annexe n° 03

CE

« Annexe 01 »

à la note de procédure n° 01/2013 du 22/01/2013

Demande de carte épargne (CE)

DATE : _____.

Agence : _____, Code : _____.

☐ Madame ; ☐ Mademoiselle ; ☐ Monsieur

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Statut ☐ célibataire ; ☐ Marié(e) ; ☐ Divorcé (e) ; ☐ Veuf (ve)

Nom de la mère :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphones : (fixe) / (mobile)

Email :

Fonction :

Employeur :

Revenu mensuel net :

N° de compte Epargne (RIB): |

Au cas où ma demande est acceptée, j'autorise la CNEP-Banque à prélever le montant de la cotisation annuelle sur mon compte.

Signatures

Le chargé de clientèle	Le client

Annexe N°04



Annexe N°05

Questionnaire adresse aux clients de différentes banques

Nous vous prions de bien vouloir renseigner le présent questionnaire entrant dans le cadre de la préparation de notre mémoire de master sur la carte interbancaire « CIB ».

Nous vous remercions d'avance pour votre aimable contribution.

1. Vous êtes ?

- Homme
- Femme

2. Vous avez quel âge ?

- Entre 18ans et 25 ans
- Entre 26 ans et 35ans
- Entre 36 ans et 45ans
- Entre 46 ans et 55ans
- Plus de 55 ans

3. Quelle est votre profession ?

- Employé, préciser (.....)
- Etudiant
- Retraité
- Commerçant
- Profession libérale, préciser (.....)
- Sans emploi
- Autre, préciser (.....)

4. Avez-vous déjà entendu du terme monétique ?

- Oui
- Non

5. Avez-vous déjà entendu de la carte bancaire ?

- Oui
- Non

6. Quel est le mode de paiement que vous utilisez le plus fréquemment ?

- Espèce
- Virement
- Chèque
- Carte bancaire

7. Avez-vous une carte interbancaire CIB ?

- Oui
- Non

8. Si oui depuis quand l'avez-vous ?

- Moins d'un an
- Plus d'un an
- Plus de deux ans

Si non, pourquoi n'avez-vous pas la carte interbancaire CIB ?

- Prix élevé
- Utilisation compliqué
- Services et avantage limité
- Raison de sécurité
- Manque d'intérêt
- Manque de confiance
- Peur de pannes et des incidents techniques des paiements électroniques
- Autres (.....)

9. Par quel canal avez-vous découvert cette carte ?

- A votre demande
- Guichet (personnel)
- Affichage
- Media
- Multimedia (internet)
- Autres (foire, séminaire, exposition.....etc)

10. Comment jugez-vous le coût cette carte ?

- Cher
- Moyen
- Plus cher

11. Quel type de carte avez-vous ?

- Classique
- Gold.

12. Utilisez-vous cette carte ?

- Oui
- Non

Si non,

Pourquoi ?.....
.....
.....

13. Par quelle utilité utilisez-vous cette carte ?

- Paiement
- Retrait
- Paiement et retrait
- Consultation de solde
- Versement
- Virement
- Autre, (.....)

14. A quelle fréquence utilisez-vous de cette carte ?

- Une fois par jour
- Deux fois par semaine
- Une fois par moi
- Deux fois par moi
- Autres, (.....)

15. Quels sont les automates que vous utilisez ?

- Distributeur automatiques de billet (DAB)
- Guichet automatique de banque (GAB)
- Terminal de paiement électronique (TPE)

16. Comment jugez-vous la qualité du service liée à cette carte ?

- Bien
- Moyen
- Mauvais

17. Quels sont les automates que vous utilisez ?

- Distributeur automatiques de billet (DAB)
- Guichet automatique de banque (GAB)
- Terminal de paiement électronique (TPE)

18. Pensez-vous que l'étendu du réseau DAB et TPE est large ?

- Oui
- Non

19. Est-ce que vous avez eu un problème lors de l'utilisation de votre carte ?

- Oui
- Non

20. Quel genre de difficulté avez-vous rencontré ?

.....
.....
.....

21. A votre avis l'utilisation du DAB à l'extérieur d'agence bancaire peut- il constitué une contrainte majeure lors des opérations de raterait ?

- Oui
- Non

21. Comment jugez-vous les commissions de retrait auprès du DAB ?

- Cher
- Moins cher

Table des matières

Remerciements

Dédicaces

Liste des abréviations

Sommaire

Introduction générale	1
Chapitre I : Des moyens de paiement traditionnels aux moyens de paiement modernes ...	4
Introduction	4
Section 01 : Introduction aux moyens de paiement classiques et leurs limites	4
1. Définition des moyens de paiement.....	4
2. Les différentes modes des moyens de paiement.....	5
2.1 Les espèces (pièces métallique et billets)	5
2.2 Les chèques.....	5
2.3 Le virement.....	7
2.4 L'avis de prélèvement	8
2.5 Le titre interbancaire de paiement	9
2.6 Les effets de commerce	9
2.6.1 Le billet à ordre.....	9
2.6.2 La lettre de change	9
2.7 La carte bancaire.....	10
3. Les limites des moyens de paiements classiques.....	11
Section 02 : Les moyens de paiement modernes	12
1. Définition de la monétique	13
2. Les concepts de la monétique	13
2.1 Le système de paiement électronique.....	13
2.2 Sécurité des transactions.....	14
2.3 La dématérialisation de la monnaie	14
2.3.1 La monnaie électronique.....	15
2.3.2 La monnaie virtuelle	15
2.3.3 La monnaie numérique	15
3. Les acteurs de la monétique.....	15

3.1 L'émetteur « la banque du client »	16
3.2 Le porteur « le client ».....	16
3.3 L'accepteur « le commerçants »	16
3.4 L'acquéreur « la banque du commerçant »	17
4. Les composantes de la monétique	17
4.1 Le support.....	17
4.1.1 Les cartes bancaires	17
4.1.1.1 La carte de retrait	18
4.1.1.2 La carte de paiement.....	18
4.1.1.3 La carte de crédit	19
4.1.1.4 Le porte-monnaie électronique(PME).....	19
4.1.2 Les cartes privatives.....	19
4.1.2.1 Les grandes cartes de commerce	20
4.1.2.2 Les cartes du commerce indépendant et spécialisé	20
4.1.3 Les cartes accréditives	20
4.1.3.1 Les cartes accréditives internationales	21
4.1.3.2 Les cartes des établissements de crédit.....	21
4.1.4 Les cartes à puce	21
4.2 Les canaux d'acceptation.....	22
4.2.1 Les Guichets automatiques de banques (GAB)	22
4.2.2 Les distributeurs automatiques de billets (DAB).....	22
4.2.3 Les terminaux de paiement électroniques (TPE)	22
5. Les caractéristiques de la monétique	22
6. Les avantages de la monétique	23
6.1 Pour le titulaire de la carte	23
6.2 Pour les commerçants	24
6.3 Pour la banque	24
Conclusion	24
Chapitre II : L'Algérie face à un grand chantier de la concrétisation de la monétique	25
Introduction	25
Section 01 : La monétique en Algérie	25
1. Présentation de l'opérateur monétique Algérien (SATIM)	25
1.1 Les principales missions de la SATIM.....	26
1.2 Les activités de la SATIM	27

1.3 Les avantages de la SATIM	27
2. Le réseau monétique interbancaire(RMI).....	27
2.1 Le rôle du RMI	28
2.2 Les objectifs du RMI.....	28
2.3 Les acteurs du RMI	28
2.3.1 Les institutions financière.....	28
2.3.2 Le gestionnaire du RMI.....	29
3. Présentation générale de la carte interbancaire (CIB)	29
3.1 Types de la carte interbancaire	29
3.2 Les caractéristiques de la carte interbancaire	30
3.3 Les fonctions de la CIB	30
3.3.1 Le retrait par carte interbancaire	30
3.3.2 Le paiement par carte interbancaire	31
3.4 Les avantages de la CIB	31
4. La télé-compensation	31
4.1 Le système de règlement brut en temps réel et de gros montant et paiement urgent(RTGS).....	31
4.1.1 Responsabilité de l'opérateur et des participants au système.....	32
4.1.2 Le fonctionnement du système RTGS.....	33
4.1.3 Les avantages du système RTGS	33
4.2 Les système de télé-compensation de paiement de masse ATCI.....	33
4.2.1 Responsabilité des participants et du gestionnaire au système.....	34
4.2.2 Les avantages du système ATCI	34
5. Les forces et les faiblesses de la monétique	35
5.1 Les forces de la monétique	35
5.2 Les faiblesses de la monétique	35
Section 02 : Etude comparative de la monétique entre l'Algérie et la Tunisie	36
1. Situation de la monétique en Algérie	36
1.1 Les cartes émises.....	38
1.2 Parc DAB (Distributeurs Automatiques de Billets).....	39
1.3 Affiliation des commerçants	40
2. Situation de la monétique en Tunisie	40
2.1 Emission des cartes	42
2.2 Parc DAB (Distributeurs Automatiques de Billets).....	43

2.3 Affiliation des commerçants	44
2.4 Nombre de transaction	44
3. Comparaison des principaux indicateurs de la monétique entre l'Algérie et la Tunisie	45
3.1 Evolution des cartes bancaires en Algérie et en Tunisie	45
3.2 Evolution des DAB en Algérie et en Tunisie	46
Conclusion	47
Chapitre III : La monétique au sein de la CNEP-Banque	48
Introduction	48
Section 01 : La monétique projet de modernisation de la CNEP-Banque	48
1. Présentation de l'organisme d'accueil	49
1.1 La Direction du réseau de la CNEP-Banque de Tizi Ouzou	49
1.2 Les missions de la Direction du Réseau de Tizi Ouzou	49
2. La monétique a la CNEP –Banque	50
2.1 Les produits monétique de la CNEP-Banque 200	50
2.1.1 La Carte interbancaire(CIB)	50
2.1.1.1 Définition et description de la carte interbancaire (CIB)	50
2.1.1.2 Types de cartes CIB	50
2.1.1.3 Production de la carte CIB	51
2.1.1.4 Etape de production de la carte	51
A. Au niveau de l'Agence commerciale	51
B. Au niveau du Centre monétique interbancaire	52
C. Au niveau des Directions des instruments de paiement	52
D. Au niveau des Directions de Réseaux	52
E. Au niveau des agences	52
2.1.1.5 Les frais des transactions d'utilisation de la carte CIB auprès de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)	53
2.1.1.6 Les conditions générales d'utilisation de la carte CIB	53
A. La sécurité	53
B. Les commissions	53
C. Opposition de la carte	53
D. La capture de la carte	54
E. Oblitération de la carte	54
2.1.1.7 Les avantages de la carte CIB	54
A. Pour la clientèle	54

B. Pour la banque	55
C. Pour les commerçants	55
2.1.2 La carte épargne (CE)	55
2.1.2.1 Définition de la carte épargne (CE)	55
2.1.2.2 Les avantages de la carte CIB	56
A. Pour la clientèle	56
B. Pour la banque	56
2.2 Les services de la monétique au sein de la CNEP-Banque	56
2.2.1 L'e-Banking	56
2.2.1.1 Les Démarches d'inscription aux services e-Banking de la CNEP-Banque	57
A. Le formulaire à remplir	57
B. La confirmation et la demande à distance	57
C. La confirmation au niveau de l'agence domicilié	57
2.2.1.2 Les avantages d'e-Banking	57
2.2.2 Le service e-paiement de la CNEP-Banque	58
2.2.2.1 Les conditions d'accès	58
2.2.2.2 Comment ça marche ?	58
A. La connexion à l'interface du WEB marchand	58
B. La connexion à l'interface SATIM	58
2.2.2.3 Les avantages du service e-paiement de la CNEP-Banque	59
A. pour le porteur de la carte	59
B. Pour le commerçant	59

Section 02 : Etude empirique Sur la situation de la monétique au niveau de la wilaya de Tizi Ouzou	60
1. Méthodologie de travail	60
1.1 Elaboration d'un questionnaire	60
1.2 Choix de la méthode de l'enquête	60
2. Interprétation des résultats de la recherche	61
2.1 Nombres de femmes et d'hommes interrogés	61
2.2 La répartition des personnes intégrées selon l'âge	61
2.3 La profession des personnes interrogées	62
2.4 La connaissance du terme monétique	63
2.5 La connaissance du terme carte bancaire	64
2.6 Le pourcentage d'utilisation de chaque moyen de paiement	64

2.7 Détenteurs de la carte CIB	65
2.8 L'année de possession d'une carte interbancaire CIB	66
2.9 Les raisons qui poussent les personnes à ne pas avoir une carte CIB	67
2.10 La source de connaissance de la Carte CIB	68
2.11 Les coûts de facturation de la carte CIB	69
2.12 Types de carte CIB	70
2.13 Utilisation de la carte CIB	71
2.14 L'utilité de l'utilisation de la carte CIB.....	72
2.15 Les fréquences d'utilisation de la carte CIB	73
2.16 Les automates les plus utilisés	74
2.17 La qualité des services liés à la carte CIB	75
2.18 La couverture du réseau DAB et TPE sur le territoire de la wilaya de Tizi Ouzou...	76
2.19 Les problèmes liés à l'utilisation de la carte CIB.....	77
2.20 Le genre de difficultés rencontrées lors des opérations de retrait	77
2.21 L'emplacement des DAB à l'extérieur d'une agence bancaire	78
2.22 Les commissions de retrait auprès des distributeurs Automatiques des Billets	78
3. Les obstacles de généralisation de la monétique en Algérie	79
3.1 Les contraintes culturelles	79
3.2 Les contraintes bancaires	80
3.3 Les contraintes technologiques.....	81
3.4 Les contraintes commerciales	81
3.5 Les contraintes du service.....	82
Conclusion	84
Conclusion générale.....	97
Bibliographie.....	85
Liste des tableaux, schémas, figures et graphiques	88
Les annexes.....	91
Table des matières	100

Résumé :

Le développement de la technologie dans tous les secteurs économiques a amené les autorités bancaires algériennes à investir progressivement dans les nouvelles technologies de l'information et de communication (NTIC). Ces derniers sont devenus des moyens incontournables au développement de l'activité bancaire et en particulier l'amélioration et modernisations du système de paiement.

En effet durant l'année 2006, le gouvernement algérien, conscient de l'importance capitale accordée aux Technologies de l'Information et de la Communication. Il s'est engagé sur les plans techniques et financiers avec la banque mondiale pour moderniser son système de paiement, tout ayant recours à la mise en place de trois systèmes : le système monétique, le système de télé-compensation (ATIC) et le système de gros montants (ARTS). Toutefois le système monétique reste l'un des maillons faibles de l'opération de la dématérialisation des moyens de paiement par rapport aux deux autres systèmes (NTIC et ARTS) qui ont prouvé leurs performances et leurs efficacités.

Les résultats de nos analyses, basées sur un questionnaire destiné aux 150 clients de différentes banques publiques de la wilaya de Tizi-Ouzou, indique que facteur culturel semble être un élément décisif pour réussir la promotion de la politique monétaire en Algérie. Dès lors un plan marketing et de développement commun et bien étudié doit être appliqué par les autorités bancaires et monétaire au niveau des banques, les porteurs de carte CIB et les commerçants et l'opérateur technique de la Satim, afin de réussir une meilleure généralisation des produits monétiques sur tout le territoire national.

Mots clés : Monétique, développement, culture bancaire dématérialisation, Tizi-Ouzou